

Les usines Angus: bientôt un village?

par Bernard Descôteaux

La réalisation d'un projet domiciliaire de grande envergure dans le centre-est de Montréal pourrait permettre la relance du développement du quartier Rosemont et, par voie de conséquence, de tout le secteur environnant. Ce projet se situe sur les terrains des usines Angus, une enclave de 220 acres dans le quartier Rosemont. Il prévoit la construction de 2,250 unités de logements jumelés à des équipements communautaires, commerciaux

et industriels, le tout nécessitant des investissements de quelque \$70 millions.

Ce projet a été préparé par la compagnie Marathon Realty Ltd., une filiale à part entière du Canadien Pacifique, propriétaire des usines Angus. Cette filiale s'occupe de tous les intérêts immobiliers de cette compagnie ferroviaire. Le projet de Marathon Realty, dont la préparation remonte à l'été 1973, a été divulgué lors d'une récente émission de "Présent" mé-

tropolitain à la station radiophonique de Radio-Canada.

Selon les documents dont le DEVOIR a pu se procurer copie, la compagnie Marathon prévoyait à l'été 1973 pouvoir réaliser la première phase de son projet "durant les deux ou cinq prochaines années", et la deuxième phase dans un avenir assez éloigné. La première phase doit porter sur différentes enclaves résidentielles et le secteur commercial de concert avec un

réseau de ceintures de verdure.

Le Canadien Pacifique occupe depuis le début du siècle le terrain connu sous le nom Angus. D'une superficie de 220 acres, ce terrain est délimité par les rues Iberville, Bourbonnière, Saint-Joseph et Rachel. On y assure la réparation et l'entretien des wagons et des locomotives de cette compagnie. Au cours de la dernière guerre mondiale, environ 12,000 personnes y ont travaillé. L'été dernier,

il n'y en avait plus que 2,500 et il est prévu que ce nombre diminuera de 1,000 au cours des cinq prochaines années.

Depuis quelques années, il est question de donner à ce terrain une autre vocation. (Il a même été question, l'an dernier, d'en faire le site du Village Olympique). Le Canadien Pacifique, selon le projet préparé par sa filiale, céderait la majeure partie de son territoire à Marathon qui le consacrerait au développement commercial et

domiciliaire, réintégrant du même coup cet espace à la trame urbaine de Montréal.

Il a été impossible de savoir quand exactement la réalisation de ce projet doit avoir lieu, mais il semble certain que déjà, l'été dernier, plusieurs éléments étaient prêts pour sa mise en oeuvre.

Contrairement à de nombreux projets domiciliaires réalisés dans d'autres par-

Voir page 6: Usines Angus

Le bill 22 embarrasse Ottawa

par Claude Lemelin

OTTAWA — Portée par une presse anglophone trop heureuse d'ameuter la population du Canada anglais et de nuire ainsi aux libéraux, la "bombe" linguistique québécoise a éclaté avec fracas en pleine campagne électorale fédérale; et les retombées canadiennes de cette bombe menacent de durer jusqu'au 8 juillet, avec des conséquences encore imprévisibles mais vraisemblablement significatives sur les résultats du scrutin.

Inutile de dire qu'à ce propos, les avis

et prévisions sont fort partagés dans les milieux fédéraux; mais deux hypothèses retiennent surtout l'attention.

D'une part, certains croient que l'initiative du gouvernement Bourassa ne peut que nuire aux libéraux en ranimant le ressac anglophone de 1972 contre le "French Power" et la politique d'égalité linguistique du gouvernement Trudeau à l'échelon fédéral. Ce mouvement d'opinion, selon cette hypothèse, permettrait aux conservateurs de M. Robert Stanfield de ramener derrière leur bannière tout ce qu'il y a d'intolérant et d'anti-français à l'ouest de la rivière Outaouais, notamment dans ces comtés marginaux de la Colombie et de l'Ontario où les libéraux espéraient, à force de poignet, enlever quelques sièges à l'opposition. Bien servi à cet égard par nombre de ces candidats qui ne sont guère portés au départ sur le "fait français", le chef PC aurait déjà insidieusement entrepris cette manoeuvre, accusant certains libéraux, en se prononçant catégoriquement contre le bill 22.

Mais une autre hypothèse ne peut être exclue. C'est que la controverse linguistique qui promet de prendre une ampleur sans précédent au Québec d'ici au 8 juillet, en opposant les péquistes de René Lévesque au gouvernement libéral de M. Bourassa, suscite un tel désespoir et une telle inquiétude au Canada anglais qu'une forte proportion de l'électorat y soit conduit à voir encore une fois en M. Trudeau l'homme de la situation soit celui des leaders politiques — à vrai dire le seul, si cette hypothèse doit se réaliser — capable à la fois de tenir tête aux séparatistes et de faire entendre raison aux libéraux provinciaux sur les quelques aspects du bill 22 qui, dans l'optique canadienne, devraient être révisés. Ainsi serait resuscité, dans le sillage du bill 22, ce thème de "l'unité nationale" qui a si bien servi les libéraux dans le passé, notamment en 1968, et que M. Trudeau a maintes fois déploré publiquement de ne pas avoir ramené lors des élections désastreuses pour son parti d'octobre 1972. Cette hypothèse serait d'autant plus vraisemblable si la campagne de mobilisation que préparent semble-t-il le PQ et autres mouvements ultra-nationalistes entraînent des manifestations houleuses et même des désordres au Québec.

Quoi qu'il en soit, c'est sans contredit pour les troupes de M. Trudeau, jusqu'ici, que le dépôt du projet de loi 22 à l'Assemblée nationale représente l'embarras et le risque électoral le plus grand. Certains militants fédéraux vont jusqu'à considérer la décision du gouvernement Bourassa de procéder, malgré l'ouverture d'une campagne électorale déjà fort difficile pour les "cousins" fédéraux, comme un coup de poignard dans le dos de la part de Québec. D'autres, plus sereins, reconnaissent que M. Bourassa se serait placé dans une situation difficile en renonçant à l'échéancier législatif annoncé dans le discours inaugural, décision qui aurait prolongé encore des délais déjà excessifs

Voir page 6: Ottawa



Les ouvriers n'avaient pas sitôt donné le dernier coup de brosse que le tronçon Guy-Sanguinet de l'autoroute Ville-Marie, mieux connue sous le nom d'autoroute est-ouest, était ouvert hier midi à la circulation automobile. Le ministère des transports espère ainsi décongestionner la circulation dans le secteur Craig-Université. Le reste du parcours sera ouvert à l'automne. (Photo LE DEVOIR par Alain Renaud)

Le gouvernement Bourassa sur le coup de la surprise devant l'opposition unanime

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Même s'il fait le fort et traite les opposants d'extrémistes, de traitres et d'orangistes, le gouvernement Bourassa demeure sous le coup de la surprise devant l'unanimité des réactions négatives à son projet de loi sur la langue.

Contrairement à ce qui se passe à l'extérieur où les déclarations et commentaires fusent de toute part, le climat est cependant plutôt à l'expectative à l'Assem-

blée nationale.

L'heure est nettement à l'évaluation stratégique et à la préparation de la contre-attaque, le silence lourd et le suspense n'étant rompus que par les caucus, les mini-caucus et les conversations dans les couloirs parlementaires.

Deux exceptions cependant: une courte intervention nerveuse de M. Bourassa en Chambre pour traiter les péquistes de traitres et les anglophones d'orangistes, ainsi qu'une entrevue de quelques secondes de son ministre "linguistique", M. Cloutier, qui vit son heure de vérité.

Interrogé par M. Claude Charron, sur la réplique québécoise aux commentaires des partis fédéraux sur le projet de loi 22, M. Bourassa se contentait de promettre des sorties fracassantes contre le Parti québécois.

"Vous allez entendre parler de moi en fin de semaine; je fais des congrès régionaux et des émissions de radio, vous verrez. Vous allez y goûter", lançait un M. Bourassa décidé à attaquer, peu importe les questions.

Revenant à la charge, le député péquiste de Saint-Jacques se voyait accusé d'avoir partie liée avec les "orangistes".

"Vous avez les orangistes de votre côté, cela fait mal", lançait en effet à deux reprises M. Bourassa aux six députés péquistes.

tes, qu'il accusait d'être les "traîtres" à la cause francophone. Le premier ministre répondait ainsi au président du PQ, M. René Lévesque, qui avait qualifié le projet 22 de "trahison nationale".

Quant au ministre de l'éducation, M. François Cloutier, parrain du projet de loi sur la langue où il joue sa tête et sa carrière politique, les réactions exprimées jusqu'ici ne l'étonnent pas du tout.

"Ce qui s'exprime actuellement, ajoutait-il, ce ne sont pas des opinions qui sont vraiment fondées sur une étude de la loi telle qu'elle est mais sur un certain nombre d'options, sur l'indépendance, sur l'unilinguisme."

M. Cloutier n'est donc pas surpris de ces réactions et il prédit avec assurance que le tout va "se décanter devant le véritable centre visé par sa loi raisonnable et réaliste".

Malgré cette façade d'impassibilité, les libéraux sont inquiets de la tournure des événements.

Pour les six "backbenchers" anglophones, appuyés discrètement par le ministre Tetley, il ne saurait y avoir de trêve. Ce projet de loi ne passera qu'à leur corps défendant.

Plusieurs députés libéraux anglophones, aux prises avec une importante clientèle anglophone, ne sont guère plus heureux. Ils réclament un caucus spécial pour exprimer leurs griefs et faire plier le ministre "linguistique".

Plus méfiants à la suite des manchettes fracassantes des derniers jours, certains d'entre eux demandent aux journalistes le sceau "de la confidentialité" avant de s'interroger tout haut.

"On dit que ce bill ne franchira jamais les trois étapes", lance un député en

Voir page 6: Le gouvernement

Trudeau annonce des emplois à Winnipeg

SASKATOON (CP) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a porté sa campagne hier dans une des provinces les moins libérales du Canada, la Saskatchewan, après une escale à Winnipeg qui lui a permis d'annoncer la création de 800 emplois dans l'industrie aérospatiale.

Ces nouveaux emplois, a-t-il expliqué, viendront de la mise sur pied d'une ligne aérienne dite de troisième niveau qui assurera un service local de qualité entre les villes de Winnipeg, Brandon, Dauphin, Yorkton et Saskatoon.

M. Robert Stanfield, qui se trouvait à Winnipeg au même moment, a jugé très vague cette promesse du gouvernement libéral et a fait remarquer qu'il faudrait en connaître les détails avant de les commenter.

Auparavant, le chef conservateur avait expliqué la position de son parti au sujet de la décentralisation des services d'Air Canada et ses sociétés de la Couronne, décentralisation qu'il favorise.

Le gouvernement, a annoncé M. Trudeau, vient d'approuver l'achat de deux appareils, au coût de \$15 million, de la compagnie Saunders Aircraft de Gimli, au Manitoba.

Accompagné de ses deux députés ministobains, MM. James Richardson, ministre de la Défense, et Joseph Guay, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, M. Trudeau a souligné qu'il n'était pas de la politique du gouvernement libéral de muter du personnel d'un centre à un autre, faisant allusion aux rumeurs de transfert de Montréal à Winnipeg d'une base d'entretien d'Air Canada.

Voir page 6: Air Canada

Le MQF, indigné, réclame que la commission siège en province

par Gilles Lesage

QUEBEC — Scandalisé et indigné par le projet de loi 22 sur la langue officielle, qu'il considère pire que le bill 63, le Mouvement Québec français (MQF) demande à la population du Québec de se lever en bloc contre "cette hypocrite trahison de ses droits les plus sacrés."

Le MQF réclame que la commission parlementaire, qui tiendra des audiences publiques à Québec à compter du 11 juin, siège également dans les dix capitales ré-

gionales du Québec, pour entendre les points de vue et les revendications des citoyens, et non pas seulement ceux des grands corps intermédiaires.

Le Mouvement, mis sur pied à la faveur du bill 63, projette une mobilisation générale, mais il est trop tôt pour en prévoir les modalités. Le fait que le débat se fasse en plein été n'inquiète pas ses dirigeants outre mesure. "Les étudiants sont beaucoup moins occupés en juin qu'en mai", signale le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau. Un autre note que la fin de semaine du 24 juin pourrait donner lieu à un "intéressant triduum à Québec."

Le président du MQF, M. François-Albert Angers, entouré des représentants des huit organismes membres, a déclaré que le gouvernement ne s'est rendu à aucune des trois demandes essentielles du Mouvement, à savoir:

- que le français soit proclamé seule langue officielle du Québec par amendement constitutionnel;
- que le bill 63 soit amendé de façon à n'accorder l'école anglaise qu'aux seuls véritables anglophones;
- que l'article 133 de l'AANB soit amendé pour que les droits minoritaires soient transférés de la constitution à une loi ordinaire.

M. Angers reprend chacun de ces

points.

Il est vrai que l'article 1 du bill 22 stipule que "le français est la langue officielle du Québec". Mais tout au long des 130 articles, on confère à l'anglais "elle-même de droits particuliers qu'il finit par être presque aussi officiel que le français."

Voir page 6: Le MQF

La commission n'entendra que les groupes organisés

QUEBEC (Le Devoir) — La commission parlementaire n'entendra que les représentants de groupes organisés et ses audiences seront limitées à une période donnée.

C'est ce qu'a laissé entendre le parrain du projet de loi sur la langue (bill 22), M. François Cloutier, en réponse à un reporter lui demandant si tous les intéressés pourraient se faire entendre devant la commission, dont les audiences

commenceront le 11 juin.

Après avoir souligné que tous les groupes ont déjà exprimé leur opinion lors des audiences de la commission d'enquête sur le statut de la langue française, la commission Gendron, M. Cloutier indiquait que la commission aura à se donner des limites dans son travail.

"Elle aura peut-être même, ajoutait-il, à décider qu'elle aura à en-

Voir page 6: La commission

Cuvée des Saints Pères
CRU
GRANDS VINS DE FRANCE \$210
ROUGE (851-D) - BLANC (410-C)

L'ENTRAIDE
IMMOBILIERE
LAURENTIENNE

ed

Certificats d'épargne
et de crédit différé

2189 est, rue Sherbrooke
Montréal 133 527-3624

tribunaux par Guy Deshaies

Morgentaler est libéré sous caution

Le juge George Montgomery, de la Cour d'appel du Québec, a remis en liberté, hier, le Dr Henry Morgentaler, qui doit recevoir sentence prochainement de la bouche du juge Hugessen. Ce cautionnement, qui avait été demandé par Me Claude-Armand Sheppard mardi, est valable jusqu'à ce que soit rendue la décision de la Cour suprême du Canada au sujet du bien-fondé de la décision de la Cour d'appel de casser le verdict d'acquiescement prononcé par un jury et de déclarer l'accusé coupable.

Ainsi, quel que soit le jugement du juge Hugessen sur sentence, le Dr Morgentaler restera en liberté d'ici le jugement final de la Cour suprême. Cette cour n'entendra pas le pourvoi avant le mois d'octobre prochain.

Le juge Montgomery a accordé le cautionnement à la condition que le Dr Morgentaler ne pratique aucun avortement avant qu'il en soit statué en dernière instance sur son cas.

Comme le juge Montgomery agissait seul, Me Robichaud a déclaré hier, au nom du ministère public, qu'il en appellerait de cette décision devant un banc de trois juges de la Cour d'appel.

Aujourd'hui, le médecin pourra donc s'installer librement dans la salle d'audience pour entendre les dernières représentations des avocats sur la sentence qu'il doit recevoir conformément à une ordonnance de la même Cour d'appel.

Après avoir entendu 15 témoins, dont 10 pour la défense, depuis mardi matin, relativement aux pratiques du Dr Morgentaler et aux motivations profondes et réelles qui le poussent à pratiquer des avortements, le juge James K. Hugessen entendra donc aujourd'hui les plaidoyers des avocats des deux parties avant de se retirer pour préparer la sentence qu'il rendra dans un délai qui peut maintenant se prolonger longtemps.

C'est conformément à une ordonnance de la Cour d'appel du Québec, qui a cassé le verdict d'acquiescement et déclaré Morgentaler coupable, que le juge Hugessen doit rendre sentence en attendant que la Cour suprême du Canada se prononce sur le bien-fondé du jugement de la Cour d'appel.

Mercredi, la Cour d'appel a accepté, chose singulière, d'entendre la demande de cautionnement logée par Morgentaler avant même que le juge Hugessen ne passe sentence. Ce der-

nier a donc poussé un certain soupçon de soulagement en déclarant qu'il sentait moins de pression sur ses épaules puisque de toute évidence, la Cour d'appel ne semblait pas devoir se préoccuper de sa décision sur sentence. C'est fait.

Me Sheppard avait invité néanmoins le jeune juge du Banc de la Reine à ne pas retarder cette sentence car on ne savait pas si la Cour d'appel, qui a pris en délibéré les représentations pour cautionnement, n'attendrait pas sa sentence.

En gros, il ressort des témoignages rendus dans cette affaire que la défense présente le Dr Henry Morgentaler comme un homme généreux et désintéressé qui pratique des avortements dans le but de répondre à un besoin social particulièrement impérieux chez les Canadiennes françaises.

La Couronne, elle, nous montre ce médecin comme un homme vénal et cupide qui pratique des avortements au mépris de la loi dans le but premier de s'enrichir sans égard à la santé des femmes qui le consultent et pour qui il ne prend pas les précautions élémentaires qu'exigent les standards médicaux décrits par les experts de la poursuite.

Entre ces deux visages contraires au travers desquels se dessine celui toujours énigmatique du Dr Morgentaler il y a le débat sur l'avortement c'est-à-dire le flot de considérations humanitaires, sociales, médicales, morales, théologiques et légales parmi lesquels on tente de définir les droits et devoirs d'une femme enceinte par rapport aux droits du fœtus humain.

Le juge Hugessen avait dit, avant d'entendre le premier témoin, qu'il voulait restreindre le débat au cas Morgentaler dans la perspective d'une sentence juste à venir malgré la grande latitude qu'accorde la loi au stade de la sentence. Il n'a pu éviter le procès de l'article 251 du code pénal qui porte sur l'avortement non plus que l'étendard des positions et philosophies de l'heure à ce sujet depuis celles des féministes libérales pour qui l'avortement devrait être une chose qui ne se règle qu'entre la femme et son médecin et celles des défenseurs du droit à la vie, pour qui l'avortement est une pratique in extremis qui ne doit se faire qu'après décision unilatérale d'un médecin, dans les cadres de la loi actuelle, et uniquement pour sauver la santé physique de la mère.

Plaidoyers ce matin à 10h, à la chambre 4.14 de la Couronne.

Laval doit payer des dommages à deux victimes d'inondations

La Cour supérieure du district de Montréal a condamné hier la municipalité de Laval à payer des dommages à deux citoyens victimes d'inondation, en mai 1971, dans le quartier de Fabreville.

Le juge André Montpetit a accueilli favorablement les arguments des demandeurs, un propriétaire et un locataire d'une maison située sur la 40e avenue, à Fabreville, et qui avaient été victimes de la crue de la rivière des Mille-Îles, entre le 20 avril et le 7 mai 1971.

Selon ces demandeurs, la Ville a commis une faute en émettant les permis de construire à cet endroit susceptible d'être inondé et qui avait été inondé presque chaque année précédemment. Ils prétendaient également que les égouts étaient mal conçus et que les bouches des rues se trouvaient trop basses par rapport à l'élévation des tuyaux souterrains et que, malgré cette marge de sécurité trop étroite, la station de pompage était inadéquate.

Il a été mis en preuve que la municipalité de Laval avait reçu plusieurs plaintes à ce sujet, que le sous-sol de la maison des demandeurs avait été envahi par 28 pouces d'eau au plus fort de l'inondation et que la municipalité n'avait pas agi de manière à assurer

l'irrigation nécessaire des terres inondées à cet endroit.

La municipalité a prétendu que les demandeurs savaient que cet endroit était propice aux inondations avant de s'y installer et que le système d'égout avait été construit selon les règles de l'art.

Le juge Montpetit a réduit les montants réclamés mais en consacrant les droits de ces demandeurs, il a ouvert la porte à des réclamations futures pour les gens qui actuellement sont victimes d'inondations.

Il accorde \$4.500 de dommages à la propriétaire de la maison et \$1.000 au locataire pour dommages avec intérêts.

On sait qu'actuellement, à Laval, des citoyens blâment l'Hydro-Québec pour la situation qui existe à Laval et affirment que l'Hydro hausse délibérément les eaux de la rivière Outaouais, en aval de Carillon, ce qui a pour effet de faire déborder le lac des Deux-Montagnes et ses confluents tout en assurant une réserve d'énergie au barrage hydro-électrique.

Pour l'instant, c'est la municipalité qui doit assumer la responsabilité de l'inondation dans le cas d'une maison dont les occupants se sont adressés au tribunal.

La Commission peut en effet faire des recommandations sur tout sujet visant les corps policiers du Québec. Toutefois, aucune de ces recommandations n'a de caractère exécutoire; certaines ne sont pas suivies et il en résulte que "la performance de la Commission en a été quelque peu affectée".

Bien plus, la Commission a adopté plusieurs règlements qui ont reçu l'approbation officielle du conseil des ministres. En principe, ces règlements ont un caractère exécutoire, mais en fait ils ne sont pas toujours observés. Curieusement, la loi ne prévoit aucune sanction ou moyen pour qu'une suite soit donnée lorsqu'il y a défaut de se conformer aux dispositions adoptées.

Commerce et immigration

L'homme d'affaires malgré lui et le stagiaire sous-rémunéré

par Clément Trudel

Tout était arrangé avant mon départ, avoue le témoin, entré au Canada le 31 juillet 1972; cinq semaines plus tôt en effet, une lettre part du pays d'origine de ce futur "homme d'affaires" et atteint Montréal où un correspondant est prévenu de l'arrivée d'échantillons.

Ce "visiteur" n'eût été l'acceptation par l'immigration de sa qualité d'homme d'affaires, n'aurait pas pu obtenir les points suffisants pour devenir immigrant reçu. En septembre 1972, il se rend en Cour supérieure avec Me Harry Blank, pour y faire enregistrer un commerce qu'à ce jour il n'a pas encore exercé (on lui a même refusé en mai dernier l'autorisation de se rendre à New York pour voir d'autres échantillons — plus de huit mois après l'enregistrement d'un commerce sans place d'affaires spécifiques).

Honoraires globaux versés par l'immigrant arrivé à Dorval en tourisme: \$300, comme en fait foi un chèque fait à l'ordre de Jean-Pierre Aubré, un employé de M. Blank qui fut le premier à aider cet étranger, qu'un ami avait dirigé vers le bureau de M. Blank.

De ce témoignage, on retient qu'il s'agit d'un travailleur manuel qui a déjà économisé grandement lorsqu'il se trouvait à

l'emploi d'une compagnie américaine en Arabie séoudite: \$15.000 environ. Le seul métier qu'il ait exercé ici est un métier de col bleu. Il ne veut pas, selon son propre aveu, engager son argent à la légère et rentre tout juste de son pays avec d'autres échantillons, plus adaptés, pense-t-il, aux goûts des clients québécois.

Personne ne l'attendait à Dorval, en juillet 1972; à l'escalier de New York toutefois, il aurait quitté un ami demeuré aux États-Unis et avec lequel il demeure en contact.

La commission qui enquête sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à Montréal cherche à savoir si cet immigrant était au courant, avant son arrivée, du régime des points accordés aux candidats à l'immigration; et si ce sujet a été discuté avec Me Blank ou son employé avant ou durant les procédures entamées pour l'obtention du statut d'immigrant.

Le témoin répond: "Le système de points? Je ne savais pas... Je lui ai dit (à l'avocat) que, si possible, je voulais me lancer en affaires. Mon occupation projetée était celle d'homme d'affaires... M. Blank m'a dit que si tel était le cas, j'au-

rais besoin d'un enregistrement de commerce (declaration of business)."

Cet enregistrement se fit deux jours avant l'entrevue faite par un agent d'immigration. N'étiez-vous pas réticent à vous lancer en affaires, demande le procureur Roger Pothier? Oui, reprend le témoin.

Voici donc une autre fiche où la commission d'enquête doit décider s'il s'agit d'un cas où le processus prévu pour l'acceptation d'immigrants au pays n'a pas été tourné — sur la "technicalité" des 25 points alloués aux hommes d'affaires qui ne le sont que sur papier, sans place d'affaires, sans clients et par le moyen de comptes de banque renfloués peu de jours avant la date d'entrevue à l'immigration.

La commission a ajourné hier ses séances publiques au mardi, 11 juin. Les séances se déroulant au 8ième étage du 625 Ouest, Dorchester, à Montréal, sous la présidence d'un juge de la Cour supérieure, Mme Claire L'Heureux-Dubé.

Le juge a félicité un témoin entendu hier matin pour la netteté de ses réponses. Il s'agit d'un "touriste" qui avait laissé dans son pays d'origine un com-

merce maintenant géré par un beau-frère. La hantise de cet étranger était de ne pas pouvoir obtenir les 50 points requis: par deux fois, il essuiera un échec en entrevue, puis il ira en appel.

Il a déboursé \$350 au total à Me S. Byers ou à N. Schwartz, son adjoint. On remarque que quatre remises ont été accordées à l'intéressé pour sa deuxième entrevue, soit qu'il s'agissait d'une journée où Me Byers était trop occupé, soit que l'intéressé ne tienne pas à la présence d'un conseiller. Finalement, l'entrevue du 26 avril se déroula en présence d'un interprète. Cet interprète avait-il des liens avec Me Byers? demande le procureur. Je ne sais pas, fait le témoin qui, sept jours après son arrivée au Canada, décidait, sur la foi d'informations déjà recueillies d'amis résidant en Afrique ou en Angleterre, de déposer une demande pour résidence permanente.

La commission a recueilli hier deux versions d'un cas de "stagiaire" dans un commerce montréalais ayant sa contrepartie à Gibraltar. Le jeune étranger — qui a quitté depuis ce commerce — vient ici pour apprendre l'art de commercer. On le loge, on le nourrit et l'organisation de Gibraltar rembourse à son père une somme équivalente au billet d'avion. Le traitement ne serait que de \$35 par mois, selon ce témoin; somme payable soit à Gibraltar, soit dans le pays d'origine, il ne sait trop.

La version du commerçant montréalais ne retient que l'aspect "école de formation" de toute cette affaire... Comme le jeune ne s'est pas plu et a quitté le travail, les \$7.000 qu'il avait apportés avec lui de Gibraltar ont été transférés à l'entreprise qui l'avait ainsi accueilli dix mois et créditées aux bureaux de Gibraltar.

L'immigrant, d'abord accepté comme commis-voyageur, s'est trouvé à Montréal un autre emploi de col blanc.

Depuis l'été de 1972 toutefois, un compatriote de ce jeune "rebelle" vit toujours aux mêmes conditions de "stagiaire" d'un commerce qui semble prospérer mais chiche pour son personnel non-Canadien. L'apprentissage, si l'on en croit cet homme d'affaires de Montréal pourrait aller, suivant les sujets, de 3 à 6 ans dans ce genre de commerce! Le commerçant était au courant du régime accordant 25 points sur les 50 points requis à tout homme d'affaires désireux d'immigrer mais il dit ne pas en avoir parlé avec son jeune stagiaire.

Outremont retrouve la paix scolaire pour un an au moins

par Lise Bissonnette

La paix scolaire reviendra, au moins pour un an, sur le territoire de la commission scolaire Ste-Croix. Le conseil des commissaires a accepté hier soir, à l'unanimité moins une abstention, une longue résolution qui garantit le statu quo pour les écoles secondaires publiques francophones des secteurs Outremont et ville Mont-Royal.

Quelque 350 parents, venus de ces deux municipalités, ainsi que des étudiants et enseignants assistaient à la réunion. On sait que l'Association des parents d'Outremont menait une guerre ouverte contre l'intention des commissaires de fermer la seule école secondaire publique et francophone de leur territoire et d'en faire voyager la clientèle scolaire vers la polyvalente Pierre Laporte de ville Mont-Royal.

Avant l'assaut qui se préparait du côté parental les commissaires ont déposé, dès l'ouverture de l'assemblée, une résolution en trois parties: 1) conserver le statu quo pour septembre 1974, 2) faire les démarches nécessaires pour obtenir du ministère de l'Éducation une entente particulière pour augmenter le nombre de professeurs et de membres de la direction à l'école Gérin-Lajoie de façon à rendre l'école rentable au point de vue pédagogique pour l'année qui vient, 3) reconduire le mandat du comité de planification créé récemment; celui-ci devra prendre position sans délai après avoir tenu des audiences publiques, étant entendu par ailleurs qu'il devra soumettre ses recommandations au conseil des commissaires en vue de régler le problème pour septembre 1975.

Un peu désemparée par cette victoire presque trop facile, la salle s'est vite ressaisie. Tout en acceptant la résolution, plusieurs intervenants ont réclamé que la commission scolaire fasse preuve de plus de curiosité et d'une saine agressivité quant au problème de la prolifération des écoles privées. On soupçonne celles-ci, de

même que les écoles publiques anglophones de transgresser allègrement et impunément les normes du ministère.

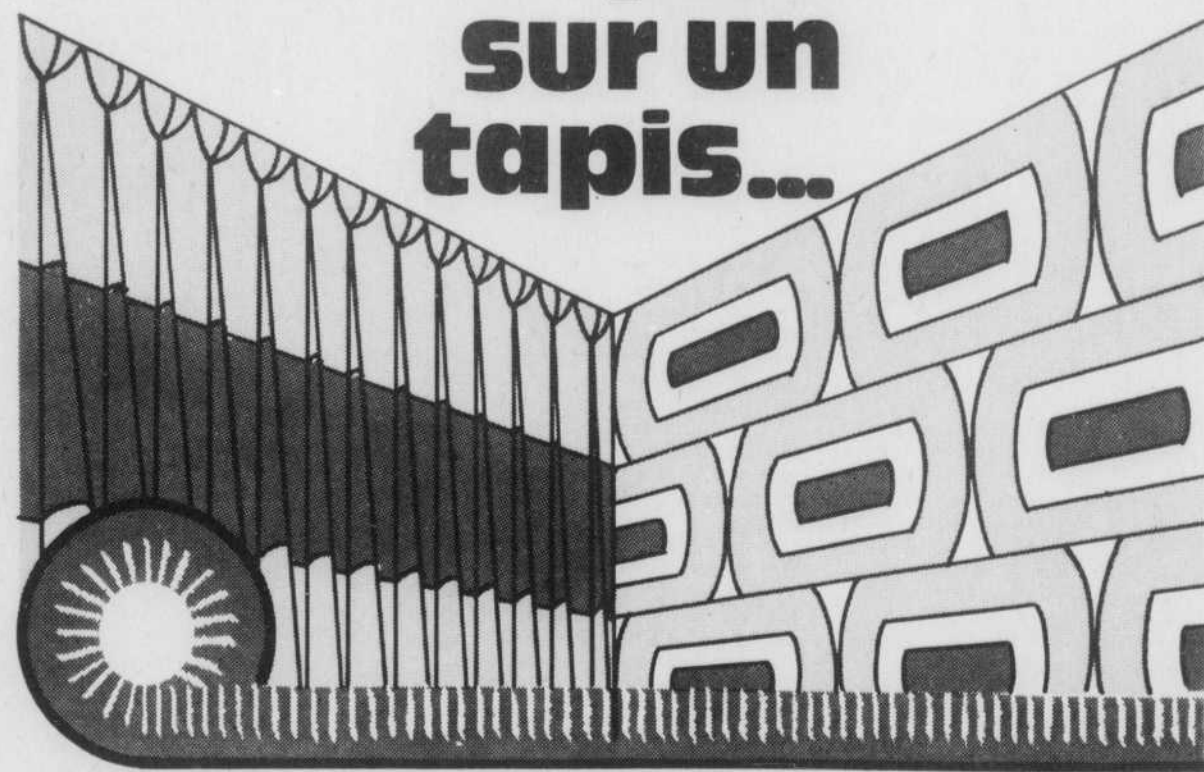
L'ombre de la guerre civile entre Outremont et ville Mont-Royal a cependant plané un instant. Les parents d'Outremont verraient d'un bon oeil que la commission scolaire Ste-Croix donne l'école Pierre Laporte au PSBGM en échange du Outremont High School qui serait converti en école publique francophone.

La vice-présidente du PSBGM aurait dit hier "All this sounds very interesting"; mais un commissaire ne voit là rien d'étonnant puisque l'école Pierre La-

porte est de loin mieux équipée. "Ce serait troquer un cheval pour un lapin", a-t-il commenté. Mais les outremontais tiennent la valeur des immeubles pour moins que le salut de la francophonie. De là à les accuser de défendre leurs briques et leur clocher, il n'y avait qu'un pas vite franchi du côté de ville Mont-Royal.

Le consensus s'est vite reformé quand on a reconnu que le problème de fond résidait dans l'attraction qu'exerce le secteur privé. "Il faudrait, a dit une mère de famille, que les écoles publiques soient enfin déclarées elles aussi "d'intérêt public".

VOS premiers pas sur un tapis...



VENEZ FAIRE
VOS PREMIERS PAS EN DÉCORATION
CHEZ VALIQUETTE DE LAVAL.
NOUS AVONS LE PLUS VASTE CHOIX
DE COUVRE-PLANCHERS,
DE TISSUS POUR VOS FENÊTRES,
DE PAPIERS PEINTS POUR VOS MURS,
NOUS AVONS DES EXPERTS POUR MESURER,
INSTALLER ET POUR LE NETTOYAGE À LA VAPEUR.

CHARGE

master charge

Membre

Institut québécois

des Revêtements

de Sol Inc.



478, DES LAURENTIDES PONT-VIAU - 667-6150
60 OUEST, BLAINVILLE STE-THERESE - 625-6933

La Commission de police réclame plus de pouvoirs

QUEBEC (Le Devoir) — La Commission de police du Québec demande des modifications à sa loi, afin de rendre exécutoires certaines de ses recommandations et pour assurer l'observance de ses règlements qui ont reçu l'approbation du conseil des ministres.

La demande est soumise dans le dernier rapport annuel, que le président, le juge Roger Gosselin, a signé le 25 mars dernier, et que le ministre de la Justice a rendu public hier à l'Assemblée nationale.

Faisant le bilan de ses cinq premières années d'activité, "la Commission estime qu'en raison de certaines limitations de la loi et même si ses recommandations sont généralement bien accueillies, les résultats demeurent trop restreints".



Un musée où l'on vous permettrait de toucher à tout, vous croyez que cela est possible? Une collection itinérante de 32 sculptures esquimaudes a précisément cette caractéristique d'être conçue pour initier les handicapés visuels aux beautés de l'art esquimau. On peut la voir jusqu'au 3 juin à l'Institut Louis-Braille, de Longueuil. Le ministère canadien des Affaires indiennes défraie la tournée de la collection, choisie par deux femmes aveugles.

Le président du Conseil du patronat

Le profit, "une part que l'entreprise réserve au progrès de la collectivité"

par Michel Guénard

C'est par un discours on peut plus pertinent sur le profit, sa justification et son avenir dont LE DEVOIR publie de larges extraits en page 5, que le président, M. Charles Perrault, a clôturé l'assemblée annuelle du Conseil du patronat du Québec qui se tenait hier à Montréal.

Qualifiant le profit comme "une part que l'entreprise réserve au progrès de la collectivité" puisque ce résidu de l'activité industrielle est consacré à l'expansion, à la création de nouveaux emplois, à la rétribution de l'actionnariat, M. Perrault a rappelé que ce qui compte en définitive pour l'entreprise, "ce n'est pas l'importance du profit en tant que tel, mais plutôt le volume de nouveaux capitaux qu'il peut générer".

Se faisant à la fois vulgarisateur en macroéconomique et mordant envers les dé-

tracteurs professionnels de l'entreprise privée, le président du CPQ s'est mis à "décorifier" les statistiques afin de démontrer que la poussée inflationniste avait gonflé indûment certains postes comptables et créé ainsi l'illusion que les hommes d'affaires avaient découvert un pactole.

Prenant à témoin la Banque du Canada, M. Perrault estime que le sévère organisme de la rue Wellington a parfaitement raison d'écrire dans un récent bulletin mensuel que sans la surévaluation des inventaires (une plus-value greffée au renchérissement des biens et équipements) l'accroissement des profits avant impôt n'aurait pas été de 37 mais bien de 27% au cours de 1973.

Après avoir rappelé que les syndicats et

les groupes professionnels partageaient une grande responsabilité de la "marée inflationniste", M. Perrault n'a pas pour autant épargné les pouvoirs publics... souvent enclins à un faste de dépenses qui frise le travers ostentatoire. "Au cours des derniers cinq ans, le budget fédéral a augmenté de 60% alors que celui du Québec s'élevait de 67% sur une période plus longue, disons de 1960 à 1973 par exemple, le budget du gouvernement du Québec a fait un saut de près de 1000%", de dire avec humour M. Perrault.

Afin de réhabiliter le profit auprès de certains secteurs de la population qui en perçoivent encore mal la mécanique et l'utilité, M. Perrault a proposé que les entreprises initient leurs employés à un "plan de participation aux bénéfices". Ce

La CECO jure prouver que Vic Cotroni a voulu la détourner de son but

par Jean-Pierre Charbonneau

Le procureur de la Commission d'enquête sur le crime organisé, Me Guy Dupré, a déclaré hier qu'il prouverait en temps et lieu que Vincent Cotroni a conspiré pour détourner l'enquête publique de son objectif premier, notamment en suggérant à un témoin, Jimmy Socio, d'impliquer des juges et des policiers et d'inventer, s'il le fallait, des affaires de corruption.

Me Dupré a donné cette assurance à la Commission après que l'avocat de Cotroni, Me Jean-Paul Sainte-Marie, lui eut demandé de prouver les avancées contenues dans ses questions puisqu'ils laissent supposer que son client avait commis des actes criminels.

Ce dernier venait de jurer qu'il n'avait jamais rien fait pour détourner l'enquête et qu'il n'avait pas reproché à Jimmy Socio de ne pas avoir nommé des noms de juges et de policiers provinciaux.

Une bonne partie de l'interrogatoire de Cotroni a d'ailleurs porté encore hier sur un entretien que lui et ses deux associés, Paolo Violi et Armand Courville, ont eu avec Jimmy Socio, le 28 mars 1973, le lendemain de l'une de ses comparutions devant la Commission d'enquête.

Ainsi, aux questions de Me Dupré, Cotroni a répondu qu'il ne se rappelait pas

avoir dit à Socio que lorsque lui (Vic) venait témoigner à l'enquête il se faisait passer pour un "cave" qui ne sait pas lire ni écrire. Il nie, tout en disant ne pas s'en rappeler, avoir conseillé à Socio de ne pas contredire une preuve positive établie noir sur blanc et de répondre plutôt "c'est possible...". A ce sujet, le témoin ne se rappelle pas avoir expliqué à Socio comment il s'était comporté lors de son procès pour tentative de corruption d'un agent de la GRC, en 1966. Il ne voit cependant pas pourquoi il aurait rappelé son témoignage, à l'issue duquel il a été acquitté.

Calmé et impassible tout au long de l'interrogatoire serré de Me Dupré, Cotroni a également juré n'avoir jamais conseillé à Socio de tenter de discréditer Pax Plante et l'ex-procureur chef de la Commission, Me Charles Cliche.

Il a nié aussi avoir reproché à Socio d'avoir "calé" l'Union nationale dans son témoignage et d'avoir impliqué un certain Armand Raymond dans l'affaire Courval. (Ex-organisateur de l'Union nationale du régime Duplessis, Raymond a été longtemps le détenteur des permis d'alcool du Café Métropole, cabaret de Nicola Di Iorio. Il y a quelques semaines, il a comparu devant la Commission pour expliquer le rôle qu'il avait joué lors d'une rencontre entre Di Iorio et un policier de la Sûreté du Québec.)

Pour Cotroni, l'entretien avec Socio n'a duré que 15 minutes. Mais lorsque Me Dupré lui suggère plutôt une durée de deux heures et demie, Cotroni se dit d'abord étonné pour ajouter ensuite: "si vous le dites..." et finalement dire: "je ne m'en rappelle pas parce que je rentrais, puis sortais, puis je rentrais...".

Son associé répondra la même chose en fin de journée, ce qui fera dire au président de l'enquête, le juge Rhéal Brunet: "Qui finalement restait là..."

En plus de son entretien du 28 mars 1973 avec Socio, Vic Cotroni a été longuement questionné sur les relations et le comportement qu'il a avec certaines personnes, ce qui démontrerait qu'il jouit d'une grande autorité sur plusieurs personnes.

Après avoir nié que c'est lui qui décide du moment et de l'endroit des rencontres qu'il a avec les gens qu'il choisit, Cotroni a dit ne pas se rappeler des conversations citées par le procureur de la Commission. Ainsi, il ne se rappelle pas si, le 22 septembre 1971, il a demandé à Nicola Di Iorio de contacter Angelo Lanzo pour que celui-ci aille dire à son frère Frank de ne pas se présenter à la rencontre du lendemain.

Il ne se rappelle pas non plus si, le 13 décembre 1971, il a appelé Di Iorio pour lui dire que la présence de Lanzo n'était pas requise pour la rencontre prévue pour la soirée. Il donne la même réponse au sujet d'autres appels à Di Iorio au cours desquels il a fixé le moment et le lieu de rencontre.

Il est toutefois plus catégorique et répond "non" quand on lui demande si, le 20 décembre 1972, il a appelé Di Iorio

pour lui dire de contacter William Obront afin que celui-ci lui remette certaines sommes d'argent. Il redevient plus imprécis au sujet d'un appel qu'il a fait à Di Iorio, le 16 novembre 1971, afin que celui-ci contacte Obront pour qu'il vienne le rencontrer pour une affaire urgente.

Il ne se souvient pas non plus si le soir où le jury délibérait sur l'affaire du triple meurtre de la Casa Loma (pour lequel était accusé Jos. Di Maulo) il a demandé à Di Iorio de contremander une rencontre qu'il devait avoir avec son frère Frank (très lié avec Di Maulo) et un certain Fernand Lefebvre qui était le détenteur des permis d'alcool de la Casa Loma, dont la direction avait été confiée à Jos. Di Maulo.

Quant à savoir si, le 10 août 1971, il a demandé à Di Iorio de lui dresser la liste des clients dérivés par sa compagnie, (celle de Di Iorio) Anco Amusement, qui s'occupe de placer des machines distributrices en particulier dans les tavernes, Cotroni répond qu'il ne sait rien de cette compagnie.

Il ne sait rien non plus du Bistro Pan-Am, même si le procureur lui suggère qu'en mars 1971, il aurait refusé que Frank D'Asi achète lui-même cette boîte de nuit afin que son nom n'apparaisse pas dans les livres.

Appelé à la barre après Cotroni, Armand Courville répète sensiblement ce que son associé a dit et jure qu'il n'a jamais conseillé Jimmy Socio quant à l'attitude à avoir à l'enquête.

Auparavant, Paolo Violi était venu déposer une caisse de documents se rapportant principalement à son commerce de crème glacée, Violi Gelateria Inc. de Saint-Léonard. Il devra revenir devant la Commission le 31 mai prochain.

Finalement, la Commission a accepté de reporter à mercredi prochain l'étude du dossier médical de Nicola Di Iorio qui, une fois de plus, s'est dit incapable de témoigner à cause de son diabète. Ce dossier médical devait être prêt hier mais l'avocat de Di Iorio, Me Léo-René Maranda, a déclaré qu'il n'avait pu le compléter. Entre-temps, Di Iorio continuera d'être détenu, ce qui l'empêchera ce matin d'assister aux funérailles de son bras droit Angelo Lanzo, décédé dimanche d'une thrombose coronaire.

Par ailleurs, une pré-enquête sera tenue lundi prochain à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, pour déterminer s'il y a lieu de lever une sommation à comparaître contre un officier de la GRC et trois membres de la Sûreté du Québec. Ces quatre hommes ont participé, mercredi dernier à l'arrestation, à Edmundston, de Di Iorio, recherchée à Montréal par la Commission d'enquête.

La Commission avait émis le jour même un mandat pour l'arrestation de Di Iorio, car il ne s'était pas présenté comme on le lui avait ordonné, pour être interrogé. Il a été arrêté à Edmundston par le sergent Gordon McKinney, en charge du détachement local de la Gendarmerie, et

Voir page 6: La CECO

La crue

Alerte à la typhoïde et à l'asphyxie

par Urgel Lefebvre

Par mesure de prudence, tous les bénévoles, qui oeuvrent dans les municipalités de l'ouest de l'île de Montréal pour contrer les effets des inondations, ont été inculqués à la typhoïde. Et il n'est pas écarté que les mêmes mesures préventives soient prises pour toute la population de ce secteur.

Un autre danger est signalé par le coordonnateur Jean Lamoureux: celui de l'asphyxie causée par les pompes installées trop près des soupiraux des caves inondées. Deux cas d'asphyxie de ce genre ont été signalés jusqu'ici et des patrouilles circuleront nuit et jour dans toute le secteur inondé pour empêcher que d'autres cas semblables se produisent.

M. Lamoureux explique que lorsqu'une pompe à gazoline est installée près d'un soupirail, les gaz d'échappement s'introduisent dans la maison à l'insu des occupants. Hier, une jeune fille a été asphyxiée de cette façon et on a dû la transporter à l'hôpital général du Lakeshore. Fort heureusement on a pu la ranimer et son état est maintenant satisfaisant.

On n'était pas trop optimiste hier, dans l'ouest de l'île de Montréal, à cause de la pluie qui mettait fin à tout espoir de voir baisser le niveau des eaux, en plus d'entraver les travailleurs bénévoles et les résidents dans leurs tâches d'évacuation et d'endiguement.

Selon un porte-parole de l'Hydro-Québec, il s'écoulera deux à trois semaines avant que le niveau de l'eau commence à baisser.

Depuis le début des crues il y a neuf jours, un millier de familles ont quitté

leurs demeures. Et la protection civile estime que des milliers d'autres habitations devraient être évacuées. Mais les gens persistent à vouloir défendre eux-mêmes leurs biens contre les eaux envahissantes.

Partout où les maisons ont été évacuées, la police redouble de vigilance afin d'empêcher le pillage.

A Québec, le premier ministre Robert Bourassa a déclaré à l'issue d'une réunion du conseil des ministres que le gouvernement défrayerait les secours d'urgence dans la centaine de municipalités du Québec touchées par les inondations et rembourserait une partie des dommages qu'il a évalués sommairement à \$75 millions.

Par services d'urgence, le premier ministre entend les frais d'évacuation, logement temporaire, nourriture, vêtements, matériel de secours, médicaments, germicides, moyens de communication, moyens de transport et toute aide monétaire d'urgence assurés tant par la Protection civile, que par les ministères des Richesses naturelles, des Affaires sociales, de l'Environnement, la Sûreté du Québec et le Conseil exécutif.

Selon M. Bourassa, le gouvernement assumera aussi le coût de la remise en état des équipements collectifs tels que routes, écoles et bâtiments publics, comme ce fut le cas lors de situations semblables précédentes comme les inondations dans les Cantons de l'Est, la tornade de Maniwaki et les pannes d'électricité l'hiver dernier.

De plus, l'aide gouvernementale s'ac-

pliquera pour les propriétaires de résidences principales et d'entreprises sinistrées, aide financière dont les modalités seront précisées dès que la nature et l'étendue des dommages auront été établis.

aujourd'hui

A 10h, place Vauquelin, ouverture officielle de la campagne annuelle d'embellissement de Montréal.

A 11h, manifestation des délégués au congrès de la FAS devant l'hôpital Notre-Dame.

A midi, au 201, rue Crémazie est, manifestation du mouvement antipollution pour protester contre les arrosages d'insecticides sur les forêts québécoises.

A 13h, à l'amphithéâtre I-C du pavillon de Konink, à l'université Laval, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, ouvre le colloque annuel de l'Association canadienne des professeurs de langue seconde.

De 16h à 22h, au 1750 Visitation, teach-in sur la Saint-Vincent-de-Paul. On y fera le bilan et prospectives de cet organisme charitable.

A 19h30, au 1001, rue Saint-Denis, assemblée de solidarité avec les ouvriers et les paysans chiliens organisée par les comités étudiants Québec-Chili.

A 19h30, à l'hôtel Wellington de Sherbrooke, cérémonie d'enterrement et de mise en bière du canal communautaire de Sherbrooke.

A 20h, au 5059 rue Saint-Denis, au Carrefour international, colloque sur la coopération. Ce soir: historique de l'aide au Tiers-Monde, analyse de l'aide canadienne.

A 19h30, au pavillon des sciences sociales de l'université de Montréal, panel sur la nécessité de construire de nouvelles institutions pénales, organisé par l'Association professionnelle des criminologues du Québec.

C'est aujourd'hui que débute, à compter de 19h30, à l'hôtel Skyline du chemin de la Côte-de-Liesse, l'assemblée générale annuelle des enseignants protestants. L'assemblée se poursuivra samedi.

Au Mont-Gabriel, jusqu'à dimanche, congrès

Pour tous ces services, les déboursés atteindront plusieurs centaines de millions de dollars, estime M. Bourassa.

Afin de combattre la crue des eaux dans le secteur ouest de la métropole,

Voir page 6: Alerte

de l'Association des professeurs d'arts plastiques du Québec.

Au Chanteclerc, à Sainte-Adèle-en-Haut, congrès annuel de la Fédération des femmes du Québec. Jusqu'à dimanche.

Aujourd'hui et demain, à l'Auberge des Gouverneurs, à Trois-Rivières, assemblée annuelle de la Confédération des sports du Québec.

Aujourd'hui et samedi, au séminaire Saint-Augustin, à Cap Rouge, congrès de la Société des professeurs d'histoire.

A Toronto, à l'hôtel Royal York, se déroulera jusqu'à lundi la conférence nationale sur la femme.

Aujourd'hui et demain, au Centre récréatif de ville Mont-Royal, exposition de tableaux chinois classiques. Le centre est ouvert de 15h à 20h.

A Drummondville, à l'aréna Yvan Cournoyer, et jusqu'au 22 juin, exposition artistique et une série de spectacles de jeunes artistes amateurs du Québec.

A l'université Sir George Williams, conférence internationale pour parents et professeurs, sur l'éducation coopérative. La conférence se terminera dimanche.

A l'université Laval, jusqu'à dimanche, congrès annuel et dixième anniversaire du Service de préparation à la vie (SPV).

C'est aujourd'hui que la ville de Pointe-aux-Trembles se jumellera avec la municipalité française de Neuville sur Vanne où est né, le 15 février 1612, Paul Chomedey sieur de Maisonneuve.

Jusqu'au 26 mai, l'Ordre international de l'Alhambra tiendra pour la première fois au Québec une cérémonie d'inauguration pour ses 70 nouveaux membres.

Les profs d'Émile-Nelligan s'insurgent contre la CECM

Les professeurs de la polyvalente Émile-Nelligan sont sur le qui-vive. Après avoir refusé la répartition de tâches qui leur est proposée pour l'an prochain, ceux-ci ont tenu une "session d'étude" mardi après-midi et ils se réunissent à nouveau hier soir pour décider de leurs moyens de résistance.

Cette polyvalente de construction récente est située sur le plateau Mont-Royal, dans la région 2 de la CECM; c'est là une zone particulièrement grise et les enseignants croient que la commission aurait une occasion choisie de concrétiser ses bonnes intentions de rattrapage en milieu défavorisé.

Mais la répartition de tâche ne prévoit, selon eux, aucune application de normes spéciales. Suite aux prévisions d'inscriptions, les calculs de la commission l'ont menée à déclarer un surplus de vingt professeurs. Ceux-ci seront soit mutés, soit surnuméraires à l'école même.

La tâche qui incombe alors aux professeurs rescapés leur semble totalement inacceptable. Certains effectuèrent

jusqu'à vingt-cinq périodes d'enseignement, dans des programmes différents; ils se retrouveront souvent devant des groupes de 35 élèves.

Selon les enseignants la CECM pourrait se prévaloir facilement de certains mécanismes pour régler ce problème. Elle pourrait abaisser "l'indice-groupe" des milieux défavorisés ou l'on retrouve plusieurs programmes à caractère professionnel; ces programmes ne peuvent être enseignés efficacement à des classes nombreuses.

Elle pourrait également "dégeler" certains fonds de l'opération-Renouveau qu'on a réservés à des projets pour l'enseignement secondaire. C'est du moins là l'avis du commissaire Gaston Michaud, qui rendait visite mardi aux enseignants en session d'étude.

Un porte-parole des professeurs considère que ceux-ci "doivent accepter un surplus de travail pour mieux servir le milieu très spécial. Les gens qui paient sont sans défense, et pendant ce temps les machines à gros budgets ne savent quoi faire de l'argent des contribuables."

Madame, ce rêve est pour vous . . .

Le printemps est arrivé et avec lui le nouveau salon Ritz Haute Coiffure. Venez vous détendre et vous faire choyer par un personnel équipé avec les plus récents appareils dans un monde resplendissant de couleurs. c'est un rêve à revivre

RITZ-CARLTON HÔTEL
1228 ouest, rue Sherbrooke
Pour réservations: 842-4212



L'ASSOCIATION CANADIENNE DE TÉLÉVISION PAR CÂBLE

annonce la tenue de sa

17e exposition commerciale

Le public en général sera admis à raison de \$2.00 par personne

le jeudi 30 mai 1974 de 16h. à 21h.

Hôtel Le Reine Elisabeth
Montréal

éditorial

Le bill 22 et l'élection fédérale

Alors que le pays semblait se diriger vers une élection fédérale centrée sur les questions économiques, la publication par le gouvernement Bourassa du projet de loi sur la langue officielle risque de ramener au premier plan de l'actualité électorale la question explosive de l'unité nationale.

Sauf quelques vécités comme celle qu'a soulevée le professeur Frank Scott à propos des règles d'interprétation des textes de loi rédigés dans les deux langues conformément à l'article 133 de l'AABN, le projet de loi Cloutier ne touche en aucune manière au domaine confié par la constitution à l'autorité du Parlement fédéral. En moins de vingt-quatre heures, il est néanmoins devenu l'un des thèmes majeurs de la campagne. Si cet effet devait se maintenir, il se pourrait encore une fois que le résultat de l'élection soit influencé par le jeu des passions et de l'émotivité.

Pour qui veut lire entre les lignes, il n'existe aucune différence fondamentale entre la position qu'ont définie chacun de son côté MM. Stanfield, Trudeau et Lewis en face du projet de loi.

M. Stanfield, pour une rare fois, a laissé percer une réaction plus émotive que rationnelle. Sa critique au sujet de l'excès de discrétion ministérielle auquel le projet Cloutier ouvre la porte est on ne peut plus fondée. Il a toutefois semblé oublier, en la formulant, qu'il s'adressait à un gouvernement provincial qui agit, en l'occurrence, à l'intérieur de ses prérogatives constitutionnelles.

Si l'on excepte cette question de méthode, deux traits sont communs à la réaction exprimée par les trois leaders. Tous trois soutiennent au fond la thèse de la liberté de choix des parents en matière de langue d'enseignement. Tous trois se montrent également inconscients ou indifférents à l'endroit des innombrables remises en question auxquelles cette liberté a donné lieu au Québec depuis quelques années.

D'un point de vue strictement objectif, il ne devrait, par conséquent, y avoir aucun problème majeur. Les trois leaders ayant au fond la même position, il serait normal qu'on en prenne acte et qu'ils s'empresent de passer à autre chose. Voilà, à bien des égards, ce qui serait le plus sain pour l'élection et pour le pays.

Mais, à moins que M. Bourassa ne décide de retirer ou de mettre en veilleuse pendant la durée de la campagne son projet de loi, il y a un risque que les choses tournent autrement. Selon la tournure que prendra la situation, M. Stanfield ou M. Trudeau pourrait s'en trouver artificiellement avantage.

Les libéraux se sont souvent vantés d'être le seul parti à pouvoir tenir d'un bout à l'autre du Canada le même langage de l'unité et de la tolérance. On se souvient encore, à ce propos, du sort cruel que M. Trudeau infligea à M. Stanfield en 1968 autour de la thèse des deux nations. Le leader conservateur ayant eu le malheur de s'entourer d'un Marcel Faribault qui s'était fait l'avocat de cette thèse, M. Trudeau le tailla littéralement en pièces auprès de l'opinion anglo-canadienne.

Or, cette fois, c'est M. Trudeau qui risque de se trouver sur la défensive. Libéral comme lui, M. Robert Bourassa est en effet considéré dans les provinces anglo-canadiennes comme son "protégé" ou, à tout le moins, comme son allié politique. Au plan électoral et à celui de l'action politique au ras des comités, les deux organisations distinctes auxquelles les deux chefs président au sommet, sont le plus souvent une seule et même organisation. A deux reprises, en 1970 puis en 1973, M. Trudeau s'est réjoui publiquement de la victoire de M. Bourassa comme si c'eût été la sienne.

M. Trudeau peut s'attendre, dans ce contexte, à subir de la part des auditeurs anglophones auxquels il fera face d'ici le 8 juillet des questions répétées au sujet du bill 22. A toutes ces questions, la déclaration émise hier par le bureau du premier ministre fédéral apporte une réponse théoriquement impeccable. Mais les auditeurs du chef libéral se satisfont-ils de cette réponse vertueuse?

Il y a risque, au contraire, que le mécontentement et la crainte provoqués par le projet Cloutier ne réveillent chez eux un vieil instinct à peine endormi. Dalton Camp écrivait au lendemain de l'élection de juin 1968 que l'exploitation démagogique du thème des deux nations par M. Trudeau avait scellé en sa faveur le sort de l'élection en faisant pencher de son côté le vote des anglophones à l'esprit étroit. Comment ne pas entrevoir que, cette fois, le projet Cloutier pourrait entraîner un effet semblable, mais en faveur de M. Stanfield?

Il existe aussi, cependant, une possibilité inverse qu'il ne faut point exclure. Si les milieux nationalistes québécois donnent suite à leurs projets d'opposition spectaculaires au projet Cloutier, il pourrait très bien se produire que, sans l'avoir recherché, M. Trudeau se voie projeté, au Québec même, en plein cœur de la polémique linguistique. Que surviennent alors des accidents de parcours toujours possibles, et il s'en faudrait de peu qu'il ne retrouve aux yeux du Canada anglais un peu du panache qu'il a perdu depuis 1968.

Les questions de politique fondamentale, de libertés civiques, d'unité nationale et de droits linguistiques sont celles où M. Trudeau excelle le plus, où son leadership s'affirme avec le plus de vigueur dès qu'on lui en fournit l'occasion. Acculé au pied du mur, il n'hésitera pas au besoin à servir publiquement au gouvernement québécois des leçons vigoureuses dont le retentissement serait grand dans le reste du pays. Si la situation devait le moins durement se corser, M. Trudeau pourrait ainsi se retrouver, grâce à son homologue québécois, dans le rôle du seul homme capable aux yeux de milliers d'anglophones des autres provinces de sauver l'unité menacée du Canada.

Toute politique québécoise qui semble attenter la moindre aux droits de la minorité anglophone a toujours, dans le reste du pays, un effet de choc et d'irritation très vif. En décidant de déposer son projet de loi sur la langue en plein cœur d'une campagne électorale fédérale, M. Bourassa a sous-estimé ce phénomène et montré qu'il ne connaît pas grand chose à la psychologie du Canada anglais.

Il reste maintenant à peser les conséquences possibles du geste fait à Québec mardi. Il est beau de jouer au fanfaron et de proclamer, comme M. Cloutier l'a fait hier à Québec, qu'on ne reculera "ni devant les extrémistes, ni devant les orangistes". Mais il y a bien davantage, dans les réactions qui se multiplient depuis trois jours, que l'écho de ces voix marginales auxquelles le ministre de l'Éducation voudrait réduire l'opposition que suscite le bill 22. Il y a, d'un côté, le refus presque unanime de la minorité anglophone, dont toute l'opinion anglo-canadienne pourrait épouser les griefs. Il y a, de l'autre, le refus de très importants secteurs de l'opinion francophone qui vont bien au-delà des seuls milieux péquistes ou des groupes qui gravitent autour du Mouvement Québec français.

Les objections et les craintes que suscite le projet Cloutier sont, en fait, si fondamentales et si répandues, qu'il sera impossible d'en faire abstraction pendant la campagne fédérale. M. Bourassa doit peser soigneusement les risques inhérents à la situation explosive qu'il vient de créer. Il ne doit même pas exclure l'hypothèse d'un retrait pur et simple, à tout le moins d'un report à l'automne, de son projet de loi si celui-ci devait contribuer, comme on a des raisons de le redouter, à empoisonner une élection déjà passablement confuse par ailleurs.

Claude RYAN



Souplesse ou casse-gueule?

La mort du cardinal Daniélou

Historien de l'Eglise et défenseur de la foi

par MARIE-JOSÈPHE RONDEAU
chargée d'enseignement à l'université de Caen

Le cardinal Daniélou fut, avec le Père Henri de Lubac et Henri-Irénée Marrou, l'un des initiateurs et des principaux artisans du brillant renouveau patristique (étude des Pères de l'Eglise) qui a caractérisé l'après-guerre. Sa thèse sur la Théologie mystique de Grégoire de Nyse reste, après trente ans, l'un des ouvrages fondamentaux sur cet auteur difficile, à côté de celui de Hans-Urs von Balthasar. Quels que soient les débats qui se sont livrés sur les emplois qu'il convenait ou non de réserver à l'expression "judéo-christianisme", il est certain que, dans sa Théologie du judéo-christianisme, le cardinal Daniélou a fourni, comme personne avant lui, une clé qui livre accès à un ensemble de textes chrétiens archaïques, dont il a montré qu'on y trouvait la substance du dogme chrétien coulée non pas dans les catégories de la culture gréco-latine à laquelle nous sommes habitués, mais dans celles de la culture sémitique; d'où leur aspect déroutant, qui s'éclaircit au fur et à mesure que l'exégète les replace dans leur contexte culturel.

L'œuvre scientifique du cardinal Daniélou fut considérable, comme l'indique assez le catalogue, aujourd'hui incomplet, qui figure à la fin du recueil de Mélanges qui lui fut offert en 1972. Elle a valu à son auteur une réputation internationale. Elle est, pour l'essentiel, achevée puisque le troisième et dernier tome de l'Histoire des doctrines avant Nicée est depuis plusieurs mois chez l'imprimeur.

Sources chrétiennes

Si le cardinal Daniélou a mené ses travaux scientifiques avec rigueur, il est pourtant clair qu'il lisait ces documents anciens du christianisme non avec le détachement d'un entomologiste (attitude dont il eût été bien incapable), mais comme des archives de famille. Il les tenait pour des "Sources chrétiennes" toujours jaillissantes, selon le titre de la collection de textes qu'il patronnait avec le Père de Lubac, et qui est l'équivalent chrétien de la collection Guillaume Budé.

C'est que, savant probe, il était aussi et avant tout un chrétien, un prêtre, un religieux. Sa recherche scientifique a débouché d'abord dans un enseignement donné aux séminaristes de l'Institut catholique de Paris. Elle nourrissait aussi toute son activité pastorale, qui fut immense, allant d'aumôneries d'étudiants — dont la plus chère à son cœur fut sans nul doute celle de l'Ecole normale supérieure de jeunes filles — à des retraites, des prédications, des directions spirituelles, distribuées avec générosité — il ne connaissait pas la fatigue — en réponse à toutes les sollicitations dont il était l'objet. Il déployait un grand sens pédagogique. Il "sentait" ses auditeurs et savait s'adapter à chacun d'eux. Il savait

communiquer, en même temps que la science qu'il possédait, l'intérêt qu'il portait à ce dont il parlait. Finalement, il aimait Dieu, et il savait le dire.

C'est sans doute au cercle Saint-Jean-Baptiste qu'il consacra la part la plus originale de son activité. Là, au sein d'un petit groupe qui était né à la fin de la guerre, au moment où les échanges internationaux commençaient à reprendre, et qui s'intéressait aux contacts entre les chrétiens et les religions et civilisations non chrétiennes, il développa les intuitions qu'il consignait très tôt dans le Signe du temple, le Mystère de l'Avent et le Mystère du salut des nations. Dans le sillage de l'abbé Monchanin et de Louis Massignou, le cercle Saint-Jean-Baptiste se proposait d'aborder de façon positive les cultures non chrétiennes pour tenter de voir comment pourrait se faire une christianisation non pas d'individus arrachés à leur culture traditionnelle, déracinés de leur milieu naturel, mais des cultures elles-mêmes, comme ont été jadis christianisées la culture sémitique des juéo-chrétiens et, exemple plus connu, la civilisation gréco-latine. Le cardinal Daniélou, dont la compétence scientifique, on l'a vu, était ailleurs, ne s'est pas attaché au problème de la conversion des cultures particulières, mais à la visée théologique d'un ensemble susceptible d'intégrer ces travaux, de nourrir la prière qui les portait, et de donner leur sens aux rencontres et aux amitiés avec les étudiants d'outre-mer qui se nouaient au sein du cercle.

Cette visée ne se réduisait pas à une "théologie de l'histoire du salut", ou d'aucuns ont voulu voir, en donnant à l'expression son sens le plus restrictif possible, la théologie du cardinal Daniélou. Elle englobait "théologie" et "économie", pour reprendre le vocabulaire des Pères de l'Eglise. Dans cette perspective, la vocation du chrétien est de vivre ensemble les exigences contradictoires de contemplation de la Trinité et de service des païens, comme le Christ lui-même, missionnaire du Père, vit dans son agonie la tension terrible entre la vie divine et l'assomption de l'humanité pécheresse qu'il vient sauver.

Des travers voyants et des vertus profondes

Comment se fait-il qu'un homme, dont la réussite comme savant, comme professeur, comme guide spirituel, avait été éclatante, se soit trouvé ces deux dernières années, singulièrement depuis son élévation au cardinalat, critiqué souvent, décrié par beaucoup, et comme marginalisé par rapport aux forces actuellement les plus remuantes de l'intelligentsia catholique? Pourtant on pourrait proposer entre autres deux remarques. Tout d'abord, le Père Daniélou fut promu tardivement

au cardinalat, à l'improviste, alors que rien n'avait pu l'y préparer, et il y fut promu sans qu'aucune tâche concrète fût proposée à un zèle dont il avait donné maintes preuves, et dont il chercha désormais l'emploi de façon un peu tâtonnante.

Or il était l'homme des travers voyants et des vertus profondes. Dans le type de relations qu'il avait pu développer dans les milieux universitaires ou oecuméniques, dans les groupes dont il était l'aumônier, dans les contacts d'ordre spirituel, les premiers s'effaçaient vite devant les seconds. Au contraire, dans la vie plus hachée et plus livrée au grand public qui fut la sienne à partir de 1969, c'est sans doute la partie la plus superficielle et la plus agaçante de lui-même qui fut la plus visible: une certaine vanité, une nervosité qui pouvait faire croire à de la versatilité, la sensibilité aux grandeurs d'établissement, le goût de la provocation et de la joute, et les malveillants pourraient allonger cette liste.

Cela n'empêchait nullement le Père Daniélou de garder, dans un type de rapports plus vrais et plus profondément humains, les qualités de gentillesse, de bonté profonde, d'humilité surtout, qui lui ont attaché tant d'amis tout au long de sa vie. Mais qui pouvait les deviner dans une apparition sur le petit écran ou dans une interview percutante donnée à un journal? L'homme était caché par le personnage, non pas le personnage du cardinal, qui ne pouvait qu'inspirer le respect par son sens des responsabilités, son ancrage indestructible dans la foi et son courage jamais abattu, mais par le personnage auquel les mass media réduisent ceux qui se livrent à elles avec trop de candeur peut-être.

L'autre raison de l'hostilité que suscita ces dernières années le cardinal Daniélou est plus profonde. On l'accusait, lui qui avait jadis représenté l'avant-garde de la "nouvelle théologie", d'être devenu intégriste. Lui qui avait été ouvert au souci des non-chrétiens, de s'être replié sur le peuple chrétien. Lui qui avait été un individualiste quelque peu franc-tireur, d'être devenu l'homme de l'institution ecclésiastique. Lui qui avait été sensibilisé par ses travaux à l'incarnation du christianisme dans l'histoire, de ne plus prôner que la dimension eschatologique au détriment de l'engagement politique. Ses opposants parlaient avec condescendance de durcissement, de sclérose: il ne suivait plus le cours du temps. Mais là, le cardinal Daniélou avait une riposte, et ce n'était plus cette fois-ci une caricature qui obnubilait la personne, c'était le vrai Daniélou qui, de toute sa carrure de chrétien et de théologien, s'opposait à ce qui lui paraissait une réduction laïciste du mystère chrétien.

(Le Monde)

Consultation? Technique périmée

par LAURENT LAPLANTE

En déposant son premier rapport annuel le 14 mai, le Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein-air a jugé préférable de se montrer modeste. Heureusement d'ailleurs, car rien, dans ce rapport, ne permet de croire à l'utilité du Conseil. Il s'agit même, à vrai dire, d'un des plus inutiles conseils que notre génération pourtant fertile en simulacres de participation ait jamais créés. Il repose sur des structures qui n'ont au départ rien de très démocratique. Il ne jouit pas d'une mesure acceptable d'autonomie. Il regroupe très artificiellement des gens qui n'ont à peu près aucune raison de s'entendre. Ce qui étonne lorsqu'un tel conseil tente de s'exprimer, c'est qu'il n'ait rien à dire; c'est qu'il veuille quitter un mutisme qui exprimait pourtant fort bien toute sa pensée.

A l'image du Haut-Commissariat

Avant que le ministère de l'Éducation ne commence à déferler sur le monde du loisir, du sport et du plein-air, on aurait pensé qu'un tel secteur avait droit à une spontanéité à nul autre pareille. Si, en effet, on pousse trop loin l'organisation ou l'encadrement dans cet univers, ne va-t-on pas le dépouiller de ce qui fait son charme et sa valeur? Qu'on suscite les conditions favorables, soit, mais qu'on laisse à chacun le soin de choisir, de se désister, d'hésiter et de définir son rythme. Qui d'entre nous souhaiterait que ses loisirs deviennent des périodes minutées, contrôlées, soumises aux directives bureaucratiques?

Malgré cette évidence, le gouvernement québécois n'a cessé au cours des dernières années d'alourdir les contrôles auxquels doivent se plier les organismes qui se consacrent au loisir. Dernière en date de ces mesures coercitives, la création d'une centrale administrative a été menée à terme par le Haut-Commissariat malgré que les trois organismes ainsi regroupés n'aient jamais manifesté le moindre enthousiasme à l'idée de se retrouver de force sous un même toit.

Le Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein-air n'échappe d'ailleurs pas à cette poussée massive vers la centralisation des

pouvoirs. Certes, à titre d'organisme consultatif, il ne devait pas s'attendre à apposer souvent sa signature sur des chèques ou des projets de loi. On aurait pu s'attendre, cependant, que le Conseil jouisse des sa naissance d'une ample autonomie et tente, à l'instar de tous les conseils bien nés, d'élargir sa marge de manoeuvre. Le Conseil qui vient de s'exprimer n'a ni cette santé congénitale ni cette aspiration à la liberté.

Des quinze membres qui composent le conseil, 6 sont issus des organismes que le milieu du loisir et du sport s'est donnés. Jusque-là, tout va bien. Les neuf autres, malheureusement, sont nommés par le ministre de l'Éducation sur la seule recommandation du Haut-Commissariat. On demande donc à un conseil d'analyser la politique gouvernementale en matière de loisir, de jeunesse, de plein-air et de sport, mais on prend soin de les laisser choisir par l'organisme qu'ils doivent évaluer. Par la suite, les règlements s'empresment de préciser que le conseil limitera ses travaux aux questions que le ministre décidera de lui confier.

De conseil en conseil

Malgré tout, le conseil consultatif entend bien mériter son nom. Puisqu'il doit conseiller, il conseillera. Et quel conseil donnera-t-il? Celui de pousser plus loin la consultation. Ceci n'engage à rien et ne fait courir aucun risque.

C'est dans ce genre de logique infernale que ce sont enfilés le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports et, à sa suite, le ministre Phaneuf. Le Haut-Commissariat conseille le ministre responsable du Haut-Commissariat et ce ministre, on s'en doute bien, conseille le ministre de l'Éducation qui, lui-même n'en finit plus de conseiller le premier ministre. N'allons pas croire pour autant que le Haut-Commissariat peut lui-même se passer de conseils. Démocratique comme toujours, le Haut-Commissariat a formé ce Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein-air. Il a pris soin il est vrai d'en prendre le contrôle dès le départ, mais ceci constitue un aspect négligeable de l'affaire. L'important, c'est que le Haut-Commissariat attend des con-

seils du Conseil. Mais le Conseil québécois ne va tout de même pas donner, lui non plus, des conseils à pied levé. Le sens de la démocratie et de la consultation, on l'a ou on ne l'a pas. Comme le Conseil québécois possède en quantités industrielles ce sens éminentement démocratique et consultatif, il a lui-même suscité, dès sa quatrième réunion, en mai 1973, un comité d'étude appelé à scruter les politiques d'assistance financière du Haut-Commissariat. Dès septembre 1973, ce comité d'étude créé par le Conseil québécois appelé à conseiller le Haut-Commissariat qui conseille le ministre Phaneuf a accouché d'un rapport qui recommande, tenez-vous bien: "... que soit créé un mécanisme de consultation et de coordination capable d'instaurer entre le Haut-Commissariat et les organismes de loisirs un sain dialogue. Ce mécanisme devrait permettre de diriger les politiques d'assistance financière de façon plus claire, mieux articulée et plus réaliste".

On ne saurait être plus explicite: rarement a-t-on vu pareille frénésie du conseil dans un secteur aussi profondément dévasté par la maladie du contrôle et de la centralisation. Les conseillers pleuvent pendant qu'un cénacle de technocrates prennent toutes les décisions. Un nouvel organisme X conseillera le comité d'étude qui conseille le Conseil québécois qui conseille le Haut-Commissariat qui conseille M. Phaneuf qui conseille M. Cloutier, mais cet admirable enchaînement ne saurait dissimuler que le Haut-Commissariat se passe allègrement des conseils qui peuvent lui parvenir. Il gère sans consultation et il ignore superbement les avis qu'il a demandés.

Au nom de quoi?

Parce qu'il se promène avec un carnet de chèques, le Haut-Commissariat croit qu'il peut et doit tout régenter. "Les organismes sont surpris, écrit le comité d'étude formé par le Conseil québécois, du genre de contrôle que semble vouloir exercer sur eux le HCJLS. Pourquoi exiger le contrôle des finances totales de l'organisme s'il ne s'agit que de concourir comme partenaire à la poursuite de certains objectifs parmi d'autres?" Les organismes qui reçoivent l'assistance financière de ce Haut-Commissariat évoquent d'ailleurs volontiers le spectre de la nationalisation: "Beaucoup, poursuit le comité d'étude, ont le sentiment profond d'être engagés malgré eux dans un processus d'étatisation. Plusieurs pensent même y être déjà arrivés par la signature du protocole d'entente".

Pourtant, si l'on sent partout l'impérialisme galopant du Haut-Commissariat, on ne sait pas encore quelle politique de loisir préconise cet organisme. "Si l'on déclare que les organismes sont des partenaires, n'aurait-il pas fallu les consulter sur

les objectifs du gouvernement du Québec dans les secteurs du sport, des activités socio-culturelles et du plein-air? Or, il arrive que les organismes regrettent de ne pas avoir été consultés. On devrait s'attendre à tout le moins à ce qu'ils soient informés de ces politiques; or, les organismes saisissent difficilement ces politiques".

Bref, la consultation n'a pas eu lieu. Si politique il y a, les organismes n'y ont pas contribué et ils n'en comprennent même pas le sens. Cette politique, cependant, va clairement dans le sens d'une main-mise de l'État sur des secteurs de plus en plus considérables: "Alors même qu'on utilise le langage de l'assistance, plusieurs dispositions réalisent un contrôle complet de l'organisme par le gouvernement".

On peut et on doit donc, dans un premier temps, crever ce mythe du Haut-Commissariat démocratiquement et paternellement à l'écoute des besoins populaires. On parvient à ce résultat, d'abord en énumérant les mille et un conseillers du HCJLS et ensuite en montrant que, de toutes manières, le HCJLS se moque impérieusement de tous les avis qu'on peut lui donner. Il faut, toutefois, aller plus loin: il faut constater, en effet, que le Haut-Commissariat semble en voie de soumettre le monde du loisir aux directives de l'État et, pire encore, qu'il semble prêt à le faire de son propre chef.

Ce dernier point mérite un accent. Le ministre Phaneuf, soumis aux questions du député Marcel Léger, a dû admettre que le Comité interministériel chargé de définir une politique générale en matière de loisir n'a pas encore fait approuver quelque plan que ce soit. En mars 1973, M. Phaneuf déclarait que ce comité interministériel "depuis quelques mois déjà" scrutait "les diverses possibilités pour une plus grande concertation entre les interventions gouvernementales dans ce vaste domaine que constitue l'occupation du temps libre au Québec". Avant-hier, M. Phaneuf reconnaissait que le rapport de ce comité interministériel était parvenu depuis l'automne dernier au Conseil des ministres. Depuis lors, aucun signe de vie. Mais, depuis lors, le Haut-Commissariat continue sa marche en avant.

Le Haut-Commissariat est donc aujourd'hui, non seulement un organisme qui impose ses vues au monde du loisir au mépris de tout esprit démocratique, mais encore une boile qui n'attend même pas les directives qu'il pourrait lui donner le gouvernement. Certains projets de loi inquiètent parce qu'ils permettent à l'État de multiplier ses interventions; dans le cas du Haut-Commissariat, on serait presque rassuré si le gouvernement faisait au moins connaître ses vues.

En attendant, le Conseil québécois doit savoir quel conseil on a le goût de lui donner...

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$40 par année, six mois, \$22. À l'étranger: \$45 par année; six mois, \$25. Frais mois: \$13. Édition du samedi: \$10 par année; Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Les usines Angus: bientôt un grand village

Suite de la première page

ties de la ville, le projet des usines Angus respecterait le type de développement urbain en place dans cette zone de Montréal, les habitudes de vie des citoyens ainsi que la trame urbaine du quartier (actuellement sectionnée en deux parties par les usines, sur une distance d'un mille).

Diverses études ont été réalisées par des experts en communication et en urbanisme à la demande de Marathon, tant pour connaître les caractéristiques du quartier que pour déceler les besoins. Les conclusions de ces études ont été intégrées au projet. Ces experts ont été Desnoyers et Schoenauer, pour la planification, Ian Martin, pour le centre commercial, Travers Associates, pour la circulation, et Cogem pour l'aspect recherches.

En mai 1973, la compagnie Marathon Realty devait prendre possession de deux millions de pieds carrés de terrain situés dans le secteur est du complexe industriel Angus, et de trois autres millions de pieds carrés en 1974, soit au total tous les terrains de la partie est. L'ensemble des activités industrielles devait par la suite se concentrer et se réorganiser dans la partie ouest. Au centre du terrain actuel se trouverait donc une partie commerciale et à l'est une partie résidentielle.

Marathon a défini son projet comme devant être "un développement complémentaire et en harmonie avec ce qui existe dans le voisinage". Les caractéristiques des quartiers environnants sont une densité moyenne de population, des habitations à logements multiples, une forte présence de la rue, comme aspects positifs; et une absence d'espaces verts, un conflit des mouvements de circulation piétons-autos, comme aspects négatifs.

A partir de ces éléments, Marathon a prévu de construire des secteurs résidentiels — dont la densité est moyenne à la hauteur réduite — développés de concert avec des écoles et des facilités commerciales. On respecterait l'accès direct à la rue qui affectation une grande partie des résidents. Les habitations auront des hauteurs de deux, quatre ou six étages, le si-

xième étage ne dépassant pas la hauteur des grands arbres environnants.

Des ceintures de verdure serviront d'arrière-plan au développement résidentiel tout en ayant pour fonction de séparer les mouvements de circulation des piétons et des véhicules, et de constituer des espaces de loisirs.

Un centre commercial pourra desservir non seulement le quartier lui-même mais tout un "secteur primaire" compris approximativement entre les rues Crémazie, Notre-Dame, Saint-Hubert et Viau. En fait, il s'agira d'un centre commercial de type régional.

Dans les documents préparés par Marathon, il est fait état d'un investissement total de \$60 à \$70 millions, et il est permis de croire qu'aujourd'hui, en tenant compte de l'inflation dans l'industrie de la construction, ce montant pourrait atteindre près de \$100 millions.

Une étude effectuée par la société Cogem Inc. a permis d'évaluer l'impact de ce projet sur la communauté environnante et les commerces existants, à partir de deux hypothèses, à savoir que le projet de centre commercial se réalise ou non.

Les faits suivants ressortent de cette étude: le territoire commercial primaire d'un éventuel centre commercial comprend près de 425.000 personnes et se dégrade rapidement, la population, au cours des dix dernières années, a diminué à un rythme accéléré et on s'attend à ce que cette tendance se continue; l'emploi aussi a diminué alors que la zone voit régulièrement baisser sa part de l'évaluation des propriétés immobilières.

Sur le plan commercial, les établissements de détail de la zone, selon l'étude de Cogem, satisfont principalement des besoins de commodité, mais ils montrent des faiblesses qui forcent les consommateurs à avoir recours à des établissements situés en dehors de la zone. La zone commerciale active se limite principalement aux rues Masson et Mont-Royal.

La venue de ce projet aurait un impact sur la population, les habitations, l'emploi et le milieu social. La construction

des 2.250 logements ferait augmenter la population de 8.500 personnes environ, "sans compter l'effet indirect sur d'autres promoteurs qui pourront construire des blocs à appartements dans ce territoire", de préciser Cogem. Le centre commercial entraînerait la création de 3.800 emplois permanents. Ce projet permettrait aussi de réunifier les deux zones résidentielles divisées actuellement par les usines Angus.

Dans l'hypothèse où ce projet Angus ou un projet similaire ne serait pas réalisé, l'étude de Cogem précise qu'il faut s'attendre "à ce que la zone continue à se détériorer et à ce que les commerces de détail continuent à connaître de plus en plus de problèmes du fait que les consommateurs dépensent une proportion plus importante de leur revenu en dehors de la zone". En outre, le projet Marathon contribuerait à maintenir un équilibre de développement entre l'est et l'ouest de Montréal, affirme Cogem.

Le terrain des usines Angus aurait pu se prêter à une autre utilisation que celle prévue par le CP. Plusieurs groupes avaient suggéré qu'on utilise ce territoire comme emplacement du Village Olympique pour les jeux de 1976 qui se dérouleront à proximité. Cependant, le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, tout comme le maire Drapeau, avaient rejeté cette hypothèse comme irréalisable, parce que, disait-on, ce terrain n'était pas disponible à ce moment (en juin 1973).

Le maire Drapeau devait affirmer quant à lui, devant la Commission permanente des Affaires municipales que, "de toute façon, les propriétaires de l'espace, éventuellement destiné à l'habitation, ne sont pas intéressés à l'aménagement de 1.800 logements et des installations connexes immédiatement." M. Drapeau croyait cependant en la possibilité d'un aménagement immobilier sur cet emplacement par le Canadien Pacifique, mais uniquement quand cette compagnie le pourrait.

firmier clairement la position du gouvernement du Canada qui est effectivement la liberté de choix des parents pour celle des deux langues officielles qu'ils préfèrent.

Présumément pour rétablir les faits et différencier la politique linguistique fédérale — qui s'applique à l'ensemble du Canada — de la politique linguistique proposée par le gouvernement Bourassa — qui ne s'appliquerait qu'au Québec, le bureau du premier ministre publiait enfin hier un bref communiqué réitérant les positions du gouvernement Trudeau en ce domaine: adoption en 1969 et mise en vigueur depuis d'une loi sur les langues officielles "dont la Cour suprême a confirmé la constitutionnalité" et qui instaure l'égalité linguistique pour toutes les fins du gouvernement fédéral et des institutions ou agences qui s'y rattachent, notamment le droit de communiquer en anglais ou en français avec le gouvernement, l'obligation de publier tous documents officiels dans l'une et l'autre, de desservir le public voyageur et les citoyens dans l'une et l'autre partout au pays où "L'un ou l'autre groupe linguistique constitue une proportion importante de la population totale" ainsi qu'à l'étranger.

Le communiqué émis sous l'autorité de M. Trudeau ajoute que "le gouvernement du Canada comprend que les autorités québécoises se préoccupent, dans leur politique générale, de protéger et de promouvoir l'usage du français" et ajoute que "soucieux du sort de toutes les minorités du Canada, ce gouvernement a confiance que les groupes minoritaires du Québec continueront de jouir du traitement équitable et généreux dont ils ont toujours bénéficié dans cette province."

La réaction de M. Stanfield au bill 22, en revanche, a été aussi promptement négative. Des mercredi, avant même que le chef conservateur ait eu le temps d'étudier en détail le projet de loi, son bureau d'Ottawa émettait un communiqué fort catégorique: le projet de loi "est de par sa nature même inapproprié", de soutenir M. Stanfield, les pouvoirs arbitraires accordés au ministre en ce qui a trait à la langue de l'enseignement "sont tout à fait inacceptables", la politique énoncée par Québec "provoquera des divisions dans notre pays et détériorera la cause du bilinguisme officiel" et au surplus "n'aidra certainement pas la cause des minorités linguistiques des autres provinces".

Enfin, le chef conservateur a demandé au gouvernement Bourassa "de ne pas donner suite à ce projet de loi sous sa forme actuelle", requête qui surprend de la part du chef conservateur, lui qui a toujours préconisé en principe le respect des compétences législatives provinciales, et souvent reproché au gouvernement Trudeau d'en faire fi.

Quant au leader du NPD, M. David Lewis, son premier mouvement face au bill 22 en a été un de prudence et d'une grande élévation politique puisqu'il a adjuré l'électorat anglophone du Canada de ne pas se laisser entraîner par des mouvements passionnels et qu'il a exprimé l'espoir — probablement en vain — que cette controverse linguistique ne deviendrait pas l'enjeu de la campagne électorale fédérale.

AIR CANADA

Néanmoins, pour assurer la croissance de l'industrie aéronautique de Winnipeg, M. Trudeau a annoncé que les appareils de type Boeing 707 des forces armées canadiennes seraient dorénavant entretenus à Winnipeg.

Le gouvernement, a-t-il expliqué, a prié la société Air Canada de déterminer, en collaboration avec les provinces, de quelle façon il serait possible de mettre sur pied dans chacune d'entre elles un service de troisième niveau pour assurer un service local de qualité.

Un service aérien de troisième ligne est plus local qu'un service régional.

Le premier ministre a aussi annoncé qu'Air Canada assumerait aussi un ser-

vice de l'Ouest du Canada vers les États-Unis, comme il en est fait mention dans un accord intervenu récemment entre Ottawa et Washington.

De Winnipeg, M. Trudeau s'est rendu à Saskatoon, où il a visité un atelier de déficients mentaux, puis il s'est rendu dans un centre commercial de la ville pour se mêler à la foule, dans laquelle il a retrouvé plusieurs francophones.

Brièvement, il a rendu hommage à M. Otto Lang, le seul député libéral élu aux dernières élections en Saskatchewan. M. Lang, ministre de la Justice, est aussi président de la Commission canadienne du blé, ce qui lui a valu de la part de M. Trudeau le qualificatif de "meilleur vendeur de blé du Canada."

Le gouvernement, a redit M. Trudeau, ne voulait pas d'élections, qu'il a été forcé d'accepter par les partis d'opposition. Ces partis, a-t-il rappelé, ont rejeté un budget qui aurait coupé les taxes et profité de multiples façons aux personnes à revenus modestes. Dans la soirée, M. Trudeau s'est rendu à North Battleford pour une assemblée.

LE MQF

Ceci est particulièrement frappant dans les chapitres concernant les affaires et l'enseignement, où les deux langues sont mises pratiquement sur un pied d'égalité.

Si le français, estime le Mouvement, est langue officielle, en vertu de l'article 1, l'anglais le sera tout autant par l'ensemble du projet de loi.

D'autre part, l'article 133 de l'AAAB est maintenu et même amplifié. En vertu de cet article, la langue anglaise ne jouissait au Québec que de deux privilèges: parler anglais et obtenir des textes de loi en anglais à l'Assemblée nationale, et plaider en anglais devant les tribunaux.

Depuis le bill 63 de 1969, l'anglais s'est vu conférer juridiquement un troisième privilège: le choix par les parents de l'école anglaise.

Le bill 22, estime le MQF, allonge encore plus ces privilèges, qu'il étend aux communications avec le gouvernement, aux assemblées délibérantes de l'administration publique, aux jugements de Cour. "En somme, le bill 22 n'est qu'une réédition élargie du bill 63, le choix de la langue y étant étendu à tous les domaines de la vie au Québec, et non plus au seul domaine de l'enseignement."

Le bill 22 fait mine d'abroger le bill 63, mais en fait il le réédite, mettant l'anglais sur un pied d'égalité avec le français dans l'enseignement, sous la seule réserve de l'exercice, par le ministre, de certains pouvoirs qui peuvent se révéler fort arbitraires. "C'est donc une véritable disgrâce que l'incapacité d'un gouvernement du Québec français de décréter l'école française, école commune de tous les Québécois, quitte à admettre un certain droit de dissidence pour les écoles spéciales d'une minorité bien définie. Cette impéritie du ministère de l'Éducation est d'autant plus flagrante qu'il y a déjà une tradition bien établie en ce sens dans notre droit scolaire pour les protestants du Québec."

Le MQF, a conclu M. Angers, est bien décidé à faire tout en son pouvoir pour obliger le gouvernement à montrer plus de respect envers les droits et les libertés du peuple québécois. Si possible, le Mouvement tentera de "bonifier" le projet, de le faire modifier, de telle sorte que le français devienne vraiment la seule langue officielle.

Outre les contrôles de la CSN, la FTQ, la CEQ, l'UPA, le Mouvement national des Québécois, la SSJB de Montréal, l'Alliance des professeurs de Montréal et l'Association québécoise des professeurs de français font partie du Mouvement du Québec français. En plus de la position commune, chacun de ces organismes fera connaître ses vues propres et mènera une action dans toutes les régions pour obliger le gouvernement à battre en retraite.

M. Pierre Vabecqoeur, de la CSN, estime que les dispositions concernant la langue de travail ouvrent grande la porte

Ottawa rassure les groupes minoritaires du Québec

OTTAWA (Le Devoir) — Le gouvernement fédéral a publié hier soir une déclaration officielle dans laquelle il exprime sa "confiance que les groupes minoritaires du Québec continueront de jouir du traitement équitable et généreux dont ils ont toujours bénéficié dans cette province."

Le gouvernement de M. Trudeau, sans indiquer explicitement son opposition au projet de loi sur la langue officielle déposé cette semaine à l'Assemblée nationale, constate avec satisfaction que M. Bourassa entendra les points de vue de tous les intéressés avant de procéder à l'adoption de cette mesure qui a suscité de vives réactions dans l'ensemble du pays depuis deux jours en raison de la menace théorique qu'il lui pèse sur le principe de la liberté du choix de la langue d'enseignement.

Voici le texte intégral de la déclaration du Cabinet fédéral:

A cause des discussions et commentaires provoqués à travers le pays par le projet de législation linguistique du gouvernement du Québec, il paraît opportun pour le gouvernement du Canada de réitérer ses positions en cette matière.

En 1969, le Parlement du Canada adoptait la Loi des Langues officielles.

Par cette loi, dont la Cour suprême a confirmé la constitutionnalité, le Parlement a reconnu l'existence au Canada de deux langues offi-

cielles, égales entre elles, pour toutes les fins du gouvernement fédéral et des institutions ou agences qui s'y rattachent.

Le Parlement a également reconnu le droit, pour tout citoyen canadien, de communiquer avec le gouvernement fédéral ainsi qu'avec toutes ses institutions et agences, dans la langue officielle de son choix.

Cela comprend la publication dans les deux langues de tous les documents émanant du gouvernement canadien, ainsi que le service au public voyageur, dans l'une ou l'autre langue, à l'intérieur du pays et dans les bureaux canadiens à l'étranger.

Au Canada, tous les bureaux principaux du gouvernement fédéral doivent être en état de communiquer avec les citoyens dans l'une ou l'autre des langues officielles, dans tous les endroits où l'un ou l'autre groupe linguistique constitue une proportion importante de la population totale.

Ces dispositions sont en vigueur depuis cinq ans déjà et s'appliquent à tous les citoyens dans toutes les provinces et territoires du Canada.

"De plus, dans le projet de Charte canadienne des Droits de l'Homme, publiée en 1968, notre gouvernement affirmait qu'en matière de droits linguistiques relatifs au domaine de l'éducation: "Il s'agit de garantir au particulier le droit à l'enseignement dans des institutions offrant des cours dans la langue officielle de son choix."

"Il n'a donc jamais été question

pour notre gouvernement d'imposer aux citoyens du Canada l'usage de l'une ou l'autre langue, mais au contraire de laisser à ceux-ci le libre choix de la langue officielle dont ils désirent faire usage.

"A cette fin, notre gouvernement a mis à la disposition des provinces des subventions importantes, d'abord pour l'enseignement de la langue maternelle aux minorités de langues officielles dans toutes les provinces du Canada, ensuite pour l'enseignement de l'anglais et du français, comme langue seconde, également dans toutes les provinces canadiennes.

"Le gouvernement du Canada comprend que les autorités québécoises se préoccupent, dans leur politique générale, de protéger et de promouvoir l'usage du français. En ce qui concerne le projet de loi qui vient d'être déposé et que le gouvernement doit examiner en détail, il se réjouit du fait que le Premier ministre Bourassa ait invité tous les citoyens de la province à faire connaître leurs points de vue sur le projet de loi, avant l'adoption de celui-ci, et qu'il se déclare disposé à considérer les propositions qui lui seront faites.

"Soucieux du sort de toutes les minorités du Canada, le gouvernement fédéral a confiance que les groupes minoritaires du Québec continueront de jouir du traitement équitable et généreux dont ils ont toujours bénéficié dans cette province.

ALERTE

Suite de la page 3

Bell Canada a prêté dix pompes à eau au groupe de la protection civile de Pierrefonds.

A l'arrivée des pompes, hier après-midi, le pouvoir électrique venait de s'interrompre, mais six pompes au propane furent tout de suite mises en marche.

Bell Canada a aussi prêté quatre pompes électriques, des réservoirs de propane et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement des pompes prêtes.

A Carillon, l'Hydro-Québec continue de laisser passer quelque 260.000 pieds cubes-seconde par dessus son barrage, mais on estime que la situation demeurera stable le long de la rivière des Prairies et la rivière des Mille-Îles s'il ne pleut pas.

Le long de la Gatineau, la situation continue de s'améliorer mais un millier de personnes sont sans emploi à Maniwaki à cause des inondations qui ont causé pour plus de \$10 millions de dommages dans les secteurs commercial et industriel.

Les industries forestières de Maniwaki qui exploitent l'usine Maki, la scierie Maniwaki Lumber, et la Barwood Flooring, emploient à elles seules au-delà de 300 personnes.

Situées en bordure de la rivière Désert, ces usines ont été complètement inondées, si bien que les réparations nécessaires pour qu'elles reprennent leur activité normale, coûteront plusieurs centaines de milliers de dollars.

LA CECO

Suite de la page 3

par le sergent-détective Roland Guerin, et les constables Robert Gervais et Pierre Garnier, de la SQ.

Carmin Guillemain, un associé de Di Iorio, a logé vendredi dernier une plainte d'arrestation illégale. Une audience a eu lieu en Cour provinciale à Edmundston, devant le juge J.-E. Berube, pour établir si une sommation doit être communiquée aux quatre policiers. Mais le juge s'est refusé en rappelant qu'il avait lui-même signé le mandat original contre Di Iorio.

C'est le juge en chef Andrew Harrigan qui entendra la cause lundi.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

CHALIFOUX, Cléophas, Père. A Montréal, le 23 mai 1974 à l'âge de 74 ans, est décédé le Père Cléophas Chalifoux, franciscain aumônier des chauffeurs de la compagnie Voyageur. La dépouille mortelle sera exposée au Couvent St-Joseph des Franciscains, 2010 Ouest Dorchester. Les funérailles auront lieu samedi à 2h30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEROME M. Lucien. A Montréal, le 22 mai 1974 à l'âge de 72 ans, est décédé, M. Lucien Derome, fils de feu Napoléon Derome et de feu Philomène Jobin. Il laisse dans le deuil ses sœurs, Sœur Marie-Marcelle Derome, des Soeurs de Ste-Anne, Marguerite (Mme Pierre-Paul Bacon), Robertine (Mme veuve Arthur Trudel). Les funérailles auront lieu samedi, 25 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Ltée no 7384 rue St-Denis à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RESIDENCES FUNÉRAIRES

Magnus Potier Inc.

6603 BOUL. ST-LAURENT

6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

suites de la première page

OTTAWA

et laissé courir — ou pourrir — pendant de longs mois encore le dossier linguistique. D'autres encore — les syndicats — signalent que, si coup de poignard il y a, ce n'est certes pas le premier que M. Trudeau reçoit de Québec et qu'il ne faille guère s'attendre à autre chose. La seule issue, de conclure tout ce monde, c'est de faire front le plus efficacement et, si possible, contre mauvaise fortune bon cœur, ne pas s'aliéner, d'ici au 8 juillet, l'appui officieux des libéraux provinciaux au Québec et, en même temps, essayer de tirer l'épingle fédérale du jeu linguistique québécois avec le minimum de dommages électoraux ailleurs au pays.

Malgré la manchette (malhonnête) de La Presse d'hier, qui rangeait prématurément le premier ministre Trudeau dans le camp des opposants à la politique linguistique dévolue par Québec, les positions des libéraux à cet égard n'ont pas été arrêtées de façon définitive. D'abord, M. Trudeau et son entourage veulent se donner le temps d'examiner de près le projet de loi 22 et ses multiples implications; ensuite, ils veulent voir venir l'opposition et tâter de plus près le poulx de l'opinion au Québec et surtout au Canada anglais.

C'est donc avec beaucoup de prudence que les conseillers politiques du parti ont commencé, mercredi et jeudi, à évaluer les divers "scénarios" que l'on peut d'ores et déjà construire autour de la controverse linguistique québécoise et à examiner les options stratégiques et tactiques que chacun de ces scénarios offre à M. Trudeau. Mais trois initiatives jalonnent déjà la voie dans laquelle s'engageront les libéraux fédéraux en ce domaine:

● Des samedi dernier, avant la présentation du bill 22, M. Trudeau a manifesté à Toronto quelque sympathie pour la volonté de réforme du gouvernement Bourassa dans le domaine linguistique (quoiqu'en termes plus généraux que n'avait fait il y a quelques mois son ministre des Communications, M. Gérard Pelletier); il déplorait toutefois que ce gouvernement ait choisi le vocable "officiel" pour consacrer la prédominance du français au Québec et promettait que les Québécois anglophones continueraient d'être malgré tout la minorité linguistique la mieux traitée au Canada.

● Mardi soir, jour même du dépôt du bill 22, lors de sa mise en candidature dans le comté de Mont-Royal, M. Trudeau invitait les Québécois anglophones à faire confiance au gouvernement Bourassa, un gouvernement libéral a-t-il dit avec une franchise partisanerie, qui par conséquent saurait mieux qu'aucun autre trouver éventuellement une solution juste et efficace à l'épineux problème linguistique du Québec.

● Mercredi après-midi, après la réunion du cabinet, le premier ministre libéral refusait de commenter la substance d'un projet de loi "que je n'ai pas encore lu, qui est très complexe et au sujet duquel les rapports de presse sont contradictoires"; mais tout en se réjouissant de l'intention affirmée par M. Bourassa de permettre à toutes les parties intéressées à faire connaître leur point de vue avant l'adoption du bill dans sa forme définitive, M. Trudeau ajoutait qu'il était important à ses yeux "d'affi-

DOW-DOME

tion d'un double gazoduc depuis l'Alberta, l'un en direction de Sarnia, l'autre en direction des États-Unis.

En outre, un des projets approuvés est celui proposé par la société Dow Chemical of Canada Ltd. pour la construction, à Fort Saskatchewan, près d'Edmonton, d'une usine de transformation d'éthane en éthylène, substance utilisée dans la production de matières plastiques.

L'éthane est une matière qui peut être tirée du gaz naturel ou du pétrole brut. Le communiqué émis hier par le ministre de l'Énergie semble appuyer le projet d'une usine d'éthylène en Ontario, plus précisément à Sarnia.

Le groupe Petrosar Ltd. un consortium contrôlé par Polysar Ltd., une société de la Couronne, se propose de construire une telle usine à Sarnia.

Le ministre soutient que le Canada pourrait profiter de la construction de trois usines d'éthylène. Une troisième est précisément à l'étude en Alberta.

M. MacDonald a affirmé que ces projets rendraient possible la réalisation des objectifs poursuivis conjointement par l'industrie et le gouvernement, en vue de renforcer l'industrie pétrochimique à travers le Canada, et qu'ils contribueraient à augmenter l'exploitation des puits de gaz naturel.

De son côté, l'Alberta craint que le marché ne soit pas suffisant pour absorber la production des trois usines canadiennes.

La hausse récente des prix des produits pétroliers a considérablement relevé les ressources financières des pays arabes. Ces réserves pourraient être utilisées pour construire des usines pétrochimiques dans les pays arabes, cela contribuant d'autant à réduire les capacités d'absorption des produits chimiques sur les divers marchés.

M. MacDonald n'a pu être rejoint hier pour faire ses commentaires, mais le communiqué n'est en fait qu'une récapitulation de la position fédérale sur la question de l'industrie pétrochimique. La décision gouvernementale annoncée hier a été prise pour entériner une recommandation de la Commission canadienne de l'énergie.

La hausse récente des prix des produits pétroliers a considérablement relevé les ressources financières des pays arabes. Ces réserves pourraient être utilisées pour construire des usines pétrochimiques dans les pays arabes, cela contribuant d'autant à réduire les capacités d'absorption des produits chimiques sur les divers marchés.

M. MacDonald n'a pu être rejoint hier pour faire ses commentaires, mais le communiqué n'est en fait qu'une récapitulation de la position fédérale sur la question de l'industrie pétrochimique. La décision gouvernementale annoncée hier a été prise pour entériner une recommandation de la Commission canadienne de l'énergie.

La hausse récente des prix des produits pétroliers a considérablement relevé les ressources financières des pays arabes. Ces réserves pourraient être utilisées pour construire des usines pétrochimiques dans les pays arabes, cela contribuant d'autant à réduire les capacités d'absorption des produits chimiques sur les divers marchés.

M. MacDonald n'a pu être rejoint hier pour faire ses commentaires, mais le communiqué n'est en fait qu'une récapitulation de la position fédérale sur la question de l'industrie pétrochimique. La décision gouvernementale annoncée hier a été prise pour entériner une recommandation de la Commission canadienne de l'énergie.

La hausse récente des prix des produits pétroliers a considérablement relevé les ressources financières des pays arabes. Ces réserves pourraient être utilisées pour construire des usines pétrochimiques dans les pays arabes, cela contribuant d'autant à réduire les capacités d'absorption des produits chimiques sur les divers marchés.

LA COMMISSION

tendre des groupes pendant une période donnée."

Il est également exclu, selon M. Cloutier, de permettre à des individus de venir témoigner. Une telle procédure risquerait, selon lui, de "bloquer le processus démocratique" en prolongeant indéfiniment les travaux de la commission.

Par ailleurs, certains députés libéraux confiaient aux journalistes que M. Bourassa leur avait promis que la commission parlementaire ne siégerait pas plus de trois semaines.

28 cents plus 10 à la CIL de Valleyfield

Les 325 employés de la compagnie CIL, de Valleyfield, qui avaient débrayé le 13 avril dernier en vue d'obtenir une compensation pour les effets du coût de la vie, ont obtenu une augmentation de 28 cents l'heure immédiatement et de 10 cents à la fin de la convention en cours. C'est mardi, après deux jours de négociation, que l'employeur a formulé cette offre qui a été acceptée hier par les employés. Ces travailleurs sont affiliés à la CSN.

la météo

Une crête barométrique qui s'allonge depuis l'extrême-nord du Québec jusque sur le Bas-St-Laurent procurait hier du temps ensoleillé dans ce secteur. Ailleurs l'influence d'une dépression allongée depuis les Grands-Lacs jusque dans le sud de la province entraînait une abondance de nuages et de la pluie dans plusieurs régions. La pluie devait se terminer hier soir. Les températures sont fraîches presque partout sauf dans le nord-ouest qui, grâce à des éclaircies, hier après-midi, ont dépassé 65. Une circulation d'air assez humide continuera dans les prochains jours et des averses éparses sont attendues sauf dans l'est de la province. Les températures diminueraient sous la normale.

Régions de Chibougamau: nuageux et averses. Maximum de 40 à 45. Aperçu pour samedi: nuageux.

Régions de l'Abitibi de Pontiac-Témiscamingue: temps nuageux et possibilité d'averses. Maximum de 55 à 60. Aperçu pour samedi: généralement nuageux.

Régions de la Haute-Mauricie, de Québec-Trois-Rivières, du Lac St-Jean: temps nuageux et possibilité d'averses. Maximum de 45 à 50. Aperçu pour samedi: nuageux.

Régions des Laurentides, d'Ottawa, de Montréal: temps nuageux et possibilité d'averses. Maximum de 55. Aperçu pour samedi: nuageux.

Régions de Rimouski: temps généralement nuageux. Possibilité d'averses. Maximum de 50. Aperçu pour samedi: nuageux.

Région de Baie-Comeau: temps généralement nuageux. Maximum de 50. Aperçu pour samedi: nuageux, possibilité d'averses.

Scandinavie

Le compromis danois ne tient qu'à un fil

par LOUISE NØRINDER
correspondance particulière

Chaos politique et économique au Danemark: on assiste à une crise nationale et à la solution de compromis à laquelle les dirigeants danois sont arrivés, après une semaine de délibérations fiévreuses, semble ne tenir qu'à un fil.

Du côté économique, un déficit de la balance des paiements qui, estimé, atteindra cette année 7 milliards de couronnes (1 couronne = 0,16) danoises, une inflation constante et une hausse accélérée des prix ont plongé le Danemark dans une impasse économique. La hausse récente des prix de pétrole a largement contribué à accroître le déficit budgétaire puisque le pays doit importer la presque totalité de son énergie. D'un autre côté, des efforts sérieux pour remettre l'économie sur pied risquent d'accroître le taux de chômage et d'entraîner une agitation dans les milieux ouvriers.

Les élections de décembre dernier n'ont en rien stabilisé la situation tant politique qu'économique. A la suite de ces élections, l'establishment politique a été sévèrement secoué et une vague de mécontentement au sein de la population a entraîné les résultats suivants:

- le nombre des partis représentés au Parlement a doublé en l'espace d'une nuit. Au lieu des 5 "vieux partis" existants, 10 siègent maintenant au Parlement;
- ces "vieux partis" ont perdu de 20 à 50% de leurs électeurs;
- un nouveau venu sur la scène politique, le Parti du progrès de Mogen Glistrup, devient la deuxième force politique avec 16% des votes;
- 45% environ des électeurs changent de parti.

La situation a pu être "sauvée" par la formation d'un gouvernement minoritaire libéral dirigé par Poul Hartling. Ce gouvernement est appuyé par un des plus faibles parlements européens. En effet, le gouvernement Hartling n'a que 22 des 89 mandats nécessaires pour une majorité parlementaire.

Devant les difficultés croissantes, trois trains de mesures économiques ont donc été proposés par le gouvernement, mesures qui ont soulevé une vague de protestations aussi bien dans les milieux politiques que dans les milieux ouvriers.

Il s'agit, en résumé, d'une augmentation des taxes frappant la vente de boissons alcoolisées, vins, tabac et bière, ainsi que d'une augmentation de 33% sur certains appareils ménagers et de 25% sur les automobiles. Ceci en vue de freiner les importations croissantes et de rééquilibrer la balance des paiements.

Deuxièmement, un programme

pour réduire les dépenses d'Etat a été proposé. Il consiste à taxer les allocations familiales et à réduire les subventions allouées à l'industrie laitière. La moitié des allocations retournerait dans les caisses de l'Etat et le prix des produits laitiers augmenterait.

Enfin, une réduction de l'impôt sur le revenu pour les salaires moyens et une imposition qu'à partir de 10.000 couronnes danoises. On espère par cette dernière mesure inciter la population à travailler davantage sans que le fisc n'accapare une trop grosse bouchée du salaire.

Ces mesures proposées par le gouvernement ont été accueillies par une agitation ouvrière et ont donné lieu à des délibérations parlementaires agitées.

Comment se présente la situation actuelle? Du côté politique, après des délibérations interminables au Parlement, un semblant de compromis a été atteint. La menace de nouvelles élections a été repoussée puisqu'aucun parti n'est prêt à entreprendre une campagne électorale et que la situation économique doit être réglée au plus vite si on veut éviter une catastrophe nationale. Le gouvernement Hartling restera donc au pouvoir et Glistrup, qui, jusqu'à présent, avait été le mouton noir politique devient l'homme fort d'une nouvelle coalition groupant les partis non socialistes.

Dans les milieux ouvriers, on réclame de nouvelles élections. Grèves et protestations contre les nouvelles mesures fiscales et les compromis parlementaires font bouillir de rage. En effet, ces mesures frappent durement la classe ouvrière et ont été qualifiées d'"asociales". Dix minutes après que les parlementaires soient enfin arrivés à une entente, une grève de 3.000 employés s'est déclarée à la brasserie Carlsberg. Les arrêts de travail se sont étendus au pays à la manière d'une traînée de poudre. Une grève générale est à craindre dans les jours qui suivront.

Sur la scène européenne, les événements danois n'ont pas été sans soulever l'indignation des pays membres de la CEE. Bien que visant à freiner les importations, la nouvelle politique fiscale du Danemark ne viole pas les accords de la CEE. Il est toutefois à craindre que d'autres pays suivent l'exemple du Danemark, ce qui repousserait à une date lointaine les efforts d'une union monétaire et fiscale à l'intérieur du Marché Commun. Un surcroît de certaines est obtenu, mais on entrevoit difficilement la manière dont le Danemark pourra écarter l'épée de Damoclès suspendue au-dessus du système.

Un hebdomadaire accuse le chef du contre-espionnage allemand

Guillaume n'était-il que le "facteur" du super-espion de l'Est, Gunther Nollau?

BONN (par l'AFP) — Le gouvernement fédéral a catégoriquement rejeté hier les accusations d'espionnage au profit de Berlin-Est formulées par le mensuel allemand Capital à l'encontre de M. Gunther Nollau, chef du service de contre-espionnage (Bundesamt fuer Verfassung).

Le porte-parole officiel a annoncé devant la presse que le ministre de l'Intérieur entreprendrait les démarches nécessaires pour assurer au chef du contre-espionnage le bénéfice de la protection judiciaire. Il a ajouté que M. Nollau avait lui-même pris ses dispositions pour obtenir un jugement en référé afin de prévenir la parution du prochain numéro du mensuel Capital le mettant en cause.

M. Siegfried Froehlich, secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, a souligné de son côté que les accusations contre M.

Nollau étaient sans fondement. Il a précisé à ce propos que le président de l'Office de protection de la constitution venait d'être admis cette année au "comité spécial" de l'OTAN, chargé des questions de sécurité concernant l'Alliance atlantique. Il a fait observer qu'il était "impensable" que les alliés occidentaux eussent consenti à cette nomination si leurs services de renseignement avaient eu des réserves à formuler à l'égard de M. Nollau.

Toutefois, M. Rink Kämmer, le chef-reporter de la revue Capital, a répondu au micro du correspondant de RTL à Bonn, qu'il avait un témoin irréfutable dont il révélerait l'identité en temps utile.

"Il s'agit en fait, a-t-il dit le journaliste, non d'un rapport de la CIA, mais d'un rapport fait pour la CIA par un de ses agents en Allemagne".

"Lorsque j'ai vu ce rapport, a-t-il ajouté, je n'ai pas cru et j'ai voulu le faire vérifier. Je me suis donc adressé à plusieurs services spéciaux étrangers dont des agents de la CIA, du MI 5 britannique et de la DST française. Un agent de la DST a pris contact avec moi à Monte-Carlo par téléphone et m'a convoqué à Paris". De cet entretien, Rink Kämmer a conclu que la DST, au courant depuis longtemps des activités de l'espion Guillaume, ne transmettait cependant rien aux autorités allemandes, en raison de sa méfiance vis-à-vis de Gunther Nollau.

Quant au secrétaire d'Etat, il a rappelé que M. Nollau avait été soumis à un sévère contrôle en 1950 par le contre-espionnage allemand aussi bien que par d'autres services de renseignement de la République fédérale, avant d'être admis à l'Office fédéral de protection de la constitution, et que ces contrôles étaient périodiquement renouvelés comme pour toute personne ayant accès à des documents secrets.

M. Froehlich a affirmé en réponse à des questions qu'il n'y avait aucune raison de soumettre M. Nollau à un nouveau

contrôle à l'heure actuelle. Il a ajouté que le président de l'Office de protection de la constitution reprendrait ses fonctions vers le milieu du mois prochain après avoir achevé sa cure médicale.

Le périodique Capital avait mis mercredi à la disposition des agences allemandes un résumé de l'article sur Gunther Nollau qui doit paraître dans son prochain numéro.

Faisant état d'un rapport de la CIA (l'existence de ce document a été démentie entre-temps par le secrétaire d'Etat ad-

joint américain Kenneth Rush), le mensuel allemand affirme que les services secrets américains auraient déclenché une enquête au moment des négociations quadripartites sur le statut de Berlin. Les négociateurs occidentaux auraient été frappés de devoir constater que leurs interlocuteurs soviétiques semblaient parfaitement connaître à l'avance leurs intentions et propositions. Se basant sur l'étude américaine, le périodique Capital affirme que M. Gunther Nollau est un agent au service de Berlin-Est ou de Moscou.

Luxe de mesures de sécurité en Belgique à la suite des attentats

BRUXELLES (AFP) — Branle-bas de combat dans les services de la police judiciaire et de la gendarmerie de Belgique après l'affaire des voitures piégées: on recherche activement des témoins capables de fournir des précisions sur la mise en place des trois voitures piégées à Bruxelles, Liège et Anvers.

Interpol a été alertée puisque les trois véhicules étaient immatriculés aux Pays-Bas. Il est certain en outre que les attentats visaient la compagnie aérienne espagnole Iberia.

Enfin des mesures de sécurité particulièrement sévères ont été prises pour protéger la délégation des Cortes espagnoles arrivée à Bruxelles mercredi soir pour une visite de trois jours en Belgique. La venue de cette délégation a coïncidé avec les attentats et on pense qu'il pourrait s'agir de protestations contre la présence des parlementaires espagnols en Belgique.

Dès mercredi soir des contrôles systématiques ont été effectués dans les cafés fréquentés en Belgique par des Espagnols. D'autre part, sur l'autoroute Bruxelles-

Liège, toutes voitures immatriculées en France et aux Pays-Bas ont été soumises à des vérifications répétées.

Le premier attentat a eu lieu mercredi à 6h30 du matin, en plein centre de Bruxelles. Une voiture parquée devant les bureaux de la compagnie Iberia a explosé, blessant gravement un passant à la jambe et infligeant des contusions à un autre. Les bureaux d'Iberia étaient endommagés, des voitures stationnées à proximité plus ou moins détruites et les vitres des immeubles voisins complètement brisées.

On s'interrogeait encore sur les dessous de cette affaire lorsqu'on découvrait à Liège une autre voiture piégée rangée devant des bureaux d'Iberia. Les artificiers de l'armée belge n'ayant pu désamorcer l'engin, le faisaient exploser après avoir fait évacuer le quartier. Enfin une troisième voiture piégée était trouvée à Anvers. A l'intérieur se trouvaient des bombes de gaz et d'essence, comme celles trouvées dans les voitures de Bruxelles et de Liège. Les bombes étaient reliées à deux détonateurs commandés par un ré-

Giscard tombe la jaquette

PARIS (par l'AFP) — M. Giscard d'Estaing, vingtième président de la République française, a boulevérisé un protocole vieux de plus d'un siècle pour son installation à l'Elysée qui marquera lundi matin les débuts de son septennat.

Sauf pour les militaires et les préfets, le complet veston sera de rigueur. La jaquette traditionnelle sera abandonnée. Le nouveau président de la République qui arrivera à pied à l'Elysée depuis le bas de l'avenue des Champs-Élysées — à la hauteur de la statue de Georges Clemenceau — sera salué dans la cour de la présidence de la République par une musique militaire jouant le "Chant du départ" — chant des volontaires de l'an II de la Révolution française qui accompagna le nouveau président au cours de sa campagne électorale.

Dans le grand salon de l'Elysée où son élection sera proclamée officiellement par le président du conseil constitutionnel, M. Roger Frey, le grand collèier de la Légion d'honneur, modernisé par le général de Gaulle, ne lui sera pas passé autour du cou mais remis dans un écrin. Autre innovation: pour la première fois des écoliers de 12 à 13 ans — une trentaine — assisteront à l'intronisation du nouveau chef de l'Etat. Des dispositions ont d'ailleurs été prises mettant en congé toutes les écoles pour lundi

matin, afin de permettre aux élèves et écoliers d'assister dans la rue ou à la télévision aux cérémonies d'intronisation.

De même, M. Valéry Giscard d'Estaing remontera ensuite à pied et en complet-veston sur deux cents mètres le haut de l'avenue des Champs-Élysées jusqu'à l'Arc de Triomphe de l'Étoile où il ramènera la flamme du tombeau du soldat inconnu en présence des autorités et de détachements de soldats du contingent (et non plus de la traditionnelle garde d'apparat de la Garde républicaine). La population parisienne a d'ailleurs été conviée à se masser sur le parcours comme lors des défilés militaires.

Ce nouveau protocole, soigneusement préparé par M. Giscard d'Estaing, pour franchir qu'il soit, n'a pas recueilli pour le moment l'unanimité des Français. Plusieurs associations de parents d'élèves, des syndicats d'enseignants rattachés à la CGT et la CFDT (les plus grandes centrales syndicales) ont tenu à protester contre le fait que le "président non encore investi de ses fonctions" avait accordé une demi-journée de congé exceptionnel aux élèves des établissements scolaires. La gêne provoquée par

la garde des enfants, alors que les parents doivent travailler, la proximité pour certains élèves d'exams qu'ils doivent préparer, a ému les organisations protestataires.

En ce qui concerne les premiers actes politiques du nouveau président français, le secret reste bien gardé. M. Giscard d'Estaing entend jouer d'un effet de surprise. Selon une rumeur persistante, le poste de premier ministre pourrait être confié à M. Jacques Chirac, 43 ans, actuel ministre de l'Intérieur. Ce dernier s'était abstenu avec 43 députés gaullistes de faire campagne pour le premier tour de l'élection présidentielle en faveur du candidat gaulliste M. J. Chaban-Delmas.

Au cours de sa campagne, M. Giscard d'Estaing l'avait désigné comme le prototype de la nouvelle génération d'hommes politiques français. Pour le gouvernement lui-même, on prête au chef de l'Etat l'intention de nommer d'autres hommes jeunes, parmi lesquels trois sénateurs et trois femmes. Parmi ces dernières pourraient figurer Mmes Nicole de Hauteclouque, députée gaulliste de Paris, Anne-Marie Fritsch, députée réformatrice de la Moselle et une femme magistrat, Mme Simone Weil.

Une chronique consacrée à la déportation des Tatars

MOSCOU (par l'AFP) — Le trente et unième numéro de la Chronique des événements courants consacré entièrement à la lutte que mènent les quelque 150.000 Tatars de Crimée déportés en Ouzbékistan depuis le 17 juillet 1944 sous prétexte de collaboration avec les armées allemandes, commence à circuler à Moscou, apprend-on de source dissidente.

La Chronique publie deux documents inédits. Le premier est une lettre du physicien Andreï Sakharov, du géophysicien Grigori Podiapolski et de l'écrivain religieux Anatole Levitin-Krasnov datée de janvier 1974 et adressée à M. Kurt Waldheim dans laquelle ils priaient le secrétaire général de l'ONU "d'utiliser de son influence afin que la situation tragique des Tatars de Crimée soit examinée rapidement et efficacement".

Le second document est constitué par deux études statistiques sur le nombre des Tatars exilés en Ouzbékistan établies par des policiers ouzbeks et adressées au chef local du KGB (comité d'Etat de sécurité). Il ressort de ces documents "secrets" datés de février 1968 que 151.424 Tatars ont été exilés en 1944 environ 17.000 disparurent au cours des huit mois suivants. Sur ces 17.000, 13.592, d'après ces documents, (soit 9,1 pour cent du nombre initial) moururent. Les autres disparus en majorité auraient été arrêtés ou se seraient enfuis.

Le numéro trente-et-un de la Chronique relate en outre 26 faits déjà connus et dont une nombre partie avait été rendue publique par le général Piotr Grigorenko. Celui-ci d'ailleurs avait été arrêté le 7 mai 1969 à Tachkent où il s'était rendu afin de participer à une manifestation en faveur des Tatars de Crimée.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacethière — Tél.: 861-1891

Montréal, P.Q. H3B 2M7

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunet, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 — 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A.
Yvon Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A.
G.R. Normandin, C.A.
G. Barbois, C.A.
J.C. Barbois, C.A.
J. Marcel Dussault, C.A.
P. Dumont, C.A.
J.L. Richard, C.A.
G. Bouchard, C.A.
F. St-Aubin, C.A.
R. Landré, C.A.
L. Lemay, C.A.
M. Gagné, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUR, ROY & ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Granby, Lévis, St-Georges de Beauce, Châteauguay, Beauport
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BERGERON, SOUCHEREAU, HOTTE, TETREAULT & ASSOCIES
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Soucheau, C.A.
Georges H. Hotté, C.A.
André Tétreault, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES"
MONTREAL-NORD
3737 rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A.
R.V. Barnett, C.A.
C.W. Bessinger, C.A.
J.G. Bormy, C.A.
W. Cameron, C.A.
H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A.
W.A. Farlinger, C.A.
H.R. German, C.A.
J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmore, C.A.
G. Grogan, C.A.
G. Limoges, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A.
R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.

Associés-résidents
Montréal — Québec
St-Jean (N.), Halifax, Saint-Jean (N.B.),
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto,
Hamilton, Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A.
Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A.
Martin Lapresse, C.A.
Hubert Meunier, C.A.
Jean-Paul Béri, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIES
Comptables Agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmaris, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.Sc., C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAUT, MARCHAND & CIE
Comptables Agréés
50, Place Crémazie
Suite 610,
Montréal 351 — 384-0430

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forger, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford,
Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary,
Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
Montréal 126 — 844-3307

W. PIERCE GOULD
Comptable Agréé
Chambre 914,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

MacGILLIVRAY & CIE
LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford,
St-Catharines, Port Colborne, Listowel,
Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver,
et autres grandes villes à travers le monde
1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. — H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDWARDS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto,
Montréal, et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et
aux États-Unis
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Cote 514 — 842-6651

MALLETTE & CIE
comptables agréés
Paul E. Mallette, C.A.
André Roussel, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Gilles Choquette, C.A.
Jacques G. Hébert, C.A.
J.-J. Lévesque, C.A.
J. E. de Repentigny, C.A.
André Massé, C.A.
D. R. Gosselin, C.A.
Jean-Louis Côté, C.A.
René Chénier, C.A.
G. de Grandpré, C.A.
Louise Doucet, C.A.
Michel D. André, C.A.
Claude Samson, C.A.
André Lachapelle, C.A.
André Longpré, C.A.
Paul Sola, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal H3B 1B8, Québec
Tél.: 861-4241
SUCCURSALE ST-JEROME

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Guimier, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Maréchal, C.A.
Gilles Blouin, C.A.
Real Marville, C.A.
50 Place Crémazie
Montréal 351 — 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENEAL & ASSOCIES
Incorporant
ANDRÉ ROCCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD
INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg,
Calgary, Vancouver,
États-Unis, France, Grande-Bretagne,
Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 — 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa,
Toronto, Hamilton, London, Windsor,
Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria
5 Place Ville-Marie
866-9701

PETRIE, RAYMOND & CIE.
Proulx, D'Orsonnes & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
Raymond Campbell
Montréal, Sherbrooke, Rouyn, Toronto,
Ottawa, Edmonton, Vancouver,
Victoria, Penitence
820, Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
(514) 878-2691

RIDDELL, STEAD & CIE
Calgary, Corner Brook, Edmonton,
Halifax, Hamilton, London, Montréal,
New Westminster, Ottawa, Québec,
Regina, St-Jean T.N., Toronto,
Vancouver, Winnipeg
McIntosh
Main Lafrantz & Co.
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000 Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

ST-GEORGES, HEBERT & CIE
Incorporant
K. NAKASHIMA & CIE
Comptables agréés
J.G. St-Georges, C.A.
E. Ghisla, C.A.
K. Nakashima, C.A.
J.C. Legault, C.A.
M. Girard, C.A.
J. Lefebvre, C.A.
401 est, boul. St-Joseph
Montréal H2J 1J6
Tél.: 844-1044

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal — Québec
Rimouski — Sherbrooke
Trois-Rivières — Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 115 — 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE
FORTIER, HAWAY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec,
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg,
Calgary, Edmonton, North Battleford,
Regina, Saskatoon, New Westminster,
Burnaby, Vancouver, Victoria,
Bermuda, Nassau et Freeport,
Bahamas, Grand Cayman, C.A.,
États-Unis, Grande-Bretagne et
autres pays du monde
1 Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
Charles A. Gauthier, C.A.
Lucien Viau, C.A.
Fernand Rheaume, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Lucien Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waghu Boules, C.A.
Jacques P. Chailion, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave. Verdun, Verdun 204
7708, rue Édouard, LaSalle 690
769-3871

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil

844-3361

Un Maalot évité?

TEL-AVIV (par l'AFP) — Six fedayine ont été tués et deux autres capturés hier au cours d'un accrochage avec les forces de sécurité israéliennes.

Les deux fedayine capturés ont déclaré qu'ils étaient venus réaliser une action similaire à celle de Maalot, et selon un communiqué militaire, ils avaient parmi leurs documents la liste de quarante fedayine détenus dans des prisons israéliennes dont ils devaient demander la libération. Ils possédaient également des notices rédigées en anglais et adressées aux ambassadeurs de Roumanie et du Japon en Israël.

Le commando a été intercepté dans la région de Ramath Maghimim, à cinq kilomètres de la ligne de cessez-le-feu avec la Syrie.

Une patrouille israélienne a d'abord capturé deux fedayine, qui se sont rendus sans combat et dont l'interrogatoire devait permettre aux soldats israéliens de retrouver les six autres membres du groupe. Au cours de l'accrochage qui suivit, ces six hommes furent tués, dont deux par les charges

explosives dont ils s'approprièrent à faire usage.

Les deux prisonniers, Kabalan Takhbiah et Mohammad Sahran Hilal, ont déclaré appartenir à l'organisation de Nayef Hawaymeh, le FDPLP.

Selon le communiqué israélien, ces fedayine devaient se séparer en deux groupes puis s'emparer d'otages et occuper des bâtiments dans les villages israéliens de Haon et de Ein Guev, sur le lac de Tibériade.

"Nos instructions, ont déclaré les deux prisonniers, nous permettaient de prolonger d'une heure notre ultimatum, mais nous avions l'ordre, au cas où nos demandes ne recevraient pas satisfaction, de faire sauter les bâtiments avec les otages et nous-mêmes".

Le commando infiltré transportait notamment plusieurs dizaines de kilogrammes d'explosifs ainsi que du matériel de sabotage, une carte de la région, des compas et des boussoles, deux postes de radio et des vivres.

Chaque homme était armé d'un fusil automatique Kalatchnikov, d'un revolver et de plusieurs grenades.

La commission Rodino se donne un délai avant de réagir au défi ouvert de Nixon

WASHINGTON (par l'AFP) — La commission judiciaire de la Chambre des représentants, reculant devant un affrontement immédiat avec le président Nixon qui refuse de lui communiquer tout nouvel enregistrement de conversations présidentielles, préfère se donner un délai de réflexion, par crainte qu'une épreuve de force ralentisse ses travaux sur la destitution du chef de l'exécutif.

Le président de la commission, le démocrate Peter Rodino, a qualifié d'"affaire très grave" le défi de M. Nixon, qui a annoncé mercredi son refus de communiquer onze bandes magnétiques relatives à l'affaire du Watergate aussi bien que tous autres documents qui pourraient être réclamés à l'avenir.

Mais, comme l'a remarqué un autre membre démocrate de la commission, M. Don Edwards, il est impossible de forcer le président à s'incliner, car "il a l'armée, la marine et l'aviation, et tout ce que nous avons, c'est Ken Harding", le "gendarme" de la Chambre.

M. Rodino a annoncé que la commission attendrait la semaine prochaine avant de décider de sa réponse au refus du président, qui estime que les trans-

criptions des conversations présidentielles contenues dans le Livre bleu contiennent déjà "toute l'histoire" de ses responsabilités dans l'affaire de Watergate.

La commission a trois options: rechercher un vote de la Chambre citant le président pour "outrage au congrès", poursuivre ses demandes devant les tribunaux, ou se contenter de continuer ses auditions en ajoutant le refus présidentiel au dossier des motifs possibles d'impeachment.

C'est ce troisième cours, écartant une nouvelle et longue épreuve de force, qui semble recueillir la préférence d'une majorité des 38 membres de la commission, parmi lesquels sont ceux, républicains ou démocrates, qui se disent "décus" par le "manque de coopération" de M. Nixon.

Si son geste de refus, justifié par un souci de ne pas "affaiblir la présidence", permet à M. Nixon de gagner du temps, il risque cependant de lui faire perdre des voix le jour où la Chambre des représentants devra voter pour décider si le chef de l'exécutif doit être mis en accusation devant le Sénat. Le refus de communiquer des preuves peut en effet renforcer les présomptions de culpabilité.

L'examen d'un autre motif possible d'impeachment commencera au grand jour dans environ deux semaines quand la commission étudiera, au cours de séances télévisées, les affaires de contributions électorales des grandes coopératives laitières et de la société ITT à la dernière campagne de M. Nixon, pour décider si le président s'est rendu coupable de "corruption".

Tandis que ses anciens collègues de la Chambre poursuivent le cours de leur action, qui pourrait aboutir à son accès à la Maison-Blanche, le vice-président Gerald Ford continue de prêcher en faveur de "compromis".

Tout en assurant que tous les éléments en sa possession prouvent l'innocence du président, M. Ford a dit mercredi soir devant une réunion de républicains à Wilmington (Delaware) qu'il "espérait" que la Maison-Blanche accepterait en fin de compte de communiquer à la commission Rodino les preuves nécessaires. "Le plus tôt sera le mieux" a-t-il dit.

Le vice-président s'est aussi prononcé en faveur d'une solution permettant d'éviter une épreuve de force sur l'autre front sur lequel M. Nixon doit combattre, les demandes de bandes magnétiques réclamées par le procureur spécial Leon Jaworski. Le juge John Sirica a donné à la Maison-Blanche jusqu'au 31 mai pour fournir les 64 documents sonores demandés par le procureur, ou faire appel.

Le déroulement des longues querelles de procédure entre M. Nixon et les enquêteurs des pouvoirs législatif et judiciaire s'accompagne d'une détérioration continue de la situation du président dans l'opinion. L'institut Gallup annonce qu'un sondage qui sera rendu public di-

manche montre qu'un nombre accru d'Américains souhaitent que le chef de l'exécutif quitte la Maison-Blanche.

Par ailleurs, la Cour d'appel fédérale à Washington a repoussé hier la demande de la commission sénatoriale sur le Watergate pour cinq enregistrements des conversations du président Nixon sur l'affaire.

La commission, présidée par le sénateur Sam Ervin avait présenté sa première demande à la Maison-Blanche pour ces enregistrements le 23 juillet. La Cour d'appel a déclaré que les enregistrements étaient déjà aux mains de la commission

judiciaire de la Chambre des représentants, dont les objectifs étaient les mêmes que ceux de la commission Ervin. Cette demande avait donc simplement un caractère "cumulatif", a déclaré la Cour d'appel.

Enfin, dans un nouveau livre sur l'affaire de Watergate publié hier, James McCord, ancien chef du service de sécurité du comité pour la réélection du président Nixon, écrit que le chef de l'exécutif est à l'origine de l'opération d'espionnage contre le siège du parti démocrate, ainsi que des efforts faits par la suite pour étouffer le scandale.

A défaut d'accord, Kissinger souhaite ramener... une lettre

TEL AVIV (par l'AFP) — M. Henry Kissinger, s'il ne parvient pas à convaincre Israël et la Syrie de signer un protocole d'accord sur le désengagement de forces aujourd'hui, espère recevoir des deux parties des documents écrits confirmant qu'au moins un accord partiel a été réalisé, annonçant-on hier de source proche de la délégation américaine.

De même source, on ajoute que le secrétaire d'Etat souhaite que dans ces lettres les gouvernements israélien et syrien déclareront qu'ils acceptent la ligne de séparation géographique et le stationnement de troupes de l'ONU dans la zone-tampon. M. Kissinger, précise-t-on, espère que ces lettres l'aideront dans ses efforts futurs pour parvenir à un accord complet de désengagement, efforts qu'il poursuivra quand les représentants syriens et israéliens arriveront à Washington pour continuer les négociations.

Tout en poursuivant hier sa navette entre Jérusalem et Damas, M. Kissinger aurait pu tenter de sortir les négociations de l'impasse actuelle, décidé de soumettre aux deux parties ses propres propositions en ce qui concerne le problème de l'effectif des forces dans les zones d'armement limité se trouvant de part et d'autre de la zone-tampon. On sait que la Syrie s'oppose à la réduction que demande Israël, de crainte de détériorer le système de défense de Damas.

On laissait entendre dans son entourage que le secrétaire d'Etat pourrait interrompre sa mission pour trois semaines, si ses propositions n'obtenaient pas rapidement un accord des deux parties.

Ce même problème de la réduction des forces dans les zones d'armement limité avait bloqué quelque temps les négociations de désengagement avec l'Egypte, et

que c'est également une proposition de M. Kissinger qui avait permis de sortir de l'impasse.

D'ailleurs M. Kissinger a estimé hier à Damas dans un toast porté au cours d'un déjeuner offert à des personnalités syriennes que "de grands progrès ont été faits" et qu'il allait "persévérer dans les prochains jours".

"Les Etats-Unis sont déterminés à trouver une paix juste et durable, a déclaré le secrétaire d'Etat américain. A mon avis, nous avons fait de grands progrès dans les négociations et même, si pour quelque raison que ce soit, nous ne pouvons aboutir à un accord au cours de ce voyage, nous aboutirons certainement dans un proche avenir." "Nous continuerons toutefois à persévérer au cours des prochains jours," a-t-il ajouté, avant de rendre hommage "à l'esprit constructif et positif montré au cours des négociations par la partie syrienne".

M. Kissinger, qui a également affirmé que "le premier pas était toujours le plus dur", a remarqué: "Il y a eu assez de souffrances dans le Moyen-Orient et il est temps que les peuples de la région commencent à consacrer leur talent à des buts pacifiques".

L'optimisme qu'avait fait naître le désir des deux parties de parvenir à un désengagement n'a guère duré. La mission Kissinger s'est, en effet, de nouveau retrouvée dans l'impasse en raison des sérieuses divergences entre Damas et Tel-Aviv sur les questions de détail. "Plusieurs difficultés existent encore concernant certains aspects de la séparation des forces", soulignait mercredi soir l'agence arabe syrienne d'information, sans toutefois préciser quelles

étaient ces difficultés. D'autre part, pour la première fois, note-t-on, M. Kissinger n'a pas déclaré à son départ de Damas mercredi — comme lors de ses huit précédentes visites — que des "progrès ont été faits". Quant aux Israéliens, ils ont déclaré que "la route à franchir est encore très longue".

Informé en détail, semble-t-il, des difficultés rencontrées par Kissinger, le président Anouar Sadate a dépêché à Damas tard dans la soirée de mercredi le général Abdel Ghani Gamassi, chef d'état-major de l'armée égyptienne, qui a remis un message personnel du chef de l'Etat égyptien au président syrien Hafez Assad. C'est la seconde fois en neuf jours que le général Gamassi effectue une telle mission auprès du président Assad.

Au trentième jour de la navette de M. Kissinger au Proche-Orient, la suite du secrétaire d'Etat américain est "à bout de forces", rapportent les correspondants israéliens qui sont fréquemment en contact avec leurs collègues américains.

La plupart des membres de sa suite souffrent de violentes migraines, de refroidissements ou de diarrhées", indiquent les journalistes israéliens en soulignant que ces malaises touchent aussi bien les hauts-fonctionnaires du département d'Etat que les agents de sécurité, les équipes de techniciens et l'équipage qui s'occupent de l'avion.

Quant aux journalistes qui "couvrent" M. Kissinger, ils avouent être complètement épuisés. L'un d'eux a d'ailleurs déclaré forfait et s'est allié dans sa chambre d'hôtel de Jérusalem en affirmant ne plus vouloir en bouger.

Belfast: le chaos ou la confrontation

BELFAST (AFP et AP) — Chaos économique ou confrontation armée entre militaires britanniques et extrémistes protestants, aucune autre solution ne paraissait en vue hier à Belfast, après le rejet par le Conseil des travailleurs de l'Ulster des concessions politiques faites la veille par le gouvernement provincial de M. Brian Faulkner.

Comme on pouvait s'y attendre, les chefs "loyalistes" ont immédiatement jugé comme très insuffisant le simple report à 1977 de la création du Conseil de toute l'Irlande. Ils s'obstinent à exiger l'abandon total du projet, la renégociation de l'accord de Sunningdale de décembre 1973 qui instituait le partage des pouvoirs entre protestants et catholiques à Belfast, et la tenue d'élections à l'Assemblée provinciale.

De même, la publication hier du rapport de la commission inter-irlandaise sur le maintien de la loi et de l'ordre, mise en place après Sunningdale, n'est pas de nature à infléchir leur attitude. Ils ne veulent voir, dans la possibilité de juger un res-

tissant du Nord devant un tribunal de l'Eire et vice versa, qu'un pas vers la réunification de l'Ile. Pourtant, la commission ne propose même pas la création d'une cour de justice inter-irlandaise, contrairement à ce qui avait été envisagé à Sunningdale.

Londres pourrait attendre quelques jours avant d'opérer un choix difficile. Au neuvième jour de la grève, la situation est critique mais elle n'est pas encore désastreuse. Si la grève se poursuit, elle le deviendra inévitablement la semaine prochaine. La pénurie d'essence est imminente, les coupures de courant sont chaque jour un peu plus longues, les réserves d'électricité s'épuisent et les autorités ont annoncé qu'elles ne pourront plus longtemps différer le black-out total.

Les techniciens de l'armée sont prêts à occuper à tout moment les centrales électriques et un nouveau renfort de 500 soldats est arrivé à Belfast portant à 16.500 le nombre des militaires britanniques dans la province. Mais pour l'instant, les deux adversaires continuent à s'observer et même à parler. Les forces de l'ordre ont ainsi laissé les hommes de l'UDA (association pour la défense de l'Ulster), et de UVF (Force des volontaires de l'Ulster), reconstruire de nombreuses barrières dans l'est de Belfast. Mais les voies d'accès dans la ville sont dégagées ainsi que le centre et bien entendu, les quartiers catholiques.

En dépit de l'emprise de l'administration parallèle du Conseil des travailleurs de l'Ulster sur toute la vie de la province, la situation du gouvernement de M. Faulkner est loin d'être désespérée.

Par la révision de l'accord de Sunningdale, il a même réussi pour un temps à refaire l'unité de son gouvernement, dont les éléments protestants manifestaient depuis plusieurs semaines des réticences grandissantes. En fait, le plan annoncé mercredi visait davantage à satisfaire les partisans de M. Faulkner que les extrémistes protestants, inconditionnellement hostiles au gouvernement provincial. Passé depuis longtemps maître dans l'art de faire

de la corde raide, M. Faulkner y est parvenu en frôlant la rupture avec ses collègues catholiques et en sacrifiant une partie du contenu de l'accord de Sunningdale. A ce prix, il a provisoirement mis fin aux espoirs des extrémistes protestants dont le but demeure, plus que jamais, de susciter au sein de l'exécutif, des divisions qui entraîneraient son éclatement.

Par ailleurs, quatre bombes ont explosé durant la nuit dans les quartiers protestants mais il n'a pas été signalé de victimes. Une cinquième a coupé la voie ferrée Belfast-Bangor. Il s'agit, apparemment, de l'oeuvre d'extrémistes protestants qui veulent bloquer tous les transports à l'exception de ceux qui ont un caractère d'urgence.



25

au gallon jaune
PEUGEOT
504

Biarritz

10825, Racette - 323-1900

VOTRE DESTIN

est dans vos mains

Les lignes de votre main sont comme une carte représentant le passé, le présent et l'avenir.

Le 13 juin 1969, notre chiromancien a prédit à l'Honorable Trudeau son mariage prochain par les lignes de sa main. Ce service est gratuit.

Pour une soirée inoubliable signalez **844-5702** avec un succulent repas au Maharaja.

2124 Drummond



Dans la jungle, le lion fait la loi.
En matière de gin, le Boodles est roi.
Boodles, gin anglais importé
au goût superbe. Faites-lui confiance...
vous serez agréablement surpris!

BOODLES BRITISH GIN

Distillé et embouteillé en Grande-Bretagne

**DESIGNER
D'INTERIEURS**

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de
meuble résidentiel
et commercial

**DÉCORATEURS
ENSEMBLIERS**

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mt. 38
324-2580

**VIAU, MORISSET,
ARBOUR & ASSOCIÉS**
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est, rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
**LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART**
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de la parution est indiquée pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

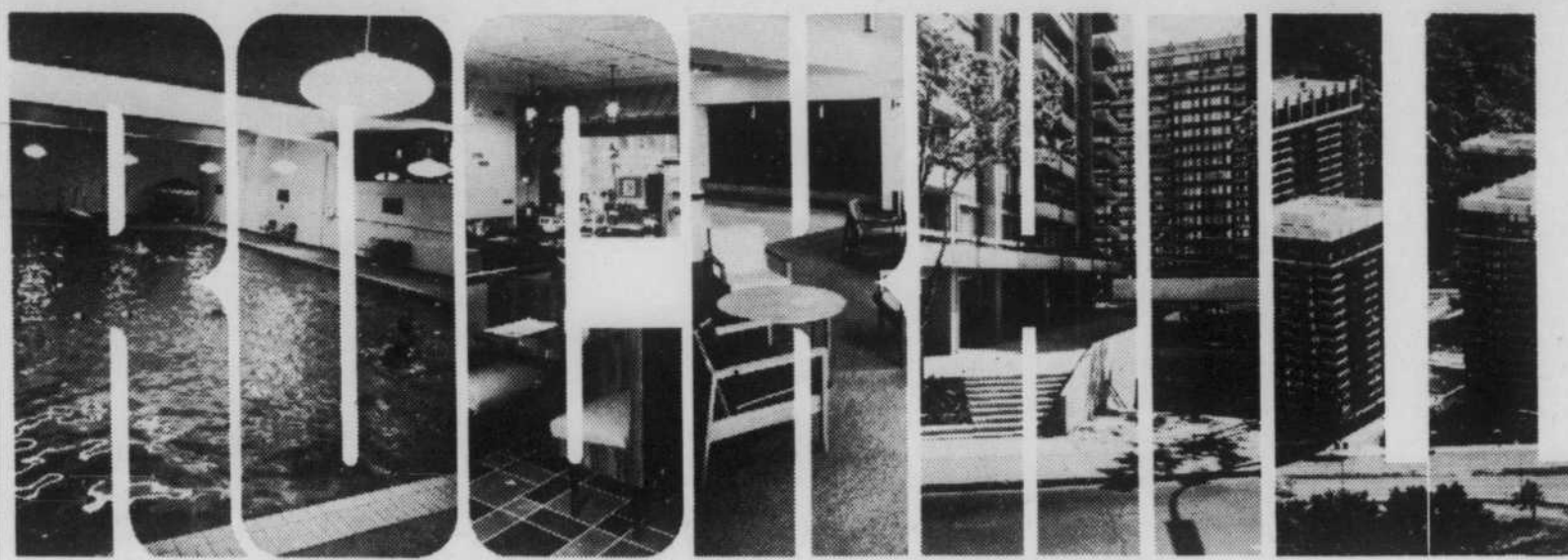
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de la parution est indiquée pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

REGARDER, C'EST BIEN...
VOIR, C'EST MIEUX!

Avant de vous décider, vous vous devez de visiter le Rockhill 4858 Côte des Neiges

Loyers raisonnables

Visites: de 1 h. à 2 h. tous les jours
en fin de semaine, de 1 h. à 18 h.

Libre immédiatement

Téléphone 731-6444

Propriété de Gestion Manulife (Québec) Ltée.
Filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

25-5-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

CIE MUTUELLE D'IMMEUBLES

Certificat de \$10,000 à vendre pour \$4,900. Maturité prochainement.

Tél.: 931-4805

27-5-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Séries, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., t.p.d.b.p.h.L. et lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 25-5-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT: Magnifique bungalow, 4 chambres à coucher, très bien situé, terrain donnant directement sur le golf. Construction de très haute qualité. Confort parfait, chauffage air chaud à l'électricité, avec climatiseur et filtre électronique. M.L.S. Appelez Francine Daroma 672-9520 ou 671-5112. Immeubles Westgate Courtiers. 25-5-74

VAUDREUIL, bungalow brisé et aluminium, 7 pièces, gazonné, faut voir. Photo M.L.S. Serge Chevalier. 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 25-5-74

ST-JULIENNE, 30 minutes nord de Montréal, 100,000 pieds carrés, boisé, lac naturel privé, pataugeuse. Maison 6 pièces hiver-été, complètement meublée. Entrepôt 60 x 30. \$39,500. Tél.: 655-8148. 27-5-74

BELOEIL McMASTERVILLE: Bungalow 30 x 47, brique aluminium, 7 grandes pièces, foyer dans salon, grande cuisine luxueuse, garage, terrain 150 x 110 M.L.S. Irène Roy 467-0285 ou 467-0581. Immeubles Westgate Courtiers. 25-5-74

ST-THOMAS d'AQUIN: 12 pièces, 4 chambres, salle familiale, foyer, sous-sol fini, bain romain, sauna, piscine, chauffage air chaud, terrain boisé, 16,769 pi. car., petites taxes, prix \$70,000. M.L.S. Yves Gaudin 467-0285 ou 773-0367. Immeubles Westgate Courtiers. 27-5-74

BELOEIL: Attractif bungalow 1969, 4 chambres, magnifique cuisine dinette, lave vaisselle, four encastré, salle familiale stucco, hypotheque 8 1/2% fixe M.L.S. Yves Gaudin 467-0285 ou 467-0581. Immeubles Westgate Courtiers. 25-5-74

BELOEIL: Grand cottage brique de 9 1/2 pièces, style ancien convenant admirablement bien aux meubles antiques, salle à dîner, foyer brique dans salon, garage chauffé, faut le voir. M.L.S. Irène Roy 467-0285 ou 467-0581. Immeubles Westgate Courtiers. 25-5-74

BELOEIL: Près magasins, bungalow brique, très grande chambre, salle familiale au sous-sol, abri d'auto, allée pavée, \$32,500. M.L.S. André Lamare 467-0285 ou 467-8415. Immeubles Westgate Courtiers. 25-5-74

LONGUEUIL: Résidence brique, pierre, bois, dans quartier résidentiel, possible, 5 grandes pièces sous-sol fini, grand terrain, piscine, garage. Propriété exceptionnelle. Pour seulement \$37,900. P. Corriveau 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Carbonneau Courtiers. 25-5-74

ST-BRUNO: Maison pour professionnel, piscine chauffée, 3 chambres, grande salle familiale au sous-sol avec bar, salle de bain romain, salle à dîner décoration professionnelle. Faut voir! Prix demandé \$65,000. Photo M.L.S. Michèle Bélanger 653-7841 ou 653-7684. Immeubles Carbonneau Courtiers. 25-5-74

BELOEIL: Près école, bungalow 1965, brique, 3 très grandes chambres, magnifique salle familiale chêne embouté et cèdre, patio foyer extérieur, hypotheque 8 1/2% M.L.S. Appelez Fabienne Boulanger 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate Courtiers. 25-5-74

BOUCHERVILLE, magnifique bungalow brique-aluminium, garage, salle de jeu avec foyer, très propre. Photo M.L.S. Information: Lucette Philibert 655-7611 ou 655-8037. Immeubles Westgate Courtiers. 27-5-74

HAUT DE DUPLEX, près Hôpital Ste-Justine, grand 7 pièces chauffé, \$265. Appelez 733-8127. 27-5-74

HOMMES DEMANDÉS

LIVRAISON À DOMICILE

TRAVAIL:

• Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:

• Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
• Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:

Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:

"Livraison à Domicile"

Case postale 6033,

Montréal 101, P.Q.

"Nous communiquerons avec chaque correspondant"

J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE



655-9400

BOUCHERVILLE

Bungalow plus de 10 pièces. Terrain 12,000 pieds carrés. Nombreux arbres. Prix \$45,000. Consultez Nicole Langevin 655-9400 ou 655-9632. (M.L.S.)

BOUCHERVILLE

Triplex 2 1/2, 1 1/4, \$35,000.00 (M.L.S.) Roger Champagne 655-9400 ou 655-7021.

BOUCHERVILLE

Seigneurie bungalow garage. Terrain 10,800 pieds. Balance. Hypothèque 6 1/2%, \$43,000.00. Gisele Poitras 655-9400 ou 655-4445. (M.L.S.)

BOUCHERVILLE

Split-level, 9 pièces, foyer, garage double (M.L.S.) Gisele Poitras 655-9400 ou 655-4445.

ST-EUSTACHE

Bordure Rivière Mille-Îles. Terrain 35,000 pieds. Arbres centenaires. 2 chalets (M.L.S.) Roger Champagne 655-9400 ou 655-7021.

STE-BEATRIX

Chalet meublé 7,222 pieds en bordure de lac. Aubaine \$5,800 (M.L.S.) Roger Champagne 655-9400 ou 655-7021.

BOUCHERVILLE

Bungalow 5 pièces. Terrain 12,522 pieds. \$41,225 (M.L.S.) Gisele Poitras 655-9400 ou 655-4445.

BELOEIL

Avenue Prévert

Impeccable split-level de construction architecturale sur un terrain magnifiquement paysagé de 36,625 p.c. avec cour de tennis, 9 pièces, 4 chambres à coucher, foyer, salle à dîner, 2 terrasses, plusieurs extras, ouvert aux offres. M.L.S. Pour informations, consultez Ginette Tournant 467-9362 ou 467-6868.

ROYAL TRUST

Courtiers

25-5-74

McMASTERVILLE: (Beloeil). Quelques minutes des ponts, joli bungalow tout brique, 7 pièces entièrement finies, magnifique terrain, paysagé. Hypothèque à 6%. Aubaine \$33,900. Photo M.L.S. C. Lacoursière 653-7841 ou 653-9970. Immeubles Carbonneau Courtiers. 25-5-74

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1-Pratique sportive du bateau à voile. — Né de.
- 2-Brusque entrée, en général. — Dans.
- 3-Celtium. — Figer, en parlant d'un liquide.
- 4-Relatif à l'homme. — Etre spirituel.
- 5-Romp, brisé de fatigue. — Demeure.
- 6-Partie supérieure de la bride d'un cheval. — Direction.
- 7-Observe secrètement. — Souci. — Tellure.
- 8-Argile rouge ou jaune. — Crucifère appelé aussi chou marin.
- 9-Réunion d'une assemblée constituée. — Propriété héréditaire et exempte de toute redevance (féod).
- 10-Nickel. — Axe d'une plante qui porte les feuilles.
- 11-Chez les Grecs anciens, poids de valeur variable. — Joint la tête aux épaules.
- 12-Qui est affecté d'obésité. — Qui a de l'érudition.

- 3-Iridium. — Qui entraîne une mutilation.
- 4-Mouche d'un vert métallique. — Dis qu'une chose n'était pas vraie.
- 5-Ere. — Deux cents. — Tellure.
- 6-Figure héraldique en forme de T. — Pénurie.
- 7-Fera la digestion. — Colère.
- 8-Marque l'alternative. — Orner d'images.
- 9-Qu'on ne peut lasser.
- 10-Grefre. — Article espagnol. — Cadmium.
- 11-Premier grade des sous-officiers dans l'armée de l'air. — Emotion.
- 12-Seul. — Petite erse. — Note de la gamme.

Solution d'hier

1. COTE TORRIDE
2. HUISSERIE AT
3. IRRÉALISABLE
4. NSR NILLE
5. OISIVE BEE S
6. IN NAVAL UN
7. S REGIMENT L
8. ELA ETE ADE
9. REEFERAS AN
10. LARS ELEATE
11. ENLIER LAIT
12. SUE SAVOURER



AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

CHOMEDEY LAVAL, fille ou femme avec expérience domestique, pour service privée, 3 enfants âge scolaire, 5 1/2 jours par semaine. Salaire selon expérience. Tél.: 681-3473. 22-5-74

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ANTIQUITES

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage, et finition, spécialiste en rénovation d'antiquité. Tél.: 668-5194. frais d'appel interurbain acceptés. 1-6-74

ARMOIRETTE, buffet-deux-corps vitré, coffre à panneaux, couleur bleu vert d'origine. Table à entretoise en "H", fin XVIIIe siècle, banc à seau, bureau-secrétaire en pente à deux-corps (pièce exceptionnelle). R. Coutu antiquaire, 38 ch. Richelieu, St-Charles sur Richelieu, sortie 69 de la Transcanadienne. Ouvert tous les jours de 2:00 hres à 5:00 heures et en soirée du mardi au vendredi de 7 hres à 10 hres. Tél.: 584-2631. 27-5-74

TRES BELLE ARMOIRE, provincial français, XVIIIe — XIXe siècle, prix à discuter. Environ \$2,000. Tél.: 653-6376. 27-5-74

APPARTEMENTS À LOUER

CENTREVILLE, 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, at-trayant, métro, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél.: 842-5818 J.N.O.

OUTREMOnt, sous-louer pour un an, 4 1/2 chauffé, taxes d'eau payées, repeint, plancher varathane, \$140. Tél.: 271-5208. 27-5-74

ROCKHILL, à sous-louer, un an, à partir de juillet, 4 1/2 meublé, calme, belle vue, piscine, garage, \$325. Tél.: 737-5342. 25-5-74

SOISSONS, haut de duplex, 7 1/2, \$225 pour juillet. Tél.: 342-9532. 27-5-74

LONGUEUIL: 4 1/2, 3 1/2, neufs, bien situé, chauffé, tout confort. Tél.: 677-1737. 24-5-74

CHAMBLY 3550, (Nord Sherbrooke) 3 1/2, fermé, chauffé, poêle, réfrigérateur, jardin, stationnement, libre juillet. Tél.: 521-5636, soir. 6-6-74

AUTOS À VENDRE

PROCUREZ-VOUS une des meilleures voitures au monde: Volvo ou Fiat, dans leur catégorie des numéros 1. Fort Chamblay Automobiles, 2575 Bourgogne. Chamblay, 658-6623 ou 467-0461. 2-7-74

CORTINA 2000, '72, \$1,000. Tél.: 655-9498. 25-5-74.

JAGUAR, XJ6, 1971, tout équipée, parfaite condition. Appelez en tout temps. 932-1560 ou 931-4027. 31-5-74

BUREAUX À LOUER

UN BON COIN POUR VOUS

Centre-ville, Sherbrooke Ouest, coin, gratte-ciel moderne, air climatisé, subdivisions considérées selon les désirs du client. Loyer et conditions favorables. Tél.: 842-5819 et 845-3151 J.N.O.

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

FLYING DUTCHMAN, voilier 20 pieds, fibre de verre, dessus en bois, \$1,400. Tél.: jour 871-8544, après 8 hres: 563-2365. 25-5-74

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavaiois 5 1/2, chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale. Location: semaine-vacances, printemps-été. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-6-74

CHALET À VENDRE

CHALET SUISSE, Laurentides, 49 miles Montréal, 28,500 p.c. terrain boisé. Accès lac non pollué, eau courante, chauffage électrique, 2 étages, bas hiverné, meublé. Prix: \$13,000. Tél.: 738-2563. 25-5-74

DEMANDES D'EMPLOI

REDACTEURS — Conception, formulation, correction d'épreuves, traduction, copie. Pour tous vos travaux d'écriture. Prix raisonnables. Tél.: 739-6842. 25-5-74

TRADUCTRICE diplômée Université de Montréal, ferait traduction anglais-français dans tous domaines. Tél.: 737-6138. 31-5-74

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT. Déménagement local, longue distance, service outre-mer. Emballage. Entreposage. 725-2421. 27-5-74

ÉDUCATION

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

qualifiés, pour classes de maternelle et niveau élémentaire.

Ecrire à:

CASE 182, LE DEVOIR

25-5-74

LE CONSEIL DE L'ÉDUCATION DE HEARST

L'Ecole secondaire de Hearst

requiert

3 PROFESSEURS

pour septembre 1974

Professeurs bilingues de préférence.

• 1 Anglais, 9e à la 11e
• Biologie/ biology, 10e à la 13e et sciences physiques/ physical sciences 9e
• 1 Dessin/ Art

Salaire: Catégorie 1. Minimum \$8,450, augmentation \$600. par année.

Demandes écrites à: J.J. Tessier, Principal, C.P. 7000, Hearst, Ontario

Tél.: 705-362-4283 (bureau) 705-362-4182 (dom.)

Les professeurs qualifiés peuvent appeler à frais virés.

D. Bisson D. Blouin
Administrateur Président

28-5-74

ÉBENISTERIE MENUISERIE

SCULPTURE CYR

Murale bois de toutes les dimensions, intérieur extérieur, pour chalet et maison d'été. Pour plus d'informations:

Tél.: 761-3908

25-5-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparations fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE: Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante, Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

DACTYLO, peu de sténographie. Expérience préférable pour étude de notaire, près métro Jean-Talon 273-3611 ou 733-1287. 5-6-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

POSTE DE RÉDACTEUR

La tâche:

— Entrevues, reportages, découverte et rédaction de nouvelles, de textes, pour les publications de la copie

— Rédaction de circulaires, d'annonces

— Correction de textes, d'épreuves d'imprimerie

Les exigences:

— Aptitude à réaliser la tâche

— Connaissance avancée de la langue française

— Aptitude au travail d'équipe

Les avantages:

— Initiation au monde de la coopération, de l'animation, de l'information, de la publicité, des relations publiques

— Salaire de départ: \$5,500 - \$6,500

La demande d'emploi et un curriculum vitae doivent parvenir d'ici le 31 mai à:

Les Artisans Coopvie

Direction de l'Action sociale, chambre 420

333 est, rue Craig

Montréal, Qué.

27-5-74

collège de sherbrooke

TECHNICIEN EN LOISIRS - CLASSE II

Attributions caractéristiques:

En collaboration avec le personnel professionnel, le technicien en loisirs participe à l'élaboration et à la mise en application d'un programme d'activités sportives intra-muros. Il est appelé à se servir des techniques de l'animation afin d'aider les groupes à s'organiser et à se donner des activités de loisirs.

Salaire:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Exigences:

Diplôme d'études collégiales professionnelles, spécialisation appropriée, diplôme ou attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Entrée en fonction:

Début du

le scrutin de juillet

M. Trudeau

Le premier ministre, qui quitte la Saskatchewan ce matin, est attendu à Vancouver au milieu de la matinée et fera plusieurs visites dans la région au cours de la journée. En début de soirée, M. Trudeau assistera à l'assemblée de mise en candidature dans Fraser Valley East, à quelque distance de Vancouver. Il passera la nuit dans un hôtel situé à proximité de l'aéroport et gagnera le Québec samedi matin. Il est attendu à l'aéroport de Saint-Hubert vers 15h30 samedi, et à Drummondville vers 16h30.

M. Stanfield

Le chef du Parti conservateur passe la journée au Québec. Attendu à Dorval vers 11h30, M. Stanfield donnera à 12h30, au Reine Elizabeth, une conférence de presse à l'issue de laquelle il participera à une émission d'affaires publiques à la station CKAC. En soirée, le leader de l'Opposition se rend à Joliette où il prononcera un discours vers 20 heures à l'Ecole Marie-Charlotte de Lanaudière. Il regagnera Montréal en fin de soirée. Samedi, M. Stanfield se rend à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, à Charlestown et à Montague avant de rentrer à Ottawa pour un week-end de repos.

Marcel Lambert

M. Marcel Lambert a de nouveau obtenu — simple formalité — l'investiture officielle de son Parti dans la circonscription qu'il représente depuis plusieurs années aux Communes, celle d'Edmonton-Ouest. C'est la huitième fois que M. Lambert se porte candidat et, chaque fois, il a été élu. Cette année encore, on prévoit que sa réélection sera facilement assurée dans cette Alberta conservatrice où les Libéraux et les Néo-démocrates ne parviennent pas à se tailler une place. Il aura comme adversaire M. Jack Pickett, leader du parti libéral de l'Alberta. Ancien président des Communes sous le régime conservateur, M. Lambert serait-il appelé à présider les Communes si M. Stanfield formait le prochain gouvernement? On le pense déjà dans certains milieux.

La rentrée de Roblin

Il se confirme que l'ancien premier ministre du Manitoba, M. Duff Roblin, sollicitera la candidature conservatrice dans la circonscription ontarienne de Peterborough. En effet, M. Roblin a démissionné cette semaine de son poste de président de la Cana-

dian Pacific Investments sans motiver publiquement sa décision. Rappelons que M. Roblin, devenu premier ministre du Manitoba en 1958, avait quitté la politique provinciale en 1967 d'abord pour tenter sans succès de se faire élire chef du Parti conservateur au cours du congrès qui porta M. Stanfield à la tête du PC, ensuite pour briguer les suffrages dans Winnipeg-South-Centre en 1968, sans succès non plus. Il était devenu président du CP Investments en 1970.

La machine libérale

Si les conservateurs consacrent un peu plus de \$4 millions à la présente campagne, il est certain que les libéraux ont prévu un budget légèrement supérieur à celui de leurs principaux adversaires. Mais, à la différence de ceux-ci, ils n'indiquent pas publiquement le montant qu'ils comptent dépenser jusqu'au 8 juillet. Les organisateurs du parti de M. Trudeau ne se font toutefois pas prier pour dire que leur organisation de campagne atteint cette année une ampleur inégalée, que la "machine" de 1974 est de loin la meilleure et que les stratégies ne manqueront pas de ressources financières pour la faire fonctionner à plein. Les grands "sorcières" de l'appareil libéral au cours de la campagne sont le sénateur Gil Molgat, président du Parti; le sénateur Keith Davey, et le ministre des Transports, M. Jean Marchand, co-président de la campagne. M. James Coutts, l'un des conseillers politiques de M. Trudeau, ne joue pas un rôle négligeable au plan de la stratégie. Le sénateur Molgat, manitobain bilingue, 47 ans, très dynamique, est particulièrement sensible à cette dimension critique qu'il appelle "les communications entre le Parti et le public", problème que les Libéraux n'avaient pas su résoudre convenablement en 1972.

Candidatures

A ce jour, 227 candidats ont été désignés sur l'ensemble du territoire pour le scrutin du 8 juillet. Ce chiffre ne tient pas compte, toutefois, des candidats choisis dans la soirée d'hier. Selon la Canadian Press, le NPD peut déjà compter sur 95 candidats, les conservateurs en ont choisi 66; les libéraux, 31; les créditistes, sept; les communistes, 26. On compte aussi un indépendant en Saskatchewan et un chrétien-démocrate en Colombie-Britannique. Aucun candidat n'a encore été choisi au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et au Yukon. En 1972, 1.117 candidats se disputaient les 264 sièges des Communes, contre 967 en 1968.

John Turner

Le bill 22, une érosion des libertés

M. John Turner se dit "très préoccupé par l'érosion des libertés individuelles fondamentales", qui pourrait résulter de l'adoption au Québec du controversé projet de loi faisant du français la langue officielle de cette province.

Le ministre fédéral des Finances estime que le tort principal du bill 22 est d'accorder "trop de pouvoirs aux commissions et aux fonctionnaires qui ne sont pas responsables devant la population".

"Je crains que les droits fondamentaux des individus en matière de langue, d'éducation et de justice ne soient mis en danger par ce projet de loi", de dire M. Turner qui assistait hier, à Notre-Dame-de-Grâce, au lancement de la campagne électorale de son collègue et sollicitateur général, M. Warren Allmand.

Comme le premier ministre, M. Trudeau, l'avait fait la veille, M. Turner a réaffirmé le principe du libre choix des parents quant à la langue d'enseignement, principe qui est consacré, au niveau fédéral, par la loi sur les langues officielles.

M. Turner a rappelé que, lors de la célèbre conférence de Victoria, le gouvernement de M. Trudeau a présenté un projet de charte canadienne des droits de l'homme qui garantissait la liberté de choix de la langue en éducation et devant les tribunaux.

Sans le dire ouvertement, M. Turner a laissé sentir qu'il était également préoccupé par l'influence néfaste que pourrait avoir ce projet de loi québécois sur la campagne électorale en cours.

"J'espère, a-t-il dit, que les gens

feront des distinctions, qu'ils comprendront qu'au fédéral, l'égalité complète est acquise et que ce projet de loi est d'abord du domaine provincial."

D'autre part, M. Turner a une nouvelle fois défendu le budget qui devait entraîner la chute du gouvernement Trudeau et l'annonce d'élections générales pour le 8 juillet.

Il a affirmé à cet égard que "l'augmentation de la capacité industrielle et agricole était la vraie solution à l'inflation" et non le contrôle des prix et des salaires proposé par le principal adversaire, M. Robert Stanfield, chef du parti conservateur.

Il a accusé les autres partis de fonctionner à coup de slogans relativement au problème de l'inflation et les a pressés de dire une fois pour toutes ce qu'ils

entendaient par "contrôle".

"De quel contrôle s'agit-il? Du contrôle de quels prix? Du contrôle de quels salaires?" a demandé le ministre.

M. Turner a réaffirmé que l'économie canadienne avait été la plus forte du monde industrialisé en 1973 et que la tendance, selon les projections, devrait se maintenir.

Si le gouvernement libéral est élu en juillet, a-t-il dit, il représentera le même budget, quitte à faire certaines modifications selon le contexte économique d'alors.

"Nous avons proposé de taxer de 10% toutes les grandes compagnies. Nous avons présenté un nouveau système de taxation pour l'industrie minière et pétrolière. Nous avons taxé ceux qui étaient capables de payer."

Marcel Masse candidat dans Labelle

par Pierre O'Neill

A l'instar du chef national du Parti conservateur, le nouveau candidat du parti, M. Marcel Masse, dénonce le projet de loi 22 déposé mardi à l'Assemblée nationale.

Au cours de la conférence de presse qu'il avait convoquée hier à Saint-Jérôme pour annoncer sa candidature dans le comté de Labelle, M. Masse a fait lecture de la déclaration émise la veille par M. Stanfield: "Je comprends le désir du gouvernement du Québec d'assurer et de renforcer l'avenir de la langue française dans cette province. Mais, à certains égards, ce projet de loi sur les langues est mauvais. Les pouvoirs arbitraires conférés au ministre relativement à la langue d'enseignement sont tout à fait inacceptables. Le projet de loi dans sa forme actuelle est un facteur de division et fera sûrement tort à la cause du bilinguisme officiel."

Interrogé par les journalistes, M. Masse s'est dit d'accord avec chacun des mots de cette déclaration. Il a refusé de dire s'il y avait eu consultation du national et a indiqué que les questions sur le bill 22 devaient être adressées à M. Stanfield. Pour sa part, le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, a voulu souligner que M. Stanfield, s'il prenait le pouvoir le 8 juillet, pourrait être amené à juger de la constitutionnalité du projet de loi 22 sur la langue.

En annonçant sa candidature dans le comté de Labelle, M. Masse a mis fin à long suspense. Il avait d'abord espéré faire son nid dans Joliette mais il a vu ses espoirs annihilés lorsque le député indépendant Roch LaSalle décida de réintégrer le Parti conservateur. Puis, M. Masse a lorgné pendant quelques se-

maines les comtés de Trois-Rivières et Berthier avant de finalement arrêter son choix sur Labelle. Ces longues hésitations n'auront pas manqué d'agacer sérieusement les dirigeants du PC.

Aux élections générales d'octobre 1972, le candidat créditiste Gérard Perron avait recueilli 12.247 voix contre les 15.807 du député libéral, Maurice Du-

pras, dont la majorité était ainsi abaissée de 2.000 voix. Le conservateur Paul Gélinas arrivait troisième avec 6.439 voix.

Dans son nouveau comté, Marcel Masse, fera porter sa campagne sur le développement économique des Laurentides en proposant de faire de cette région une zone spéciale dont la vocation

serait le plein air. Dans cette optique, Marcel Masse réclamera pour la population de cette région, des subventions à l'installation d'équipements de plein air, l'aménagement de vastes espaces verts et des mesures immédiates pour lutter contre la pollution de l'air et des eaux. "Les Laurentides, a-t-il déclaré, j'y suis né, j'y habite, et c'est mon pays."

David Lewis critique l'attitude de l'Alberta

EDMONTON (CP) — M. David Lewis a accusé hier l'Alberta et le gouvernement fédéral de diviser le pays par leur conflit quant au contrôle des gros développements pétrochimiques.

Le chef du Parti néo-démocrate, dans le château-fort conservateur d'Edmonton, a comparé la conduite du premier ministre albertain, M. Peter Lougheed, à celle d'un producteur de pétrole arabe.

En menaçant de couper les "exportations" de pétrole albertain vers Sarnia, en Ontario, si l'usine pétrochimique Petrosar est construite dans cette dernière ville, au coût de \$250 millions, M. Lougheed se fait l'émule des producteurs du Moyen-Orient qui n'envoient pas de pétrole à des pays tels la Hollande et les États-Unis, a dit M. Lewis.

Quant au ministre fédéral de l'Énergie, M. Donald Macdonald, il est lui aussi coupable d'une conduite "irresponsable et inacceptable" quand il menace d'obliger l'Alberta à envoyer son pétrole à Sarnia, comme les pouvoirs fédéraux le lui permettent.

Il est désolant, a dit M. Lewis, de voir un premier ministre traiter une autre ville canadienne comme si celle-ci était située à l'étranger.

Le chef du NPD, s'il considère comme "sensible" l'idée de construire une usine pétrochimique en Alberta, ajoute cependant qu'il n'est pas assez expert pour dire où cette usine devrait être construite pour favoriser davantage le développement industriel de cette province.

De toute façon, dit-il, le gouvernement fédéral et l'Alberta devraient d'abord considérer le bien du pays et résoudre le conflit qui les oppose par voie de discussions.

M. Lewis s'est dit préoccupé également par l'intention d'Ottawa d'approuver la construction d'un système de pipe-line et

d'une usine d'éthane et d'éthylène par Dow Chemical of Canada et Dome Petroleum respectivement.

Le Conseil national de l'énergie a recommandé d'approuver ce système qui permettrait la construction de pipelines d'éthane et d'éthylène pour acheminer ces produits vers l'est du Canada et les États-Unis.

S'il y a "vraiment un problème", de dire M. Lewis, quant à la construction d'une usine pétrochimique au Canada, il serait ridicule d'envoyer de l'éthane aux États-Unis sans laisser l'économie canadienne profiter des emplois créés par le raffinement des produits au Canada.

M. Lewis est également mécontent des menaces de l'Alberta de reconsidérer le développement des grands dépôts de pétrole sablonneux si Ottawa ne s'opposait pas à ce que de grandes quantités d'éthylène soient acheminées vers Sarnia en vertu du projet Dow-Dome.

"L'Ouest canadien est préoccupé par les tendances séparatistes au Québec. Mais il devrait regarder de près ce que fait M. Lougheed pour diviser le pays sur le problème de l'énergie", de dire le chef du NPD.

M. Lewis a déclaré qu'il ne blâmait aucunement Polysar, une société de la couronne qui dirige le consortium Petrosar, pour la querelle énergétique. Polysar, a-t-il dit, a fait preuve d'efficacité jusqu'ici et il est naturel qu'elle pense à s'établir à Sarnia, le cœur de ses opérations étant au centre du pays.

Mais si la société pense pouvoir construire une usine pétrochimique en Alberta sans faire de tort au développement du sud de l'Ontario, qu'elle le fasse, a conclu M. Lewis.

Aujourd'hui, M. Lewis passe la journée à Saskatoon, la sixième d'une tournée de dix jours d'un bout à l'autre du pays.

L'Allier souhaite bonne chance à Roch LaSalle

QUEBEC (Le Devoir) — Le ministre québécois des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, souhaite que le député conservateur Roch LaSalle soit réélu le 8 juillet prochain.

A la suite d'un échange de correspondance avec le député conservateur de Joliette, M. L'Allier lui indiquait sa grande joie de trouver au sein de ce parti un défenseur de sa politique des communications.

"En ce sens, ajoutait-il, votre présence à Ottawa est pour moi, comme pour tous les Québécois, une source de vive satisfaction. C'est pourquoi je vous souhaite la meilleure des chances le 8 juillet prochain et je formule l'espoir que dans les soixante-treize autres comtés du Québec, la population saura élire des candidats qui, comme vous, indépendamment de toute option partisane, savent placer d'abord et avant tout les intérêts de la collectivité québécoise."

Le ministre de M. L'Allier émettait, hier, un communiqué et toute la correspondance échangée pour situer l'appui du ministre québécois à un député conservateur.

Les lieutenants québécois de M. Robert Stanfield ne manqueraient pas d'utiliser cette recommandation d'un ministre libéral du Québec. Ils rappelleront aussi sans doute la déclaration faite par M. Denis Hardy, ministre des Affaires culturelles, qui accusaient récemment MM. Trudeau, Pelletier et compagnie de faire le jeu du séparatisme au Québec.

En ajoutant l'embarras créé pour les libéraux d'Ottawa par le projet de loi linguistique, il est permis de prévoir que les relations ne seront pas particulièrement fraternelles entre les membres de la grande famille libérale au cours de la campagne électorale.

Pour l'équilibre d'un bon repas

Quand vous tenez le menu au bout de la ligne!

Rien ne peut surpasser le goût du poisson frais que vous venez de pêcher. Nous sommes d'accord avec vous sur ce point, car nous comprenons que ce poisson-là possède en plus une saveur particulière, mélange d'amour-propre et d'orgueil sportif.

ces poissons le même type de vin que celui utilisé pour sa cuisson.

Nos gérants de magasin peuvent guider votre choix.

De bon à délicieux, c'est le vin qui fait la différence.

Si rien ne peut surpasser ce goût, savez-vous qu'il y a des vins qui rehaussent la saveur du poisson quand vous le faites cuire et qui vous le feront encore mieux apprécier quand vous le dégusterez.

Grillés ou préparés style "meunière", les poissons tels que les truites grises ou mouchetées, le saumon, le brochet, le maskinongé, le doré ou l'achigan, seront délicieux avec un vin blanc sec.

Si vous les servez bouillis ou en sauce, un vin blanc demi-sec est de mise.

Il est recommandé dans la plupart des cas, de servir avec



LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC



\$100,000

DE PLUS EN PRIX



JEUDI PROCHAIN 30 MAI

L'AME

L'art de mettre les sons en commun

par Jacques Thériault

C'est souvent à petits pas que les plus grandes choses nous arrivent... C'est le cas de l'Atelier de musique expérimentale dont la vocation et l'activité musicale ne sont malheureusement pas très connues des Montréalais. Et pourtant, compte tenu du conformisme dont la grande partie de nos associations sont empreintes, il s'agit bel et bien d'un groupe auquel l'amateur de nouvelle musique devrait normalement prêter l'oeil et l'oreille.

L'Atelier de musique expérimentale, principalement voué à la recherche, n'est pas à proprement parler un groupe de musiciens institutionnalisés, il conviendrait plutôt de parler, ici, d'une sorte de commune musicale au sein de laquelle une dizaine de musiciens-techniciens-comédiens échangent des idées, des instruments, des appareils électroniques, des équipements sonores, voire même des locaux de répétition.

L'un d'eux, Laureat Vincent Dionne, un premier prix du Conservatoire de musique de Montréal en 1968, assurera un concert solo de percussions et sons électroniques ce soir à 20h. 30; cette manifestation de caractère pour le moins spécial se présente d'ores et déjà comme un événement susceptible de dépoussiérer pour quelques heures le train-train musical habituel. Le prix d'entrée est d'ailleurs ridicule: 99 cents.

Ce spectacle sera présenté dans un lieu pour le moins inusité, en l'église anglicane St. John The Evangelist, située derrière la Place des Arts et surmontée d'un toit rouge qui ne manque jamais d'attirer les badauds et de soulever le rire de nos braves touristes américains.

A cette occasion, Laureat Vincent Dionne fera vivre et revivre trois oeuvres de son cru: "En face du parc Montsouris" pour bande magnétique et voix (1973), "Vitry" pour bande magnétique et percussion (1972) et une improvisation intitulée "Djiwa".

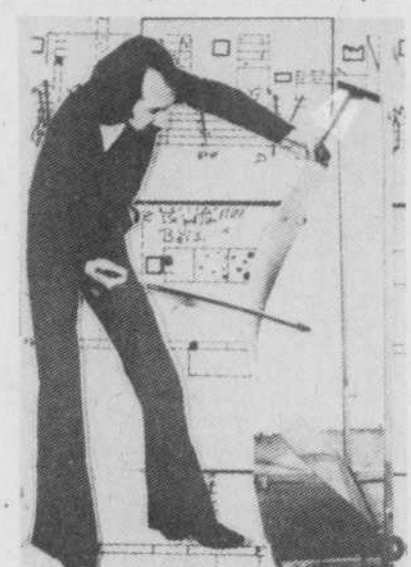
"Le genre d'improvisation présenté dans ce spectacle, note Dionne, tient plutôt à montrer le comportement d'un musicien face aux sons et à la vie en général, qu'à essayer de mettre en équation certaines lois ou règles relatives à ce genre particulier. D'ailleurs, le terme Djiwa est l'équivalent de l'expression Soul Music d'où provient la musique noire; ce mot est plus près de ce que nous voulons faire ou recevoir".

Outre ces trois oeuvres, Dionne présentera une version du célèbre et difficile "Zyklus" pour percussion solo (1959) du compositeur allemand Karlheinz Stockhausen, question "de m'astreindre à une certaine discipline mentale ou intellectuelle", fait-il remarquer.

Mais la recherche n'en demeure pas moins au sein de ses préoccupations quotidiennes depuis quelques années.

"Pour moi, explique Dionne, c'est une façon de vivre en musique. Ça doit nécessairement refléter ce que tu es. Un percussionniste rattaché à un orchestre symphonique n'a pas vraiment l'opportunité de faire un tel travail de prospection; il évolue dans un cadre trop rigide".

Et d'ajouter: "Mais, je suis venu à la musique très tard. Au moment où je suis entré au conservatoire, j'avais vingt-et-un ans. Je voulais devenir un percussionniste, un interprète; je ne pensais pas que j'écrirais un jour ma propre musique. Puis, à l'issue de quelques concerts en compagnie de l'orchestre symphonique de Québec, j'ai commencé à voyager aux États-Unis pour voir ce qui se passait. Ça m'a fait du bien, ça m'a donné une claque".



Fort d'un premier prix en percussion en 1968, Laureat Vincent Dionne devait quitter Montréal pour Paris l'année suivante. Durant quatre ans, l'Europe constitua à ses yeux un véritable "lieu du vivre-devenir de sa recherche-musique". A l'ORTF, il a travaillé avec le Groupe de recherches musicales; au Centre américain de la capitale française, il a côtoyé les frères Baschet, inventeurs de structures sonores, et, avoue-t-il, "il m'a fallu deux années de purification avant de pouvoir me servir de leurs instruments"; à Vienne et à Hanovre, il a vécu quelques-unes des expériences du Groupe international de musique électroacoustique auquel la Montréalaise Micheline Coulombe-Saint-Marcoux était attachée en tant que membre-fondatrice. En somme, toute une somme d'expériences

inoüées à travers lesquelles notre sorcier de la percussion devait puiser les matériaux et les objets sonores nécessaires à la croisade musicale qu'il poursuit.

"A Paris, dit-il encore, croyant à l'interaction des diverses formes d'expression, j'ai eu la joie de participer à plusieurs expériences concluantes en ce sens: au Studio Théâtre de Vitry, au Kitchenombi (théâtre-party du Montréalais Gabriel Gascon), avec l'ensemble chorégraphique Vitry-Villejuif, puis avec le Théâtre national des enfants de France".

En juin dernier, alors qu'il aurait pu poursuivre une tournée entreprise trois mois plus tôt en compagnie du groupe de Mikis Théodorakis, Dionne n'en décidait pas moins de plier bagages et de rentrer au pays... sans tambour, ni trompette.

"En Europe, j'ai nourri considérablement mon appétit de musique, mais je me sentais tout de même étranger à tout ce qui se passait; mon esprit était au Québec. Une fois débarqué, je me suis mis en quête d'un studio de musique électroacoustique... Je me suis retrouvé face à un mur, étant donné que ce genre de facilités n'existent pas chez-nous en dehors de quelques institutions. C'est alors que l'idée m'est venue de constituer une sorte de commune de la musique; je voulais travailler, écrire de la musique et je ne tenais pas à me mettre de nouveau un carcan sur les épaules".

Depuis lors, l'Atelier de musique expérimentale (AME) a présenté cinq soirées musicales dans la métropole, et hors des salles de concert traditionnelles; l'atelier est à l'origine de concerts qui nous ont permis d'entendre le saxophoniste Roscoe Mitchell, le guitariste de jazz René Thomas, le pianiste sud-africain Dollar Brand, le vibraphoniste allemand Karl Burger et, plus récemment, Richard Teitelbaum, virtuose du Moog synthesizer. Pour défrayer les frais de transport, de publicité, de poste, de location de salles ou d'appareils électroniques, l'AME doit se débrouiller avec une petite subvention de \$3.000, venue du Conseil des arts du Canada (Québec n'a pas donné suite à leur demande d'aide!). Comme dit Dionne, "on ne vit pas richement, on se débrouille comme on peut, on espère que l'avenir sera plus ensoleillé, on souhaite que les autres associations musicales ne nous considèrent pas comme des compétiteurs".

A l'heure actuelle, l'AME met sur pied un système d'échanges entre Montréal, Québec et Toronto, en rêvant au jour où son réseau s'étendra à l'Europe et aux États-Unis. C'est évidemment plus qu'un vœu pieux: c'est peut-être la seule voie qui s'offre aujourd'hui à la nouvelle musique et à ceux qui la font.

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE

Du 16 mai au 1er juin

CYRANO DE BERGERAC

d'Edmond Rostand

AVEC GILLES PELLETIER MONIQUE LEPAGE FRANCOIS TASSE GERARD MINNA

mise en scène JEAN LUC BASTIEN

Deux dernières semaines

Réservez au plus tôt

ANDRE MONTMORENCY JEAN LECLOER

866-1964 1200 BLEURY

tnm tél. 861 0563

mésalliance

de bernard shaw

ronald france marushka stankova denis mercier

leo ilial gisele schmidt paul savoie

louis marleau guy provost j.-p. bélanger

mise en scène jean faucher jean-louis roux costumes francois barbeau

décor robert prevost

DU 17 MAI AU 16 JUIN '74

Mar. au ven. 20h Sam. 17h et 21h Dim. 19h

UNE SELECTION DES FILMS MOTOELS

POUR TOUS

SERGIO LEONE

présente

MON NOM EST PERSONNE

HENRY FONDA, TERENCE HILL

dirigé par TONINO VALERII

produit par FULVIO MORSELLA

musique de ENNIO MORRICONE

CHAMPLAIN STE CATHERINE PAPIEREAU 524-1685

CREMAZIE ST DENIS, CREMAZIE 388-4210

VEROUD 3841 WELLINGTON 768 2652

ciné-parc odéon

ROUTE 204 (13 MILES DE MONTRÉAL)

28 CINE-PARC APRES TUNNEL HIPOLYTE LAFONTAINE

523 9751 SORTIE 1ST-BRUNO: 60 655-0692

Trois-Rivières le paris

L'univers de Michel Tremblay!

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST

Un film de ANDRÉ BRASSARD

4e mois 14 ANS

SELECTION OFFICIELLE DU CANADA FESTIVAL DE CANNES 1974

SUR SEM. 7.30, 9.30

FESTIVAL 525-8600 ETUDIANTS 1.50

1206, St. Catherine e

4e Sem. CHRISTIAN FECHNER

PIERRE RICHARD BERNARD BLIER

je sais rien mais je dirai tout

Moins de 14 ans \$100

1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

FLEUR DE LYS 288 3303

CINEMA DE PARIS 861 2996

Cinéma ODEON

Salle Renoir

18 ANS

PREMIERE FOIS EN FRANÇAIS A PRIX POPULAIRES

Le Dernier Tango à Paris

UN FILM DE BERNARDO BERTOLUCCI

SEM.: 7.00 - 9.30 SAM. DIM.: 2.15 - 4.30 - 7.00 - 9.20

Salle McLaren

"ON NE PEUT VIVRE AU QUÉBEC EN 1974 SANS AVOIR VU BINGO"

René Homier Roy (Bon Dimanche)

BINGO

Les Films Multis présentent une Production Pierre David Jean-Claude Lord.

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

SEM.: 7.30 - 9.30 SAM. DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30

Concours Millionnaire à froid

Louis-Philippe Kamman

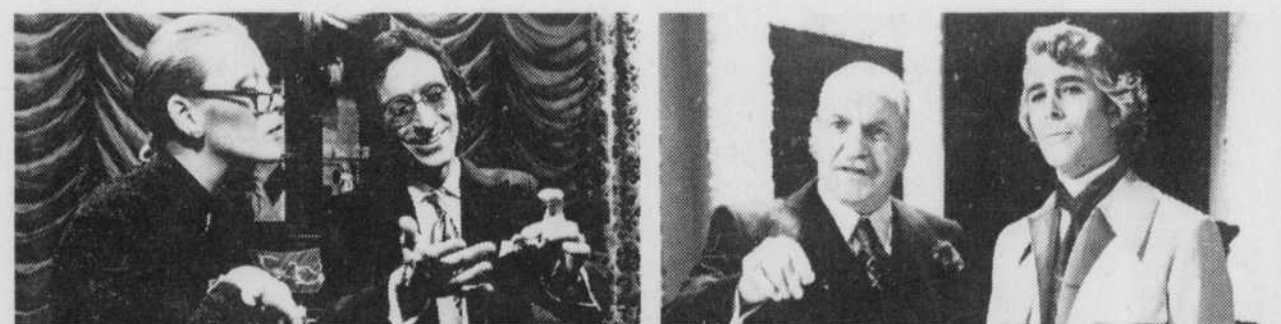
Le vendredi 24 mai à 20h30

Comédie de Michel Faure, participation de Radio-Canada au Concours pour le Prix Louis-Philippe-Kamman de la Communauté des Télévisions francophones. Mise en scène et réalisation: Louis-Georges Carrier.

C'est une satire de la haute bourgeoisie britannique, assaisonnée d'éléments techniques et scientifiques hautement sophistiqués, tournée à Londres, aux îles Canaries, à Senneville et en studio.

Atteint d'une maladie incurable, un riche homme d'affaires anglais se fait cryogéniser. Sa femme qui lui rend visite régulièrement se laisse prendre au charme du séduisant docteur de la clinique.

En vedette: Jean Duceppe, Catherine Bégin, Benoît Girard, Jean-Louis Millette, Pascal Rollin, Ronald France, Serge Turgeon et Benoit Marleau.



On regarde Radio-Canada

CBFT 2 MONTRÉAL CBOFT 9 OTTAWA-HULL CBVT 11 QUÉBEC CBGAT 9 MATANE CKRN 4 ROUYN-NORANDA CBAFT 11 MONCTON CBWFT 3 WINNIPEG CBLFT 25 TORONTO CHAU 5 CARLETON CKRT 7 RIVIÈRE-DU-LOUP CBXFT 11 EDMONTON CJBK 3 RIMOUSKI CHLT 7 SHERBROOKE CKRS 12 JONQUIÈRE CKTM 13 TROIS-RIVIÈRES

HORS-CLASSE

LES VALSEUSES

film de Bertrand Blier

18 ANS Adultes

LE CANARD ENCHAÎNÉ

Le film le plus libre, le plus culotte (et déculotte) qu'on ait jamais vu. Jamais on n'est allé aussi loin dans la franchise des propos et des gestes. Et c'est toujours d'une drôlerie et d'une invention qui vous désarment. Un film hors classe.

MICHEL DURAN.

EUROPE 1

Il y avait longtemps que je n'avais éprouvé à la projection d'un film un plaisir aussi total. FRANÇOIS CHALAI.

L'AURORE

Du grand cinéma. Un cinéma débordant de santé comme les femmes de Renoir. Cela brûle parfois les yeux mais c'est tellement fascinant qu'on ne détourne jamais le regard. ROBERT MONANGE.

LE POINT

Comme LE DERNIER TANGO A PARIS... LES VALSEUSES... diviseront l'opinion. Vous prendrez au film un plaisir extrême. Pour tout dire, un fameux... pied... MICHEL FLACON.

AVEC GÉRARD DEPARDIEU PATRICK DEWAERE JEANNE MOREAU

LE MONDE

Un film truculent, haut en couleur, d'une force peu commune. Un film bourrasque auquel on ne résiste pas. JEAN DE BARONCELLI.

PARIS-MATCH

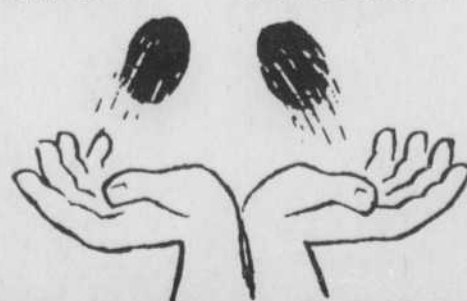
C'est truculent, toujours vrai. C'est un hymne à la vie à la jeunesse, et c'est un film qui a une qualité rare: il rend heureux.

PARISCOP

C'est le pied. Le pied robuste et joyeux. YVAN AUDOUARD.

TELE SEPT JOURS

Nous aurions comme une envie d'applaudir. GÉRARD LENNE.



BERRI

ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

VILLERAY

ST-DENIS JARRY 388-5577

ST-Jerome

rex

ST-Jean

capitol

PROGRAMME CALENDRIER
DISPONIBLE SUR DEMANDE
OUTREMONT 1248 Bernard
277-4145

FESTIVAL D'ÉTÉ
PLUS DE 100 FILMS
demandez le programme
au téléphone ou par la poste

CINÉMA
2001
855 Decarie 277-2001
Au Nord du boulevard Metropolitain

17e saison

La Poudrière

LE MEDIUM
de Gian Carlo Menotti

et LE MAGICIEN
de Jean Vallerand

avec
Robert Savoie
Selma Keklikian
Yolande Deslauriers
Bruno Laplante

Cécile Dussault
Marie Trudel
Lois Marsh
Jacques Lafortune
Sebastien Dhavernas

André Sébastien Savoie au piano
sous la direction de Jeanine Beaubien

Renseignements: 526-0821

Billets en vente à l'Hôtel
Sheraton Mt-Royal G 20
et au Montreal Trust, P.V.M.

Dernière semaine
LA CRUCHE CASSÉE

SALLE RESNAIS
HORAIRES: LUN À VEN 7:30, 9:45
SAM, DIM 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 9:40

Glissements progressifs du plaisir

un film écrit et réalisé par
ALAIN ROBBE-GRILLET

Jean-Louis TRINTIGNANT

18 ANS Adultes

ANICÉ ALVINA
OLGA GEORGES-PIOT
MICHEL JONSDALE

10e SEMAINE

Un Chabrol époustouflant,
mené à un train d'enfer

CLAUDE CHABROL

NADA

Couleur

télévision

CBFT

9:10 Ombre et horaire...
9:15 En mouvement...
9:30 Monsieur Pipi...
10:00 Au jardin de Pierrot...
10:15 Topino...
10:30 Initiation à la décoration intérieure...
11:00 Les recettes de Juliette...
11:30 La grande aventure...
12:00 Fantôche...
12:30 Bobou...
1:30 Téléjournal...
1:55 Femmes d'aujourd'hui...
2:30 Cinéma...
"Que les hommes sont bêtes" (Comédie - Français 1957)
4:00 Bobou...
4:30 Sol et Gobelet...
5:00 La vie en mouvement...
6:00 Skippy le kangourou...
6:30 Actualités 24...
7:30 Marcus Welby, M.D.
8:30 Le prix Louis-Philippe-Kamman: "Millionnaire à froid" (Comédie - de M. Faure - Canada)
10:30 Téléjournal...
10:50 Nouvelles du sport...
11:00 Appelle-moi Lise: "Georges Brasseur"
12:00 Cinéma...
"L'homme d'Istanbul" (Espionnage - franco-espagnol-italien - 1965)

CFTM

7:40 Horaire-bienvenue...
7:45 Bonjour Montréal...
8:45 36-24-36...
9:00 Les bous d'chou...
9:30 Pour vous mesdames...
11:00 Les Tannants...
12:00 Les p'tits bonshommes...
12:15 Ligne ouverte...

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5860 "Nos plus belles années" 6:00, 8:40 et "Terror évigile" 8:00
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943 "Les carresses" 12:45, 3:35, 6:35, 9:30 et "Soleil révolution" 2:10, 5:05, 8:05
ATWATER: Niveau métro Alexis Nihon 955-4246 "The sting" 12:30, 2:50, 4:50, 7:20, 9:20
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon, 951-3331 "Mrs. Harrington" 12:40, 2:50, 4:40, 6:30, 8:30, 10:20
AVENTURE: 1224 ave. Greene, Westmount, 937-2747 "The conversation" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00
BEAVER: 17 ave. du Parc 844-1932 "Teenage milk maid" 1:20, 4:10, 7:00, 9:50 et "Vive ou vers" 12:00, 2:50, 4:40, 7:30
BERRY: 1280 St-Denis 868-2323 "Les valeurs" 12:30, 3:00, 5:10, 7:20, 9:30
BUDY: 5000 Papineau 527-0137 "Les mille et une nuits erotiques" 1:55, 5:15, 8:35
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5160 "La dernière maison sur la gauche" 12:30, 3:40, 6:55, 10:05 et "Le sexe sauvage" 2:05, 5:15, 8:15
CHAMPLAIN: 1915 Ste-Catherine E. 524-1055 "Mon nom est personne" 12:30, 2:40, 4:50, 7:20, 9:30
CHATEAU: 6956 St-Denis 271-4000 "Les extravagantes aventures d'un visage pâle" 12:35, 4:40, 8:50 et "Les Hommes" 2:50, 7:00
CHEVALIER: 1590 St-Denis 865-3222 "Les mâles" 12:35, 4:18, 8:00 et "La vraie nature de Bernadette" 2:20, 6:03, 9:40
CINÉMA 2001: 855 Decarie, 277-2001 "How I won the war" 7:15, 9:30 et "Screen and scream again" 12:00 p.m.
CINÉMA V: 550 Sherbrooke O. 429-5559 (Salon rouge) "The adventures of Rabbi Jacob" 7:00, 9:00
CINÉMA V: "Secrets of a door-to-door salesman" 7:30, 9:30
CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2994 "Le ne sais rien mais je dirai tout" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
CINÉMA SEPTIÈME ART: 3180 Bélanger Est 722-0092 "Les chiens de paille" 7:30 et "On achève bien les chevaux" 9:40
CLAREMONT: 4038 Sherbrooke O. 486-7385 "The great Catby" 2:00, 4:40, 7:20, 10:00
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Mon nom est personne" 7:20, 9:30
DAUPHIN: 2396 (Salle Renou) 2396-8680 "Bingo" 7:30, 9:30 (Salle Renou) 2396-8680 "Bingo" 7:30, 9:30 (Salle Renou) 2396-8680 "Bingo" 7:30, 9:30
ELECTRA: 114 Ste-Catherine E. 522-9177 "La fille de Dracula" 12:20, 3:05, 6:15, 9:25 et "Malediction de Frankenstein" 1:45, 4:50, 8:05
EYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Nada" (Salle Resnais): "Glissements progressifs du plaisir" 7:30, 9:45 (pour les deux salles)

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600 "Il était une fois dans l'est" 7:30, 9:30
FLICKER DE LYS: 858 Ste-Catherine E. "Je sais rien mais je dirai tout" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
KENT: 6101 Sherbrooke O. 489-9707 "Love in wonderland" 12:05, 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
LOEW: 954 Ste-Catherine O. 866-3851 "The exorcist" 2:00, 4:30, 7:00, 9:30
MERCER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Le fauve" 8:00 et "Le Mans" 6:10, 9:45
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Sherlock" 2:55, 6:30, 9:55 et "Save the tiger" 1:10, 4:35, 8:10
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Bang the drum slowly" 7:00 et "Westworld" 9:30 "Five fingers of death" 12:00 p.m.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991

ments progressifs du plaisir" 7:30, 9:45 (pour les deux salles)

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600 "Il était une fois dans l'est" 7:30, 9:30

FLICKER DE LYS: 858 Ste-Catherine E. "Je sais rien mais je dirai tout" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

KENT: 6101 Sherbrooke O. 489-9707 "Love in wonderland" 12:05, 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

LOEW: 954 Ste-Catherine O. 866-3851 "The exorcist" 2:00, 4:30, 7:00, 9:30

MERCER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Le fauve" 8:00 et "Le Mans" 6:10, 9:45

MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Sherlock" 2:55, 6:30, 9:55 et "Save the tiger" 1:10, 4:35, 8:10

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Bang the drum slowly" 7:00 et "Westworld" 9:30 "Five fingers of death" 12:00 p.m.

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991

ments progressifs du plaisir" 7:30, 9:45 (pour les deux salles)

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600 "Il était une fois dans l'est" 7:30, 9:30

FLICKER DE LYS: 858 Ste-Catherine E. "Je sais rien mais je dirai tout" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

KENT: 6101 Sherbrooke O. 489-9707 "Love in wonderland" 12:05, 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

LOEW: 954 Ste-Catherine O. 866-3851 "The exorcist" 2:00, 4:30, 7:00, 9:30

MERCER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Le fauve" 8:00 et "Le Mans" 6:10, 9:45

MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Sherlock" 2:55, 6:30, 9:55 et "Save the tiger" 1:10, 4:35, 8:10

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Bang the drum slowly" 7:00 et "Westworld" 9:30 "Five fingers of death" 12:00 p.m.

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991

théâtre / Lisez Bernard Shaw

par Adrien Gruslin

Le dernier spectacle de la saison du TNM dépasse de beaucoup les précédents en légèreté et en humour. "Mésalliance" de Bernard Shaw est une comédie satirique. La pièce ne manque ni de subtilité ni de moquerie, ce qui n'empêche pas la satire d'être plus amusante que virulente. L'allure

des personnages va d'ailleurs tout à fait dans ce sens. Chacun tient, dans une certaine mesure, de la caricature. Les rires du public témoignent du fait qu'il s'en satisfait fort

bien. Un jeu alerte dans un décor soigné permet de passer une assez bonne soirée bien que la pièce soit quelque peu verbeuse.

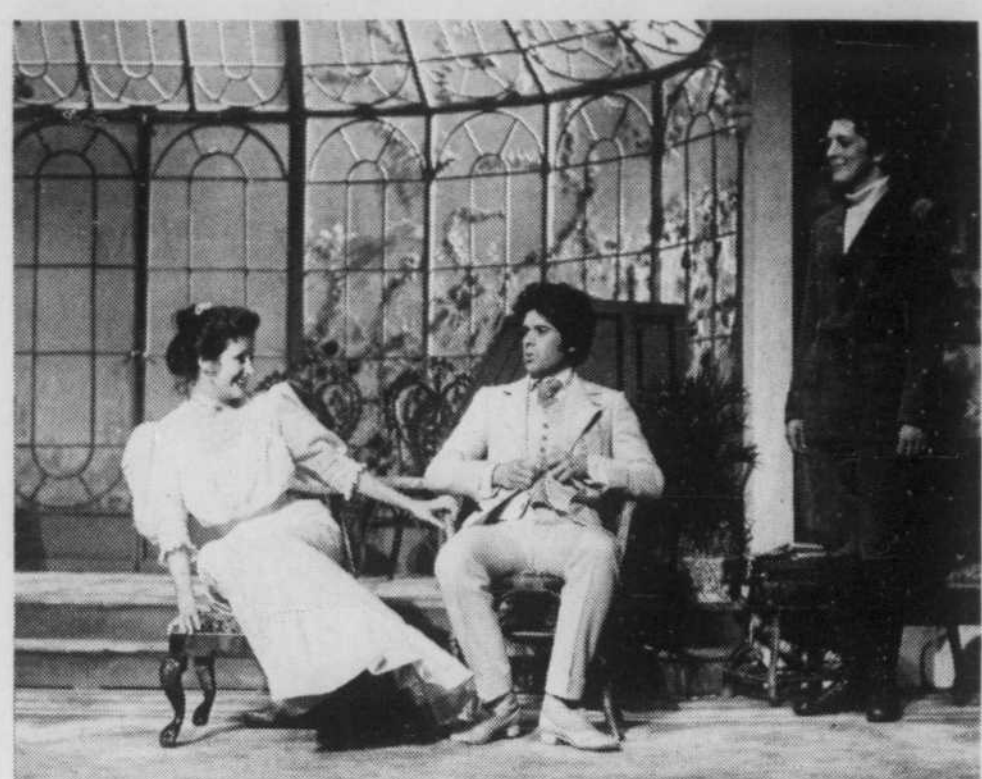
En effet, cette oeuvre de

l'auteur de "Pygmalion" comporte d'autant plus cet aspect que tout y est langage, dialogues. Les moments ont automatiquement la force de l'humour qui les marque, du jeu qui les fait vivre. Le jeu est soutenu, l'esprit existe mais la conversation tombe parfois dans la banalité. Tout cela, malgré le fait que Jean-Louis Roux (adaptateur et metteur en scène) nous informe qu'il a coupé quelque 45 minutes du texte original. Mais en dépit de ces longueurs, le spectacle amuse.

Il amuse probablement plus qu'il ne rejette. Avec le temps, le contenu révolutionnaire de ce texte de 1910 a perdu de sa vigueur. La structure dramatique très conventionnelle accentue cette perte. Les phrases du type "la démocratie c'est bon à lire, pas à pratiquer" sont nombreuses. Le dramaturge semblait affecter cette façon de faire. Ces traits de langage font sourire alors que d'autres amènent le rire. On remarque la présence des quatre classes sociales dans la pièce. Elle va de l'aristocratie britannique la plus digne à la classe populaire, en passant par les nouveaux riches sans oublier l'acrobate-artiste. La société se trouve partiellement réunie. Les portraits-robots se trouvent mis en évidence.

Chaque classe véhicule son propre langage. Il varie du verbe élégant tout en tournures indirectes de Lord Summerhays au langage populaire québécois de Jules Baker, alias Gunner, alias John Brown. Entre les deux, les phrases oscillent. John Tarleton (le mecène-lecteur), p.d.g. du sous-vêtement Tarleton, n'a pas toujours été riche, ça s'entend aisément.

Ces différences de langage sont si marquées qu'on peut avoir l'impression de changer de pays en changeant de personnage. A ce niveau, l'adaptation laisse sa marque. On y sent une volonté d'actualisation du texte. Quatre classes, quatre niveaux de parole, quatre champs de satire. Les caricatures se dégagent nettement du jeu des acteurs



Louise Marleau (Hypatia Tarleton), Jean-Pierre Bélanger (Bentley Summerhays) et Denis Mercier (Joey Percival) dans une scène de "Mésalliance" de Bernard Shaw, à l'affiche du TNM.

bien plus que du verbe qu'ils emploient. Ainsi, le très digne Lord Summerhays se tiendra toujours aussi droit que son âge lui permet. L'impeccable sera la marque de commerce de sa tenue autant que de son langage.

Léo Ilial, appelé à remplacer Jean-Louis Roux hospitalisé d'urgence, incarne avec justesse cet ancien haut-fonctionnaire de l'Inde, Anglais jusqu'au bout des ongles. Ses mimiques et gestes retenus illustrent une réserve légendaire. Il en est de même pour Joey Percival, camarade de Bentley, fils du Lord anglais. Denis Mercier fait passer la même retenue proverbiale. La scène où il résiste dignement (un temps) aux avances effrontées d'Hypatia Tarleton le montre. Son jeu en fait la réplique du Lord, une génération en moins.

Quant à fils Bentley, il est aussi caricatural que les deux précédents et surtout, beaucoup plus ridicule. On ne se fait pas appeler Bunny (prononcer Bunnie) pour rien. Le geste et le ton efféminé que maintient Jean-Pierre Bélanger du début à la fin est réussi. Le personnage ap-

paraît irritant tel un petit garçon gâté qui fait ses crises quand on lui dit qu'on ne l'aime pas. Ses crises sont paradoxalement violentes et précieuses à la fois. Il ne faut pas négliger le pendant de cette moitié d'homme: l'acrobate polonaise de Maruska Stankova est une moitié de femme. Plus virile que tous les hommes réunis, le personnage est lui aussi des plus ridicules.

Le bourgeois John Tarleton use d'une langue qui permet de garder en constante mémoire l'origine de ses jours. Il en est de même pour sa fille Hypatia mais de façon plus inconvenante chez une femme. Celui qui nomme sa femme Cocotte nous fait rire par ses continuels "Lisez Untel". Une bonne partie de la littérature y passe. Le gag est archi usé mais il prend toujours. Guy Provost fait bien ressortir la vitalité de ce nouveau riche mecène qui finance des bibliothèques.

Dégagé, son jeu montre un personnage éclatant de santé, à l'occasion vulgaire, drôle et attachant. Aucun des membres de la famille Tarleton ne donne prise au tragique, ni d'ailleurs aucune des personnes de la pièce. Même le pauvre Jules Baker appartenant à la classe populaire qui se veut violent et contestataire, fait rire malgré les vérités qu'il énonce. Encore là, la caricature qu'en fait Paul Savoie y contribue. Enfin, les jeux des deux comédiennes, Louise Marleau la fille Hypatia Tarleton et Gisele Schmidt la mère, sont également à la hauteur.

Ces jeux se déroulent dans un unique décor magnifique représentant la maison du très riche John Tarleton. Un mur très soigné rejoint le plafond et une grande serre donne sur le jardin à l'arrière-scène. En somme, un spectacle drôle mais qui concentre un certain nombre de longueurs.

ENTièrement NOUVEAU

CIRQUE DES STRINERS

DU 29 MAI AU 2 JUIN
(DIMANCHE INCLUS)

mercredi à vendredi:
2h30 et 8h p.m.
samedi, 10h, 2h, 4h, 6h, 8h p.m.
dimanche, 1h30 et 4h30 p.m.

En personne
Patof
l'ami de tous

TOUS LES SIÈGES
sont réservés

\$2.00 \$3.00 \$4.00

AU FORUM,
MTL TRUST (PVM)
ET SAUVÉ FRÈRES

AIR
CLIMATISÉ

FORUM

CLAUDE CHAMPAGNE
vendredi 24 mai
de onze heures à minuit

NOCTURNES
FACULTE DE MUSIQUE
DE L'U. DE M.

PERCUSSION
ROBERT LEROUX

CLARINETTE
JEAN LAU RENDEAU

oeuvres de
DAVID BURGE

Sources III
pour clarinette
et percussion

MILAN STIBILJ
Zoom
pour clarinette et bongos

CHARLES BOONE
Not now
pour clarinette solo

BRUCE MATHER
Etude pour
clarinette seule

MORTON
FELDMAN
The king of Denmark
pour percussionniste solo

LUCAS FOSS
Ni bruit ni vitesse
pour deux pianistes
et deux percussionnistes,
avec la collaboration de
Guy Lachapelle, Lorraine
Bernier, Marcelle Guertin

éclairages:
Claude Couillard

entrée libre

Une Sagouine II au Rideau Vert en 75

"Le théâtre est un éternel recommencement" notent les promoteurs du théâtre du Rideau-Vert, en tête d'un communiqué annonçant les détails de leur vingt-sixième saison. Et d'ajouter sans crier gare, sans nous indiquer si cette phrase s'applique ou non à la politique qui est la sienne: "Il se doit d'amuser, d'émouvoir, de porter à réfléchir sur la condition humaine."

Toujours est-il que cette saison 1974-75 s'ouvrira sur la présentation d'une pièce "extraordinaire qui est un grand classique des temps modernes": il s'agit de "Le deuil sied à Electre" de Eugène O'Neill qui sera à l'affiche du Rideau Vert du 10 octobre au 2 novembre, dans une adaptation française de Louis Lanoix.

"Le tournant", pièce de Françoise Dorin qui paraîtrait actuellement un éclatant succès

à la scène parisienne, lui succédera du 7 novembre au 14 décembre.

Pour la période des fêtes, du 19 décembre au 25 janvier, Antonine Maillet battra de nouveau le rappel des Montréalais avec "La Sagouine II"; cette création est considérée par le Rideau Vert comme un complément à "La Sagouine".

"Miracle en Alabama" de William Gibson, pièce racontant l'histoire d'Hélène Keller, sera présentée du 30 janvier au 1er mars. Toujours selon le RV, c'est "un miracle d'une vie vécue avec un étonnant courage".

Anouilh nous reviendra, du 6 mars au 5 avril, avec "Le bal des voleurs", et la saison se terminera avec une création d'Edouardo Manet (du 10 avril au 10 mai) intitulée "L'autre Don Juan"; l'auteur viendra lui-même à Montréal pour réaliser la mise en scène.

Les cinéastes amateurs en assemblée générale

Tous les cinéastes amateurs du Québec sont convoqués à l'assemblée générale de la nouvelle Association des cinéastes amateurs du Québec (ACAQ) qui se tiendra, à compter de 9h, samedi prochain, le 25 mai, à l'édifice de l'Office national du film, 3155 Côte-de-Liesse.

Cette assemblée générale constituera également le congrès de fondation de l'ACAQ, dirigée provisoirement par M. Lucien Marleau.

L'ACAQ a pour double objec-

tif le regroupement des cinéastes amateurs du Québec et leur représentation officielle auprès des organismes gouvernementaux et privés, des distributeurs et producteurs, des groupes sociaux et des médias d'information.

L'ACAQ prévoit la participation de 200 cinéastes amateurs à ces assises qui dureront toute la journée de samedi. En soirée, il y aura projection sur grand écran de courts et moyens métrages réalisés par des cinéastes amateurs.

La police intervient à Cannes

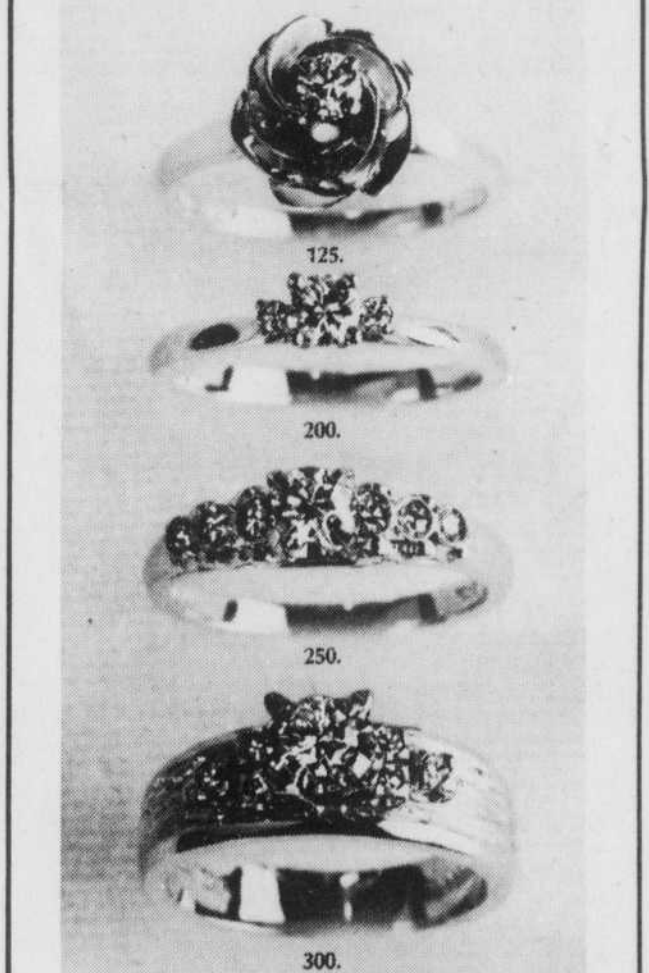
CANNES (AFP) — Des incidents ont éclaté hier soir au Festival de Cannes à la suite de la saisie d'un film présenté en dehors du festival dans un cinéma de la ville, "Histoire d'A", film sur l'avortement réalisé par Charles Belmont et actuellement interdit. La copie a été saisie par la police, provoquant la formation d'une manifestation qui s'est heurtée aux forces de police. Une personne a été légèrement blessée.

Les manifestants ont alors refilé vers le Palais du festival au moment où se terminait la projection de "Lancelot du Lac" de Robert Bresson.

Une centaine de manifestants se sont assis sur la chaussée et ont bloqué la sortie de la salle, obligeant les spectateurs du film de Robert Bresson à utiliser les issues de secours.

Un incident avait auparavant éclaté dans la salle quand, à la

fin du film, Michel Piccoli était monté sur la scène pour dire que les producteurs du film et Bresson voulaient témoigner de leur indignation devant les conditions dans lesquelles se déroulait le Festival de Cannes, notamment en ce qui concerne sa sélection et son organisation, contraires à l'idée du cinéma que se fait le réalisateur.



Gages d'amour à prix avantageux

Bagues à montures aussi classiques ou désinvoltes que vous le désirez.

Cela, avec tous les avantages d'un achat chez Birks. Quel que soit votre budget, vous pourrez choisir votre diamant parmi les nombreuses qualités de diamants Birks. Et nous pouvons vous assurer que votre diamant sera de la meilleure qualité possible.

Facilités de paiement

BIRKS
JOAILLIERS

LIVRAISON À DOMICILE

LA BOUCHERIE CHARCUTERIE FRANÇAISE DE MONTREAL

807 est, rue Laurier - Métro Station Laurier
Tel: 772-4065 - 272-4086 - 272-5440

Maison de Qualité
au service des Gouvernats

Voleilles et viandes de 1er choix

Carrières et Professions



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

BIBLIOTHÉCAIRES

Nous sommes à la recherche de bibliothécaires afin d'assurer des services professionnels en bibliothèque aux secteurs fonctionnels de la bibliothèque centrale de l'Université.

Compétence requise:

- Bilingue (français et anglais).
- B.L.S. ou M.L.S.
- Expérience du travail de bibliothèque désirable.

Traitement:

Selon l'expérience et les qualifications.

Veuillez adresser vos demandes avant le 31 mai 1974, à:

Solange Gallant,
Service du personnel,
110, rue Wilbrod,
Ottawa, Ontario K1N 6N5

DIRECTEUR MÉDICAL ADJOINT

BELGIQUE

Smith, Kline & French Labs, Belgique
offre

un important poste de directeur médical adjoint pour s'occuper, en Europe Continentale, de programmes d'expansion internationaux. Il sera probablement chargé d'organiser, de mettre en marché et de surveiller dans leur phase initiale et terminale les essais cliniques.

Le candidat doit avoir une solide formation médicale, de préférence, en médecine interne ou en pharmacologie.

L'expérience de l'industrie pharmaceutique serait très utile et la connaissance du français essentielle. Le fait de parler couramment l'anglais ou d'en avoir une connaissance d'usage constituerait une "plus-value".

Rémunération à discuter.

Excellents avantages sociaux

Si vous êtes médecin et si vous voulez embrasser une carrière dynamique, envoyez votre curriculum vitae au:

Dr. Abel Prinzie,
Directeur médical,
Smith, Kline & French Labs,
Chaussée de la Huppe 150,
B-1170, Bruxelles
Belgique.



Le Collège de Thetford Mines
recherche
pour le 26 août 1974
PROFESSEURS

1 SECRÉTARIAT

QUALIFICATIONS REQUISES:

- minimum de 14 ans de scolarité
- connaissance de la sténographie anglaise et française (de préférence le système Duployé)
- connaissance de la dactylographie
- expérience pertinente dans l'enseignement et le commerce

1 TECHNIQUES INFIRMIÈRES

QUALIFICATIONS REQUISES:

- bacc. en nursing
- expérience pertinente dans l'enseignement et/ou dans le milieu clinique (de préférence en psychiatrie)

1 ÉLECTROTECHNIQUE

SPÉCIALITÉ:

Enseignement de l'option ordinateurs et automatismes.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Bacc. en enseignement technique (options électrotechnique) ou
- ingénieur en électronique ou équivalent
- expérience industrielle en ordinateurs et automatismes.

2 INFORMATIQUE

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire de premier cycle en informatique.

TRAITEMENT: Selon le décret 3812-72

Expédier curriculum vitae et documents attestant la scolarité et l'expérience avant le 5 juin à:

GÉRARD LEMAY
directeur général
COLLÈGE DE THETFORD MINES
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines G6G 1N1

OFFRE D'EMPLOI

La Commission Régionale du Golfe

requiert les services d'un:

PRINCIPAL

Lieu de travail

École St-Thomas d'Aquin, Gagnon. (École Secondaire de moins de 600 élèves)

Date d'entrée en fonction

Le premier juillet 1974.

Attributions

- 1- Sous l'autorité d'un directeur de Service de l'Enseignement, le directeur de l'école assume l'entière responsabilité de son école.
- 2- Il organise son école du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel et assume la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école, conformément aux politiques et aux règlements de la Commission.
- 3- Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la Commission et avec le milieu desservi par l'école.
- 4- Il dirige l'équipe de gestion de l'école.
- 5- L'équipe de gestion comprend le directeur adjoint de l'école.

Critères d'admissibilité

- A/ L'autorisation permanente d'enseigner;
- B/ Une formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité;
- C/ Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
- D/ Une expérience de trois (3) ans directement reliée aux fonctions à remplir ou l'équivalent.

Rémunération

Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Les Services du Personnel,
Commission Régionale du Golfe,
30, Comeau, Sept-Îles,
(D-405-44)

FIN DU CONCOURS : 7 juin 1974

CONSEIL D'ÉDUCATION DE NIPISSING
North Bay, Ontario

École Secondaire Franco-Cité
Sturgeon Falls, Ontario

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de PROFESSEUR de:

- Sténographie simplifiée (Pitman)
- Éducation physique (filles)
- Mathématiques

pour septembre 1974.

M. D. Lafleur, directeur,
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587



LE CEGEP DE SAINT-JÉRÔME
requiert les services d'un

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

Attributions:

- Le secrétaire-général agit comme conseiller du Directeur général sur toutes les matières que peuvent lui confier le Directeur général et le Conseil d'administration.
- Il organise et coordonne les activités de secrétariat du collège et, en particulier, pour le Conseil d'administration, le Comité exécutif, le Directeur général.
- Il est responsable de l'information, des publications et des rapports des activités d'administration et des relations internes et externes que lui confie le Directeur général.
- Il accomplit tout autre tâche que lui confie le Directeur général.
- Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire en droit ou en administration.
- Expérience pertinente.

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation, pour le personnel de cadre des collègues.

Prière d'adresser curriculum vitae au plus tard le 5 juin 1974, au:

Service du personnel,
Cégep de Saint-Jérôme,
295, avenue du Palais,
Saint-Jérôme.

CONSEILLER EN APPROVISIONNEMENT

ORGANISME:

Le Comité régional des achats de groupe des établissements de la santé de la région no. 1. (Bas St-Laurent, Gaspésie, Îles de la Madeleine).

AFFECTATION:

Rimouski, Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux.

LE POSTE:

Conseiller les établissements participants en matière d'approvisionnement; animer les comités et sous-comités d'achats de groupe; proposer un programme d'achat en commun; préparer les appels d'offre; assurer le respect des ententes conclues; coordonner les échanges de renseignements entre les établissements dans les domaines de l'approvisionnement.

LE CANDIDAT:

Âgé d'environ 30 ans, diplôme en administration, connaissance approfondie des principes, procédures et techniques d'approvisionnement, connaissance générale en informatique, connaissance du milieu hospitalier.

LE TRAITEMENT:

Salaire selon l'expérience et les qualifications, frais de déplacement et bénéfices marginaux du secteur hospitalier.

Veuillez soumettre votre curriculum vitae en mentionnant le salaire désiré, avant le 29 mai 1974, à l'adresse suivante:

Le Comité Régional des achats de groupe,
Attention: M. Adéodat Coulombe,
Président du Comité de sélection,
Directeur général de l'Hôtel-Dieu de Gaspé,
Gaspé, Qué.

LA FÉDÉRATION
DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES
DESJARDINS



CHEF DE SECTION BUREAU

DESCRIPTION GÉNÉRALE

- est responsable des activités reliées à l'administration de la flotte automobile, du système téléphonique "Centrex", du fichier des noms et adresses et de certaines autres activités propres à cette unité administrative.
- recueille les renseignements nécessaires et participe à l'élaboration des normes de la fédération et dont la division des services auxiliaires voit à l'application.
- établit les méthodes et procédés de travail de sa section, les fait approuver et s'assure de leur respect.

LIAISONS

- relève du chef de la division des services auxiliaires.
- est en relation avec toutes les unités administratives de la fédération.
- coordonne le travail du personnel affecté à ces activités.

QUALIFICATIONS

A) Académiques: Diplôme d'études collégiales en techniques administratives

B) EXPÉRIENCE: Trois (3) ans d'expérience administrative.

APTITUDES

- Facilité à communiquer et à diriger du personnel.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le salaire variera suivant les qualifications et l'expérience.
- Avantages sociaux complets.
- Lieu de travail: Lévis.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 5 juin 1974, à:

LA DIRECTION DU PERSONNEL,
LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS,
150 AVENUE DES COMMANDEURS,
LÉVIS.

RELATIONS INDUSTRIELLES

Les services d'une personne récemment graduée d'une université en relations industrielles et possédant jusqu'à trois années d'expérience sont requis pour effectuer des tâches diverses et intéressantes. Notre compagnie manufacture la pâte blanchie kraft et le papier-journal, possède ses centrales électriques, s'occupe de l'exploitation forestière et opérations connexes, opère son propre chemin de fer, centre-service et scieries. Les candidats doivent être bilingues.

Nous vous invitons à faire parvenir votre demande et résumé en toute confiance au:

Directeur des Relations Industrielles,
The James MacLaren Company, Limited,
Casier postal 240,
Buckingham, Qué. J8L 2X3

OUVERTURE DE POSTE

1. Description du poste:

- Principal-adjoint en charge du secteur professionnel à la polyvalente Massey-Vanier de Cowansville.

- Le principal-adjoint est membre de l'équipe de gestion de l'école, assiste le principal dans l'exercice de ses fonctions, assume la responsabilité d'un ou plusieurs secteur(s) d'activités de l'école et répond de son mandat au principal.

2. Critères d'éligibilité:

- 2.1 Autorisation personnelle d'enseigner.
- 2.2 Formation universitaire ou diplôme d'étude technique (14 ans de scolarité).
- 2.3 Expérience à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratifs.
- 2.4 Expérience de cinq (5) ans dans l'enseignement ou l'équivalent.

3. Conditions de travail:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation du Québec.

Faire parvenir toute application à:

Bureau du personnel
a/s Georges Lizotte
112, rue John
Cowansville Téléphone: 263-1800

avant le trente et un (31) mai 1974.

CEGEP RÉGIONAL DE LA CÔTE NORD OFFRE D'EMPLOI CONSEILLER EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

(Éducation des adultes)

Attributions:

Sous la direction du responsable de l'éducation des adultes, le conseiller en enseignement professionnel assume notamment les tâches suivantes:

- Étudier les besoins de la région en formation professionnelle;
- Programmer et organiser les cours de ce secteur, participer à la promotion, à l'animation et à l'évaluation de l'enseignement professionnel des adultes;
- Établir des contacts et maintenir les relations avec les centres de main-d'œuvre, le monde du travail et les organismes qui s'occupent de formation professionnelle;
- Étudier les besoins de formation en industrie et concevoir des programmes et des approches susceptibles d'y répondre.

Il peut aussi se voir confier toute autre responsabilité inhérente à sa fonction.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans une discipline appropriée;
- Expérience en industrie souhaitable; cependant toute autre expérience pertinente sera considérée.

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation. (Document 25; il peut atteindre \$17,116, dépendamment des qualifications).

Endroit de travail:

Campus Mingan
25, de la Vérendrye Sept-Îles.

Entrée en fonction: Début juillet 1974.

Date limite du concours: Vendredi le 7 juin 1974.

Faire parvenir votre offre d'emploi accompagné de votre curriculum vitae, au:

Directeur du personnel,
Cégep Régional de la Côte Nord,
275, Boul. Lasalle, Baie Comeau, Qué.

LA FÉDÉRATION
DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES
DESJARDINS



ANALYSTE SERVICES AUX USAGERS

DESCRIPTION GÉNÉRALE:

- fournit une aide technique au personnel ayant à travailler avec le système intégré des Caisse Populaires (SIC).
- collabore à la réalisation de programmes de formation quant à la diffusion de l'information technique relativement au système intégré des Caisse Populaires.
- visite périodiquement les caisses intégrées et formule des recommandations à la Caisse Populaire quant à une plus grande utilisation du système.

LIAISONS:

- relève du chef du service aux caisses — télétraitement.

QUALIFICATIONS:

- A) Académiques: Étude de niveau secondaire
- B) EXPÉRIENCE: Cinq (5) années dans une caisse populaire, dont deux à trois (2 à 3) à titre de comptable ou assistant-comptable

APTITUDES:

- Sens des responsabilités.
- Facilité à communiquer.
- Disponibilité quant aux déplacements.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- Le salaire variera suivant les qualifications et l'expérience.
- Avantages sociaux complets.
- Lieu de travail: Montréal

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 3 juin 1974, à:

LA DIRECTION DU PERSONNEL,
LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS,
150 AVENUE DES COMMANDEURS,
LÉVIS.

Voir autres Carrières et Professions,
en pages 15 et 16

RÉDACTEUR / RÉDACTRICE

- Bilingue
 - Diplôme universitaire
 - Expérience nécessaire dans la rédaction
- Doit être capable de diriger toutes les étapes de la mise en page en français.
- Poste à Montréal pour un magazine mensuel traitant de tout ce qui se passe en ville: spectacles, restaurants, loisirs, etc.

Envoyer curriculum vitae à:

CASE 2324, LE DEVOIR

OUVERTURE DE POSTE

1. Description du poste:

- Principal-adjoint en charge du deuxième cycle du secondaire (Sec. III-IV-V) à la polyvalente Massey-Vanier de Cowansville.

- Le principal-adjoint est membre de l'équipe de gestion de l'école, assiste le principal dans l'exercice de ses fonctions, assume la responsabilité d'un ou plusieurs secteur(s) d'activités de l'école et répond de son mandat au principal.

2. Critères d'éligibilité:

- 2.1 Autorisation personnelle d'enseigner.
- 2.2 Formation universitaire (16 ans de scolarité).
- 2.3 Expérience à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratifs.
- 2.4 Expérience de cinq (5) ans dans l'enseignement.

3. Conditions de travail:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation du Québec.

Faire parvenir toute application à:

Bureau du personnel
a/s Georges Lizotte
112, rue John
Cowansville Téléphone: 263-1800

avant le trente et un (31) mai 1974.



DIRECTEUR DE LA
BIBLIOTHÈQUE DE LA SANTÉ
SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

Sous la direction du directeur des bibliothèques, administre la bibliothèque de la Santé.

Il s'agit d'une nouvelle unité administrative groupant les bibliothèques servant les diverses disciplines de la santé, et comptant une soixantaine d'employés.

Les collections sont de l'ordre de 180,000 volumes.

Le directeur participera à la planification de la nouvelle bibliothèque de la santé.

Qualifications:

Le candidat doit posséder un grade universitaire en bibliothéconomie, une expérience administrative pertinente de plusieurs années dans une bibliothèque universitaire et les aptitudes nécessaires à la gestion d'une bibliothèque de cette envergure.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 15 juin 1974 au:

Directeur du Service du personnel
Université de Montréal
Case postale 6128, Montréal, Qué.



LA COMMISSION DES ÉCOLES
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DE LA DIVISION DES RÉPARATIONS
SERVICE DE L'ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS

Fonctions:

- Coordonner tous les travaux relatifs à l'entretien physique, à la réparation et à la transformation des édifices de la Commission.
- Participer à l'analyse et à l'élaboration de l'exécution des travaux généraux et de réparation à effectuer en courte ou en longue période.
- Établir, sous réserve de l'approbation du directeur du Service, des politiques opérationnelles permettant aux surveillants de travaux de prendre certaines décisions sur les chantiers.
- Diriger et coordonner la surveillance des travaux sous sa juridiction, recommander les substitutions de matériel et d'équipement, accepter le travail des entrepreneurs ou sous-traitants ou commander les corrections des déficiences décelées.

Exigences:

- Détenir un diplôme universitaire en génie et posséder des connaissances en administration.
- Plusieurs années d'expérience démontrant une habileté à résoudre les problèmes d'ordre technique et d'ordre administratif complexes.
- Aptitudes à diriger des équipes de cadres et de gerance.

Traitement:

- Jusqu'à un maximum de \$17,627 selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande avant le 31 mai 1974 au

Directeur de la sélection
du personnel administratif
La Commission des Écoles
Catholiques de Montréal
3737 rue Sherbrooke est
Montréal, Québec
H1X 3B3

Le secrétaire général
Sylvio de Grandmont

Carrières et Professions

Voir autres
Carrières et
Professions,
en pages 14 et 16

Quelques-uns des meilleurs ingénieurs au pays font partie de notre équipe. Pourquoi pas vous?

Nos ingénieurs dirigent des usines, conçoivent et mettent au point de nouveaux produits dans des laboratoires bien équipés, élaborent de nouveaux procédés de fabrication pour renforcer notre capacité concurrentielle et définissent les normes du travail industriel dans nos nouvelles usines au Canada, aux États-Unis et en Europe. D'autres apportent aux plus importantes compagnies de télécommunications du continent des conseils éclairés sur le choix d'un équipement adapté à leurs besoins. Certains ont pour mission de concevoir les méthodes de contrôle industriel qui sont la clé du succès des entreprises.

Nos ingénieurs ont largement

contribué à faire de notre société, dans son secteur, la première au Canada et l'une des trois premières en Amérique du Nord.

Si la réputation de notre entreprise dans le domaine des télécommunications s'étend maintenant à l'échelle internationale, une bonne part du mérite en revient à nos ingénieurs.

La Northern Electric est l'une des compagnies canadiennes dont le rythme de croissance est le plus dynamique, tant sur le plan national qu'international. Mais pour atteindre les objectifs encore plus ambitieux que nous nous sommes fixés, nous avons besoin

d'un grand nombre grandissant d'ingénieurs de haut niveau.

Salaires allant jusqu'à \$22,000 selon la compétence et l'expérience. Une allocation pour frais de déménagement est prévue.

Votre expérience correspond-elle à l'un des postes décrits ci-dessous? Alors n'hésitez pas à m'écrire à l'adresse indiquée.

Sinon, communiquez avec moi et, qui sait, nous avons peut-être besoin de vous.

George Meaney,
Directeur, recrutement du personnel de cadres,
Compagnie Northern Electric, Limitée,
B.P. 6123, Montréal, Qué. H3C 3J5,
(514) 931-5711, poste 333.

DIRECTEUR — ORGANISATION INDUSTRIELLE

Poste intéressant à pourvoir à notre usine de matériel de transmission à Lucerne, Qué. (5 milles à l'est d'Ottawa).

Le titulaire dirigera un groupe d'ingénieurs de haut niveau affectés à la production d'une large gamme d'appareils d'essai, et sera chargé d'élaborer et d'optimiser les standards MTM, et de mettre en application des méthodes de montage d'une grande efficacité.

Nous cherchons pour assumer ce poste une personne ayant occupé pendant trois à cinq ans des fonctions similaires dans le domaine de la fabrication et du montage de matériel électronique — un spécialiste s'étant signalé par ses innovations dans sa branche, un ingénieur diplômé, apte à valoriser et rationaliser les méthodes de montage.

Un salaire supérieur à \$20,000 et le versement d'une allocation de déménagement, s'il y a lieu, attendent le candidat voulu. Excellentes perspectives de carrière.

Prière d'adresser c.v., avec détails complets sur la formation et l'expérience à:

Maureen Pallett, chef du personnel,
R.R. no 2, Pink Road,
Lucerne, Qué.

INGÉNIEUR D'ESSAI

Nous recherchons un spécialiste rompu aux méthodes d'essai et nanti d'une solide connaissance des circuits électroniques.

Des dispositions pour l'analyse sont essentielles de même que l'aptitude à concevoir des programmes d'essai, la fonction comportant l'analyse de circuits logiques et analogiques utilisés pour la réalisation de montages à composants discrets ou à circuits intégrés. Le candidat doit être en mesure de concevoir et construire les interfaces nécessaires pour l'interconnexion du matériel d'essai, de rédiger des instructions précises pour la mise à l'essai des circuits, et de collaborer avec les concepteurs en vue de résoudre des problèmes relatifs aux essais et au software.

Ce poste convient aux ingénieurs diplômés depuis 1965, ayant acquis dans l'industrie une expérience des méthodes d'assemblage de composants électroniques et de la programmation des essais.

Large perspectives d'avenir, rémunération élevée et généreuses gratifications. Poste à pourvoir à notre usine de relais et matériel électronique, à Lachine, Qué.

Adresser c.v. avec détails de la formation et de la carrière à:

Jean-Pierre Laurence, chef du personnel,
1111, 46e avenue,
Lachine, Qué.

INGÉNIEUR COMMERCIAL

Nous avons besoin d'un ingénieur commercial capable de nous aider à demeurer en tête du peloton dans le secteur très évolutif de l'équipement à fréquence vocale.

Une occasion unique de concevoir et créer un programme d'étude de marché qui permettra à la Northern Electric de conserver sa place de leader dans le domaine de l'équipement FV. Un programme ambitieux qui exige de l'imagination et de la tenacité pour être mené à bien.

Le candidat idéal: un ingénieur, préférablement en électronique, justifiant de cinq ans d'expérience dans la mise en application de services spéciaux et l'équipement de lignes auxiliaires ou de branchements d'abonnés.

Il fera partie d'une équipe d'ingénieurs de haut niveau et pourra escompter de l'avancement rapide, compte tenu de la faveur grandissante de l'équipement FV.

Le salaire sera à la mesure de nos exigences. Lieu de travail: notre usine de matériel de transmission, à Saint-Laurent, Qué.

Prière d'adresser dossier complet, avec prétentions salariales à:

Sean Gilmore, chef du personnel,
B.P. 6123, Montréal, Qué.
H3C 3J5.

INGÉNIEURS — CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Pour faire face à l'accroissement de notre volume de production, nous avons besoin de spécialistes en contrôle de la qualité.

Le champ d'action est vaste: nouveaux produits, contrôle des coûts, évaluation de l'efficacité des systèmes, contrôle chez les fournisseurs, sans oublier l'établissement de normes de qualité ou l'amélioration de la fiabilité.

Si vous avez un diplôme d'ingénieur ou une formation équivalente et deux ans d'expérience en production industrielle, ou si vous avez travaillé dans le secteur des télécommunications, faites-nous signe.

Les candidats dont le salaire se situe aux environs de \$18,000 par année, trouveront chez nous une situation d'avenir et bien rémunérée, des gratifications à l'avenant et la chance de faire partie d'une équipe d'ingénieurs chevronnés.

Postes à pourvoir à Toronto et à London (Ont.). Le versement d'une allocation de déménagement est prévu.

Prière d'adresser curriculum vitae, avec détails sur votre formation et votre carrière, à:
Gordon Metcalfe, service du personnel,
B.P. 5155, London 12, Ont.



COMPAGNIE
Northern Electric
LIMITÉE

Pour excellence en sports et loisirs

QUEBEC (PC) — Cinq personnalités et un organisme sont devenus, avant-hier soir, les premiers récipiendaires de la médaille d'excellence de la jeunesse, des loisirs et des sports du Québec.

Au cours d'une cérémonie présentée à l'occasion du 3e Salon international du livre du Québec, M. Paul Phaneuf, ministre responsable du Haut-commissariat, a procédé à la remise de ces médailles, frappées pour constituer le gage de reconnaissance du Québec envers ceux dont les travaux, le dévouement, les réussites ou les exploits ont été marquants dans le monde des sports et des loisirs.

C'est ainsi que Fernand Landry, directeur du département d'éducation physique de la Faculté des sciences de l'éducation de l'université Laval, a été honoré pour avoir été le premier directeur de l'Ecole d'éducation physique et de récréation de l'Université d'Ottawa.

M. René Bélisle, directeur adjoint du Service des sports et des loisirs de la ville de Montréal, a reçu la médaille en hommage

de sa contribution au développement des loisirs au Québec. Il a été président de la Confédération des loisirs durant cinq ans.

Ont aussi été honorés: l'abbé Raoul Cloutier, fondateur et directeur du camp-école Trois-Saumons, pour son innovation dans la promotion des loisirs socio-culturels, et Robert Bédard, champion de tennis durant plusieurs années, qui "fut toujours un modèle pour la jeunesse", soulignait la citation.

Un hommage a aussi été rendu au colonel Marceau Cres-

pin, directeur de l'éducation physique et des sports en France, pour l'efficacité de ses actions et en gage d'appréciation pour avoir grandement favorisé les relations France-Québec.

Enfin, la Société des Jeux du Québec, ses réalisateurs, les autorités et la population des villes où se sont déroulés ces jeux, de même que les 309,737 athlètes qui ont participé à cette manifestation, ont été les récipiendaires de la sixième médaille décernée par M. Phaneuf.

Newcombe aura dominé

NEW YORK (AFP) — L'Australien John Newcombe, numéro un du tennis mondial, a terminé le championnat de la WCT, dont il est sorti vainqueur, avec un palmarès impressionnant de 41 matches gagnés contre 6 perdus pour lesquels il a encaissé \$174,085. Il est le seul joueur à avoir dépassé la marque des \$100,000 dans le circuit, créé par le multi-millionnaire tex-

xan Lamar Hunt.

Compte tenu des autres tournois, deux joueurs encore ont dépassé cette marque depuis le début de l'année: l'Américain Jimmy Connors, qui a gagné \$110,000 et l'Australien Rod Laver, dont les gains se chiffrent à \$107,600. Quant à Newcombe, il a gagné au total \$185,700. A noter qu'une femme, la jeune Américaine Chris Evert, a aussi plus de \$100,000, très exactement \$102,710, ce qui ne s'était jamais vu sur le circuit féminin à cette époque de l'année. A deux, Evert et Connors, qui sont fiancés, cumulent \$212,710.

Voici le classement final aux gains du championnat de la WCT 1974:

1 — John Newcombe (Aus.) \$174,085; 2 — Arthur Ashe, \$79,175; 3 — Bjorn Borg (Sue.) \$76,645; 4 — Rod Laver (Aus.) \$70,600; 5 — Stan Smith, \$61,900; 6 — Ilie Nastase (Roum.) \$57,135; 7 — Tom Tokker (Holl.) \$47,750; 8 — Frew McMillan (AF-Sud) \$42,725; 9 — Roscoe Tanner, \$39,440; 10 — Bob Hewitt (AF-Sud) \$32,975; 11 — Cliff Drysdale (AF-Sud) \$29,560; 12 — John Alexander (Aus.) \$29,170;

Autres SPORTS
en page 16



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES CHEF, SECTION DE LA DIFFUSION À L'ÉCHELLE NATIONALE

Traitement : \$14,246 à \$16,189

Division des Communications
Musée national de l'homme
Musées nationaux du Canada

FONCTIONS : Sous la direction du Chef de la Division des Communications du Musée national de l'homme, planifier, organiser et superviser les programmes d'expositions temporaires et itinérantes du Musée national de l'homme dans les secteurs suivants : Histoire militaire canadienne, Histoire civile canadienne, la culture folklorique, l'archéologie, l'ethnologie, l'anthropologie physique, la linguistique et l'art aborigène.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : Ce travail exige une connaissance approfondie des humanités que l'on retrouve normalement chez les personnes qui détiennent un diplôme en sciences humaines ou qui ont fait preuve durant leur carrière d'une expérience de travail comportant des responsabilités accrues dans des fonctions pertinentes à ce poste. Une bonne connaissance des techniques et une vaste expérience dans l'élaboration de projets d'expositions ainsi qu'une bonne connaissance pratique dans des domaines tels que l'anthropologie, l'histoire de l'art ou le folklore sont essentielles.

EXIGENCES LINGUISTIQUES : La connaissance de l'anglais et du français est essentielle pour ce poste. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit qu'ils sont disposés, à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu.

La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Faire parvenir la formule "Demande d'emploi" (PSC 367-401) disponible dans les bureaux de poste, les centres de la main-d'œuvre du Canada et les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et un résumé des antécédents professionnels avant le 14 JUIN 1974 aux :

**CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
PLACE DE VILLE, TOUR "A"
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**

Prière de citer le numéro de concours : 4-A-P-007-10

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

DIRECTEUR GÉNÉRAL HÔPITAL ST-JOSEPH DE RIMOUSKI

150, avenue Rouleau
Rimouski.

(Hôpital de 370 lits, soins spécialisés)

LE POSTE :

- Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le Directeur dirige et coordonne toute l'administration de l'établissement dans le cadre de ses règlements.
- Le Directeur général assure la mise à exécution des résolutions du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.
- Il prépare le budget de l'établissement ainsi que les plans d'organisation de l'établissement pourvoyant notamment, conformément à la loi et aux règlements, à la création des services administratifs requis et à leur direction et soumettre ce budget et ces plans pour approbation au Conseil d'Administration.
- Il voit à la mise en vigueur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle pour assurer la garde, la conservation et l'utilisation des ressources de l'établissement. Il signe au nom de l'établissement les contrats autorisés par le Conseil ou le Comité Administratif.

LE CANDIDAT :

Âgé de 30 à 50 ans; il est détenteur d'un diplôme universitaire. Il possède une expérience administrative, de préférence en milieu hospitalier d'au moins 5 ans.

LE TRAITEMENT :

Selon les échelles du ministère des Affaires sociales.

LE DESTINATAIRE :

Sous pli confidentiel, les candidatures doivent parvenir avant 17 heures, le 26 juin 1974, au :

PRÉSIDENT DU JURY,
150, avenue Rouleau,
Rimouski, Qué.
G5L 5T1

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 19

AVIS
Prenez avis que JOPE ENTERPRISES LTD. s'adressera au Ministère des Institutions financières, des Compagnies et Coopératives pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.
MONTREAL, 17 mai 1974.
FRANKEL & FRANKEL
Procurer pour requérants

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096505-745 (500)
BRUCE BLACKWOOD, étudiant de Dorval, District de Montreal.
demandeur

contre-
GARY BAUDRY, autrofois de Dorval, District de Montreal, et maintenant de lieux inconnus.
demandeur
IL EST ENJOINT A GARY BAUDRY, à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 17 mai 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Lustgarten & Winston,
suite 24
1410 rue Guy,
MONTREAL, P. Q.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096574-746
DAME DOROTHEE AUGUSTIN, résident et domiciliée dans les cités et districts de Montreal.

contre-
RENE MAYAS, autrofois résident et domicilié au 225 est rue Sherbrooke, district judiciaire de Montreal, et maintenant de lieux inconnus.
demandeur

IL EST ENJOINT A RENE MAYAS, à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 17 mai 1974

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT
Me Jean-Yves Bernard
2197 Sherbrooke est
MONTREAL P.Q.
H2K 1G3
Avocats de la demanderesse

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que LA VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS s'adressera à l'Assemblée Nationale de Québec, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi amendant sa Charte sur la matière suivante :

1.— Pour obtenir l'adoption d'une loi amendant la Charte de la Ville de Ste-Agathe-des-Monts en amendant l'article 13 pour diminuer le nombre des conseillers de huit (8) à six (6);

et pour toutes autres fins.

MONTREAL, ce premier jour de mai 1974

Viau, Bélanger, Hebert, Mailloix, Beauregard, Paquet et Pinard
Procurer de la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.



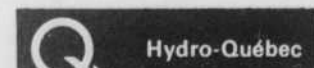
VILLE D'OUTREMONT

DEMANDE DE SOUMISSIONS:

- RECONSTRUCTION DE PUISARDS ET TROTTOIRS
- CONSTRUCTION D'UNE PISTE ET PELOUSE
- AMENAGEMENT D'INSTALLATIONS SANITAIRES A L'ARENA
- AMENAGEMENT D'INSTALLATIONS SANITAIRES AU PARC BATES
- FOURNITURE D'UNE NEVEUSE
- TRAVAUX D'AMELIORATION LA DALLE DE LA PATINOIRE INCLINANT LA POSE D'UN DRAIN, DE CABLES CHAUFFANTS ET D'UN ECHANGEUR DE CHALEUR

Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et fournies à cette fin, et portant la mention ci-haut énumérée seront reçues jusqu'à la date du 5 juin 1974 au bureau du Gérant. Chaque soumission devra être faite sur des formules officielles fournies par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formules ainsi que le cahier des charges et les enveloppes de retour au bureau du Gérant, à l'Hôtel de la Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Ste-Catherine. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

PIERRE FAIVRE, O.M.A.
Greffier de la Ville



APPEL D'OFFRES
GPC-74-19095
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 25 juin 1974

Aménagement Manicouagan 3 (Comté de Saguenay)
FOURNITURE ET MONTAGE DE DEUX (2) GRUES PORTIQUES POUR LES VANNES DES ASPIRATEURS ET DES PRISES D'EAU

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 par chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec, Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE—W.E. JOHNSON
MONTREAL, le 15 mai 1974

AVIS
"Vercoeur Development Inc." s'adressera au ministre des Institutions financières, des Compagnies et Coopératives de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
MONTREAL, le 21 mai 1974.
MURRAY LAPIN
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE DE TRANSPORT DES LAURENTIDES LTEE — 10229, rue Armand-Lavergne, — Montréal-Nord, Québec permis no. 459-A s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour être autorisée à augmenter ses tarifs, ce qui constituerait une augmentation moyenne de 20% sur ses tarifs précédents. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procurer de la requérante
Mes Lustgarten & Winston,
suite 24
1410 rue Guy,
MONTREAL, P. Q.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS QUE JEAN-LOUIS BOULE — 9391, boulevard Pie IX app. 6 — Montréal, Québec permis no. 20162-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à travailler à contrat pour le compte de LEO TREMBLAY TRANSPORT INC. — permis 12425-V — et ce, selon toutes les clauses dudit permis: a) à f) inclusivement. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNÉ: FRANÇOIS PERREAU,
Procurer du requérant
Me Jean-Yves Bernard
2197 Sherbrooke est
MONTREAL P.Q.
H2K 1G3
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS QUE L'EDUC TRANSPORT INC. 8437, rue Centrale, Ville LaSalle, Québec permis no. 20162-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à travailler à contrat pour le compte de LEO TREMBLAY TRANSPORT INC. — permis 12425-V — et ce, selon toutes les clauses dudit permis: a) à f) inclusivement. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNÉ: GAETAN CHAMPAGNE AVOCAT
Procurer du requérant
PAQUETTE PAQUETTE
PERREAU & RIVET
AVOCATS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS QUE L'EDUC TRANSPORT INC. 8437, rue Centrale, Ville LaSalle, Québec permis no. 20162-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à travailler à contrat pour le compte de LEO TREMBLAY TRANSPORT INC. — permis 12425-V — et ce, selon toutes les clauses dudit permis: a) à f) inclusivement. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNÉ: GAETAN CHAMPAGNE AVOCAT
Procurer du requérant
PAQUETTE PAQUETTE
PERREAU & RIVET
AVOCATS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS QUE L'EDUC TRANSPORT INC. 8437, rue Centrale, Ville LaSalle, Québec permis no. 20162-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à travailler à contrat pour le compte de LEO TREMBLAY TRANSPORT INC. — permis 12425-V — et ce, selon toutes les clauses dudit permis: a) à f) inclusivement. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNÉ: GAETAN CHAMPAGNE AVOCAT
Procurer du requérant
PAQUETTE PAQUETTE
PERREAU & RIVET
AVOCATS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096475-749 (500)
CAISSE POPULAIRE ST-ETIENNE JESUS DE MONTREAL, société coopérative régie par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Montréal, district de Montreal.

contre-
MICHEL ENJALBERT, anciennement domicilié à 1475 rue Denoville, Doreville, Ville de Laval, et maintenant à 181, rue St-Jacques, Montréal.

IL EST ENJOINT A MICHEL ENJALBERT, à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 13 mai 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Blain, Piché & Assoc.,
1405 Peel
Suite 300
MONTREAL 110, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-094957-740
500
ROBERT SCHWARTZ, vendeur et imprimeur, et JUDITH SCHWARTZ, secrétaire et comptable, épouse du défunt Robert Schwartz, tous deux résidents et domiciliés au 6895 rue De Vimy, dans les cités et districts de Montreal.

contre-
PIERRE SERRE, autrofois du 26 place de la Madeleine, Doreville, dans le district de Montreal et maintenant de lieux inconnus.
demandeur

IL EST ENJOINT A PIERRE SERRE à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 13 mai 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Chalkelton & Chalkelton
1255 Phillips Square
Suite 1005
MONTREAL 2 P.Q.
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096226-748
ALBERT HEBERT, cultivateur, résident et domicilié à Ste-Philomène, district de Beauharnois, et maintenant de lieux inconnus.
demandeur

contre-
NORMAN CONSTRUCTION CO. LTD., corporation légalement constituée, autrofois ayant son siège social à Montréal, district de Montreal, et maintenant de lieux inconnus, et LES HERITIERS DE FELIX ZIGU CUSMARIU, en son vivant, résident et domicilié au 5507 McDonald 1502, cité de Hampstead, district de Montreal.

contre-
TOBBY KAUFMAN, résident et domicilié à 4275 Badgley dans les cités et districts de Montreal, et BENJAMIN KAUFMAN, résident et domicilié à 4858 Côte des Neiges, appartement 602, à Montréal, district de Montreal.

contre-
MARTIN GIFFIN, exportateur, résident et domicilié en la cité de Brockland, dans l'Etat de New York, Etats-Unis.

contre-
MAX MOREINS, résident et domicilié dans la Ville de Bogota, République de la Colombie, Amérique du Sud.

contre-
LE REGISTREUR, du bureau d'enregistrement de Châteauguay, à Ste-Martin, es-qualité.

contre-
IL EST ENJOINT A NORMAN CONSTRUCTION CO. LTD., corporation légalement constituée, autrofois ayant son siège social à Montréal, district de Montreal, et maintenant de lieux inconnus, et LES HERITIERS DE FELIX ZIGU CUSMARIU, en son vivant, résident et domicilié au 5507 McDonald 1502, cité de Hampstead, district de Montreal.

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT
Mes Shorley, Vallée, et assoc.
1030 Chénier, Bureau 210,
MONTREAL, Qué.
H2L 1H7
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
No 500-02-012803-747
COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée ayant son siège social au 3530 Jean-Talon ouest, dans les cités et districts de Montreal.

contre-
GUY GAGNON, autrofois domicilié et résidant au 214 St-Georges, St-Lambert, district de Montreal, et maintenant de lieux inconnus.
demandeur

IL EST ENJOINT A GUY GAGNON à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 22 mai, 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Lustgarten & Winston,
suite 24
1410 rue Guy,
MONTREAL, P. Q.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096504-748 (500)
JOHN GARROW, étudiant, de Dorval, district de Montreal.

contre-
GARY BAUDRY, autrofois de Dorval, District de Montreal, et maintenant de lieux inconnus.
demandeur

IL EST ENJOINT A GARY BAUDRY, à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 17 mai, 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Lustgarten & Winston,
suite 24
1410 rue Guy,
MONTREAL, P. Q.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096251-746
500
GASTON LACOURSE, demeurant et domicilié au 1908 de la rue Duke, app. 3, LaSalle, district de Montreal.

contre-
LISE LACOURSE, épouse séparée de biens de Gaston Lacourse, demeurant et domiciliée au 1908 de la rue Duke, app. 3, LaSalle, district de Montreal.

ROSE MARIE GRICHING, autrofois demeurant et domiciliée au 4550 de la rue Iberville, dans les cités et districts de Montreal, et maintenant de lieux inconnus.

IL EST ENJOINT A ROSE MARIE GRICHING à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 13 mai 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Beland, TRUDEAU et Assoc.,
500 Place d'Armes,
Suite 2378, Montréal
H2Y 2W2
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096475-749 (500)
CAISSE POPULAIRE ST-ETIENNE JESUS DE MONTREAL, société coopérative régie par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Montréal, district de Montreal.

contre-
MICHEL ENJALBERT, anciennement domicilié à 1475 rue Denoville, Doreville, Ville de Laval, et maintenant à 181, rue St-Jacques, Montréal.

IL EST ENJOINT A MICHEL ENJALBERT, à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 13 mai 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Blain, Piché & Assoc.,
1405 Peel
Suite 300
MONTREAL 110, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-094957-740
500
ROBERT SCHWARTZ, vendeur et imprimeur, et JUDITH SCHWARTZ, secrétaire et comptable, épouse du défunt Robert Schwartz, tous deux résidents et domiciliés au 6895 rue De Vimy, dans les cités et districts de Montreal.

contre-
PIERRE SERRE, autrofois du 26 place de la Madeleine, Doreville, dans le district de Montreal et maintenant de lieux inconnus.
demandeur

IL EST ENJOINT A PIERRE SERRE à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 13 mai 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Chalkelton & Chalkelton
1255 Phillips Square
Suite 1005
MONTREAL 2 P.Q.
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096226-748
ALBERT HEBERT, cultivateur, résident et domicilié à Ste-Philomène, district de Beauharnois, et maintenant de lieux inconnus.
demandeur

contre-
NORMAN CONSTRUCTION CO. LTD., corporation légalement constituée, autrofois ayant son siège social à Montréal, district de Montreal, et maintenant de lieux inconnus, et LES HERITIERS DE FELIX ZIGU CUSMARIU, en son vivant, résident et domicilié au 5507 McDonald 1502, cité de Hampstead, district de Montreal.

contre-
TOBBY KAUFMAN, résident et domicilié à 4275 Badgley dans les cités et districts de Montreal, et BENJAMIN KAUFMAN, résident et domicilié à 4858 Côte des Neiges, appartement 602, à Montréal, district de Montreal.

contre-
MARTIN GIFFIN, exportateur, résident et domicilié en la cité de Brockland, dans l'Etat de New York, Etats-Unis.

contre-
MAX MOREINS, résident et domicilié dans la Ville de Bogota, République de la Colombie, Amérique du Sud.

contre-
LE REGISTREUR, du bureau d'enregistrement de Châteauguay, à Ste-Martin, es-qualité.

contre-
IL EST ENJOINT A NORMAN CONSTRUCTION CO. LTD., corporation légalement constituée, autrofois ayant son siège social à Montréal, district de Montreal, et maintenant de lieux inconnus, et LES HERITIERS DE FELIX ZIGU CUSMARIU, en son vivant, résident et domicilié au 5507 McDonald 1502, cité de Hampstead, district de Montreal.

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT
Mes Shorley, Vallée, et assoc.
1030 Chénier, Bureau 210,
MONTREAL, Qué.
H2L 1H7
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 500-05-096506-743
JIM BAXTER, étudiant, de Dorval, District de Montreal.

contre-
BARRY BAUDRY, autrofois de Dorval, District de Montreal, et maintenant de lieux inconnus.
demandeur

IL EST ENJOINT A GARY BAUDRY, à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 17 mai, 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Lustgarten & Winston,
suite 24
1410 rue Guy,
MONTREAL, P. Q.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096504-748 (500)
JOHN GARROW, étudiant, de Dorval, district de Montreal.

contre-
GARY BAUDRY, autrofois de Dorval, District de Montreal, et maintenant de lieux inconnus.
demandeur

IL EST ENJOINT A GARY BAUDRY, à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 17 mai, 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Lustgarten & Winston,
suite 24
1410 rue Guy,
MONTREAL, P. Q.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096251-746
500
GASTON LACOURSE, demeurant et domicilié au 1908 de la rue Duke, app. 3, LaSalle, district de Montreal.

contre-
LISE LACOURSE, épouse séparée de biens de Gaston Lacourse, demeurant et domiciliée au 1908 de la rue Duke, app. 3, LaSalle, district de Montreal.

ROSE MARIE GRICHING, autrofois demeurant et domiciliée au 4550 de la rue Iberville, dans les cités et districts de Montreal, et maintenant de lieux inconnus.

IL EST ENJOINT A ROSE MARIE GRICHING à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 13 mai 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Beland, TRUDEAU et Assoc.,
500 Place d'Armes,
Suite 2378, Montréal
H2Y 2W2
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096475-749 (500)
CAISSE POPULAIRE ST-ETIENNE JESUS DE MONTREAL, société coopérative régie par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Montréal, district de Montreal.

contre-
MICHEL ENJALBERT, anciennement domicilié à 1475 rue Denoville, Doreville, Ville de Laval, et maintenant à 181, rue St-Jacques, Montréal.

IL EST ENJOINT A MICHEL ENJALBERT, à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 13 mai 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Blain, Piché & Assoc.,
1405 Peel
Suite 300
MONTREAL 110, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-094957-740
500
ROBERT SCHWARTZ, vendeur et imprimeur, et JUDITH SCHWARTZ, secrétaire et comptable, épouse du défunt Robert Schwartz, tous deux résidents et domiciliés au 6895 rue De Vimy, dans les cités et districts de Montreal.

contre-
PIERRE SERRE, autrofois du 26 place de la Madeleine, Doreville, dans le district de Montreal et maintenant de lieux inconnus.
demandeur

IL EST ENJOINT A PIERRE SERRE à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration à être déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 13 mai 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint
Mes Chalkelton & Chalkelton
1255 Phillips Square
Suite 1005
MONTREAL 2 P.Q.
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No 05-096226-748
ALBERT HEBERT, cultivateur, résident et domicilié à Ste-Philomène, district de Beauharnois, et maintenant de lieux inconnus.
demandeur

contre-
NORMAN CONSTRUCTION CO. LTD., corporation légalement constituée, autrofois ayant son siège social à Montréal, district de Montreal, et maintenant de lieux inconnus, et LES HERITIERS DE FELIX ZIGU CUSMARIU, en son vivant, résident et domicilié au 5507 McDonald 1502, cité de Hampstead, district de Montreal.

contre-
TOBBY KAUFMAN, résident et domicilié à 4275 Badgley dans les cités et districts de Montreal, et BENJAMIN KAUFMAN, résident et domicilié à 4858 Côte des Neiges, appartement 602, à Montréal, district de Montreal.

contre-
MARTIN GIFFIN, exportateur, résident et domicilié en la cité de Brockland, dans l'Etat de New York, Etats-Unis.

contre-
MAX MOREINS, résident et domicilié dans la Ville de Bogota, République de la Colombie, Amérique du Sud.

contre-
LE REGISTREUR, du bureau d'enregistrement de Châteauguay, à Ste-Martin, es-qualité.

contre-
IL EST ENJOINT A NORMAN CONSTRUCTION CO. LTD., corporation légalement constituée, autrofois ayant son siège social à Montréal, district de Montreal, et maintenant de lieux inconnus, et LES HERITIERS DE FELIX ZIGU CUSMARIU, en son vivant, résident et domicilié au 5507 McDonald 1502, cité de Hampstead, district de Montreal.

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT
Mes Shorley, Vallée, et assoc.
1030 Chénier, Bureau 210,
MONTREAL, Qué.
H2L 1H7
Avocats du demandeur

VOGUE ACCESSORIES LIMITED
La compagnie VOGUE ACCESSORIES LIMITED, une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montreal, donne avis qu'elle s'adressera au ministre des Institutions financières, des Compagnies et Coopératives de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE A MONTREAL, ce 17ème jour de Mai, 1974.
YELIN & KIRSHENBLATT
procurer pour VOGUE ACCESSORIES LIMITED,
1010 ouest, rue Ste. Catherine,
Chambre 940, Montreal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
No 500-02-010742-745
LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à 500 Boulevard D'Auteuil, Doreville, Ville de Laval, district de Montreal.

Après Amoco, Texaco réduit à son tour son programme d'exploration pétrolière

par Michel Guénard

La société Texaco a annoncé hier qu'elle suspendait une grande partie de son programme d'exploration et de production en 1974, en attendant des éclaircissements sur les mesures fiscales fédérales. La compagnie dit avoir besoin de clarification sur ce qu'il adviendra des propositions budgétaires de M. Turner, par le gouvernement actuel ou un nouveau, au lendemain de l'élection du 8 juillet. Texaco n'a pas révélé le montant des dépenses que cette décision touche, mais a déclaré qu'elle ne réalisera que les projets déjà engagés ou ceux dont l'annulation entraînerait un trop grand bouleversement pour la compagnie.

Cependant le président de Texaco, M. John Mingay, a précisé que la société allait de l'avant dans la construction de sa raffinerie de Nanticoke, sur la rive nord du lac Érié. La raffinerie, d'une capacité de 95.000 barils par jour coûtera le double de ce qui avait été prévu (\$200 millions) à cause de la montée en flèche du prix des matériaux de construction. Elle fournira de l'emploi à environ 275 personnes et sera dotée des équipements anti-pollution les plus modernes afin de prévenir toute souillure industrielle. Rappelons que la société Stelco pro-

jet de construire au même endroit une sidérurgie de quelque \$500 millions qui devrait entrer en opération d'ici 1978. La décision-surprise de Texaco de suspendre ses projets d'exploration cette année (en 1973, la société avait dépensé plus de \$31 millions à ce poste budgétaire) fait suite à une prise de position similaire du groupe pétrolier Amoco Canada Petroleum, qui mercredi dernier annonçait à Calgary "qu'elle mettait le cadenas dans ses projets tant et aussi longtemps que le gouvernement fédéral et les provinces productrices n'auront pas décidé du partage fiscal des redevances pétrolières."

Le groupe Amoco a mis un cran d'arrêt à la construction d'une usine-pilote de \$40 millions dans la région de Fort MacMurray où se trouvent les riches gisements de sables bitumineux de l'Alberta. De plus, la société laisse en plan son projet d'occuper une grande superficie d'un édifice à bureaux de 32 étages présentement en construction dans le centre-ville de Calgary: elle a remis à une date indéterminée l'aménagement d'un centre d'information de \$2.5 millions qu'elle devait occuper en septembre prochain. En dernier lieu, elle projette de

se retirer des accords qui la lient avec plusieurs sociétés pétrolières engagées présentement dans l'exploration en haute mer près de Terre-Neuve. Un porte-parole d'Amoco a déclaré que la compagnie avait prévenu ses employés qu'elle "n'entendait pas faire le jeu des politiciens, qui tant au niveau fédéral que provincial, se disputent les profits des sociétés pétrolières canadiennes." Ce mouvement de désengagement dont on peut observer les effets en Saskatchewan par l'arrêt quasi-général du balancement des pompes sur les "arbres de Noël" de forage ne rencontre pas l'adhésion immédiate des principales sociétés pétrolières intégrées.

Ainsi tant chez Shell, Imperial Oil que Gulf Oil, les porte-parole de ces sociétés observent un mutisme qui tient lieu de consigne générale. "On ne considère pas sérieusement l'hypothèse de mettre un terme à nos projets de forage et d'exploitation", de nous confie M. Robert Vallance au siège social de la Gulf Oil.

Quant à M. Reid, président d'Imperial Oil, il a simplement déclaré dans un style on ne peut plus prudent et lapidaire que "si le budget Turner avait été voté par le Parlement, alors sa

société aurait dû y regarder de près avant de se lancer dans un programme d'exploration pétrolière aussi coûteux que celui qu'elle a en tête pour 1974, soit \$400 millions".

Rejoint à Calgary, M. Hilbrand, président de la société Atlantic Richfield Canada qui détient une participation de 30% dans le projet Synchrude (un milliard de dollars d'investissement dans les sables de l'Alberta), a simplement laissé savoir "que la compagnie pourrait se voir forcée d'abandonner certains projets d'exploration si jamais le budget Turner réapparaît devant les Chambres". Au journaliste du DEVOIR, M. Hilbrand s'est refusé à préciser la nature des projets qui seraient gelés, mais il ne semble pas que Atlantic Richfield veuille se retirer "pour le moment" du consortium Synchrude qui doit produire ses premiers barils de pétrole synthétique vers la fin de 1978.

Au siège social de la société Synchrude à Edmonton, M. John Barr a simplement laissé tomber la phrase suivante: "Notre ligne de conduite est simple: nous ne faisons aucun commentaire que ce soit d'ici le 8 juillet prochain... après on verra".

Cette nervosité des compagnies pétrolières n'a pas laissé

le ministre fédéral de l'Énergie indifférent. "Ce serait une grave erreur des sociétés pétrolières de faire porter la campagne électorale sur cette question puisque de toute évidence, la population appuie entièrement les mesures contenues dans le budget Turner", de dire le ministre.

De passage à Montréal alors qu'il faisait une courte visite à son collègue M. Allmand député de Notre-Dame-de-Grâce, le ministre des Finances, M. Turner, contre qui toute cette "jacquerie pétrolière" est dirigée, a expliqué que son budget visait un équilibre fiscal à travers tous les secteurs de l'économie canadienne et qu'il était tout à fait normal que le gouvernement taxe davantage la branche pétrolière, celle-là même qui vient d'enregistrer des profits plus que substantiels.

Selon le ministre des Finances, "les gens du Canada ne reçoivent pas leur juste part du revenu des compagnies pétrolières". Ainsi d'expliquer M. Turner, le pourcentage du Canada (Ottawa) est de cinq points alors que celui des provinces productrices est de 40 points. "Mon budget aurait ramené cela à une ligne plus équitable: 13% pour le fédéral et 43% pour les provinces.

Dans ce jeu de souque à la corde qui se prépare entre les compagnies pétrolières et les ministériels, il ne semble pas que "l'esclandre" d'hier fasse boule de neige même si de toute évidence les sociétés en ont gros sur le cœur envers le gouvernement Trudeau. Les compagnies ne reprochent pas au gouvernement d'agir, mais bien de "patauger" dans un domaine qu'il ne connaît pas avec une assurance que toutes jugent factice.

Les difficultés rencontrées par plusieurs sociétés pétrolières à s'entendre avec les fonctionnaires du ministère de l'Énergie témoignent d'un certain agacement de part et d'autre: on n'arrive pas à débayer les dossiers parce que la méfiance est installée à demeure entre les deux groupes.

D'ailleurs des porte-parole de l'industrie pétrolière ont laissé entendre que la prise de position d'Amoco Canada présage de ce qui se produira à la lumière des récentes décisions gouvernementales.

"La décision d'Amoco ne constitue pas un cas isolé et est l'exemple frappant de l'état d'esprit de l'industrie canadienne", affirme John Poyen, président de l'Association pétrolière canadienne. Il a ajouté que d'autres compagnies pourraient suivre cet exemple. Au moins trois autres sociétés importantes ont affirmé qu'elles auraient du geler ou suspendre certains budgets d'investissements, si le gouvernement avait adopté la législation soumise au dernier parlement.

"Le budget Trudeau, s'il avait été adopté, aurait soustrait un milliard supplémentaire des corporations minières, et au moins 80 pour cent de ces arguments auraient été soutirés du secteur pétrole-gaz", a affirmé Carl Nickel, ancien président de l'Association pétrolière indépendante du Canada.

Même si le budget a provoqué la chute de son gouvernement, le premier ministre Trudeau et son ministre des Finances John Turner ont affirmé qu'ils le soumettraient de nouveau aux Communes s'ils reprennent le pouvoir le huit juillet. On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

faits et projets

Magasins Dominion

Les ventes de Dominion Stores pour les 53 dernières semaines se sont élevées à \$1.320 millions comparativement à \$1.122 millions pour le précédent exercice financier d'une durée de 52 semaines. Ce gain de 18.7% des ventes a amené une augmentation de 36.3% du profit net qui a atteint \$13.7 millions.

Chaque dollar de vente a ainsi rapporté un bénéfice net de \$0.015 par rapport à \$0.013 l'année précédente.

Le gain par action est passé de \$1.21 à \$1.64 en 1973.

Alliance Trans-Kébec

Un homme d'affaires de Sherbrooke, M. André Hamel a été nommé président du groupe Alliance Trans-Kébec, spécialisée dans la distribution alimentaire.

Alliance Trans-Kébec est une compagnie qui octroie des franchises pour les groupements Trans-Kébec et Normandie aux quels adhèrent actuellement près de 200 épiceries pour un chiffre d'affaires de \$50 à \$80 millions.

Trans-Kébec se placera ainsi en quatrième position parmi les chaînes d'indépendants dans la distribution alimentaire au Québec. Provigo est en tête avec plus de 1,300 magasins et un chiffre de vente de \$252 millions. Suivent le groupe Métro qui compte 275 épiceries (\$200 millions) et les magasins Richelieu Select avec 180 établissements (\$60 millions).

Domtar

La société Emballage Domtar a annoncé qu'elle va investir plus de \$2.6 millions, au cours des prochains six mois, dans ses installations de Montréal et de Québec.

À Montréal, l'installation d'une onduleuse à haute vitesse permettra d'augmenter la production de cartonnages ondulés d'environ 30 pour cent. À Québec, l'installation d'une presse à impression flexographique augmentera les capacités d'exploitation et favorisera une meilleure impression.

Clarke Transport

Clarke Transport a fait l'acquisition d'un terrain de 700,000 pieds carrés, sur le boulevard Hymus à Dorval (en banlieue de Montréal) pour l'amé-

nagement d'un nouveau terminal de transport routier. Clarke, dont les activités diversifiées s'étendent aux domaines maritime, routier, côtier et service de groupage, a acquis ce terrain à un coût de plus de \$600,000.00. La compagnie projette la construction d'un entrepôt de \$750,000.00 en forme de "L".

Loblaw Companies

Loblaw Companies Limited rapporte des pertes d'opération, pour la période de 12 semaines terminée le 23 mars, de \$1,184,000 ou 13 cents l'action. C'est une amélioration sur une perte de \$5.2 millions ou 48 cents l'action pour la période comparable il y a un an.

Dans un rapport à ses actionnaires, la compagnie déclare qu'un poste spécial de \$162,000 a donné une perte nette de \$1,022,000 ou 11 cents par action pour le dernier trimestre. Les ventes étaient "fort en avant" à \$670,925,000, y compris \$256,445,000 pour les opérations canadiennes. Les états comparatifs n'étaient pas disponibles, à cause d'une modification des périodes de comptabilité.

Alcan et SNC

C'est dans le but de fournir à l'industrie de l'aluminium des services complets en ingénierie et gestion de projets que les services de Génie Alcan et SNC Inc. ont formé une entreprise en coparticipation qui sera connue sous le nom de Projets AES-SNC. M. Jacques Lapointe de SNC est le directeur général de cette coparticipation.

Projets AES-SNC a comme premier travail l'ingénierie de deux usines d'alumine construites à l'étranger qui utiliseront les techniques Alcan. Le personnel des deux entreprises a d'ailleurs déjà commencé ce travail.

La firme SNC est un des plus grands organismes exclusivement canadiens dans le domaine de l'ingénierie et des services logistiques et gestionnaires en construction à l'échelle internationale. Les services de Génie Alcan constituent la branche technique internationale d'Alcan Aluminium Limitée et fournit en même temps des services consultatifs à des clients extérieurs.

Les compagnies de finance cherchent à retrouver leur dynamisme d'antan

par Michel Nadeau

À la suite de l'action des banques qui gagnent de plus en plus de terrain dans le marché du crédit à la consommation et de l'intervention des gouvernements dans les prêts aux consommateurs, les compagnies de finances se retrouvent sur la voie de la léthargie et doivent reprendre au plus vite leur vitalité d'antan.

Pour ce faire, elles devraient envisager la diversification de leurs services (rapports d'impôts, conseil budgétaire, assurances) et intensifier leurs projets d'expansion à l'extérieur du continent nord-américain.

Tels sont le diagnostic et le remède qu'a proposé hier M. Paul Hamilton Jr., président sortant du National Consumer Finance Association dont les assises annuelles se tiennent actuellement à Montréal. Cet organisme regroupe la majorité des compagnies de finance américaines (et leurs filiales) qui comptent pour un chiffre d'affaires de \$37 milliards dans le marché total du crédit à la consommation aux États-Unis qui a atteint \$180 milliards en 1973.

Devant les 1,600 participants

au congrès de la NCFCA dont le thème cette année est "le crédit: une langue internationale", M. Hamilton a décrit les différentes mesures adoptées par les gouvernements européens pour ralentir la croissance spectaculaire du crédit à la consommation dans leur lutte contre l'inflation.

En Suisse, par exemple, la période de remboursement se limite à 15 mois; le gouvernement autrichien a plafonné à 12% le taux de croissance du volume des prêts; pour juguler l'inflation, les autorités de Dublin exigent que les compagnies de finance déposent à la Banque d'Irlande une partie de leur actif.

"Malgré ces obstacles, nous devons aller vers ces marchés étrangers pour créer de nouveaux emplois et apporter aux autres pays les mêmes conditions de vie dont jouissent les Américains grâce au crédit, l'argent de demain" a poursuivi M. Hamilton.

Par ailleurs, le dynamisme constant des banques dont la part du marché des prêts aux consommateurs s'est accrue de

8% au cours des vingt dernières années, a fait reculer de 36.2 à 25.3% celle des compagnies de finance américaines.

Au Canada, ce phénomène s'est poursuivi de façon identique bien que le rôle des banques dans le crédit à la consommation est beaucoup plus important qu'aux États-Unis. Le taux de croissance annuel moyen de l'actif des banques durant les cinq dernières années (16.9%) a été plus du double de celui des compagnies de finance (7.3%).

Malgré ces facteurs défavorables, ces institutions préteuses conservent un certain optimisme en raison de l'amélioration générale du niveau de vie. Car, elles savent fort bien que plus de la moitié de leurs clients touchent un salaire supérieur à \$9,000 et sont âgés de plus de 35 ans. Les meilleurs clients des compagnies de finance sont de petits industriels, des contremaîtres ou des ouvriers spécialisés.

Selon les données de la NCFCA pour 1973, on emprunte de plus en plus pour des biens de luxe ou des produits non durables. Le financement des automobiles ne représente plus que 32% de l'ensemble des prêts comparativement à 39% il y a huit ans. La multiplication des cartes de crédit favorise également le développement d'une mentalité nouvelle chez les consommateurs pour qui "l'avenir, c'est tout de suite". Au Canada, au moins treize cartes de crédit sont détenues par plus d'un demi-million de consommateurs.

Au cours d'un atelier, on a signalé également que l'accroissement constant du chiffre des ventes au détail apporte égale-

ment un élément positif au dossier du crédit.

Au Canada, en 1973, les créances actives ont ainsi augmenté de 18.5% pour atteindre \$17.6 milliards soit \$800 environ par habitant. Les chiffres du premier trimestre de 1974 démontrent cependant que ce sont les banques qui ont récolté la plus grosse part du gâteau avec \$9.1 milliards et une augmentation de 22.5% par rapport à 1973. Les sociétés de financement des ventes et de prêts au consommateur ne détenaient que pour \$1.2 milliard de créances actives c'est-à-dire 12% de plus qu'à la même période l'an dernier.

Au milieu de la journée, le nouveau président de la puissante association, M. Richard C.

Tucker a parlé des nombreuses difficultés que rencontrent les compagnies dans le recrutement et la motivation de leurs jeunes agents qui doivent vendre un produit bien spécial: l'argent.

Avant la clôture du congrès aujourd'hui, la NCFCA recommandera à ses membres le respect d'un code d'éthique dans le recouvrement des comptes passés dû. Ce texte en treize points stipule entre autres, que le débiteur, jusqu'à preuve du contraire, doit être considéré comme désireux de rembourser sa dette. On demande également aux compagnies de respecter l'intimité de leurs clients en limitant leurs appels téléphoniques entre 8 AM et 8 PM.

Les taux d'intérêt

Le dernier wagon dans le train des événements

"Le taux préférentiel des banques à charte n'est pas la locomotive mais plutôt le dernier wagon dans le train des événements sur les marchés monétaires" a déclaré M. Herbert Byleveld, directeur des relations commerciales à la Banque Provinciale, lors d'un discours prononcé hier devant le club Kiwanis de Montréal.

"Ce sont les éléments de l'offre et de la demande de fonds qui déterminent les taux d'intérêt. Une tendance vers la hausse s'annonce normalement d'a-

bord par une forte demande de prêts et par des taux élevés de papier commercial, avant d'être confirmée par les taux d'intérêt chargés par les banques. Plusieurs banques newyorkaises ont même lié leurs taux préférentiels de prêts plus ou moins automatiquement aux taux courants du marché monétaire".

Selon le conférencier, "Une politique de contrôle des prix et des salaires s'est avérée dans de nombreux pays industrialisés un expédient temporaire plutôt qu'une solution permanente à l'inflation".

"L'indexation des revenus, des impôts, des taux d'intérêt et autres ne peut être une solution intégrale parce que les revenus de l'un sont des déboursés pour un autre" a conclu M. Byleveld. Par ailleurs, la Banque Provinciale vient de publier ses résultats financiers pour le premier trimestre terminé le 30 avril 1974. Les revenus ont atteint \$103 millions comparativement à \$69.3 millions pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les dépenses se sont élevées à \$89.6 millions laissant un solde de revenus, après provisions pour impôts, de \$6,715,311 comparativement à \$4,644,707 en 1973. Il s'agit d'un gain de \$1.15 par action sur une moyenne de 5,841,730 actions.

L'actif de la Banque Provinciale au 30 avril s'élevait à \$2,308,918,628 soit une augmentation de 21% sur l'année dernière.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

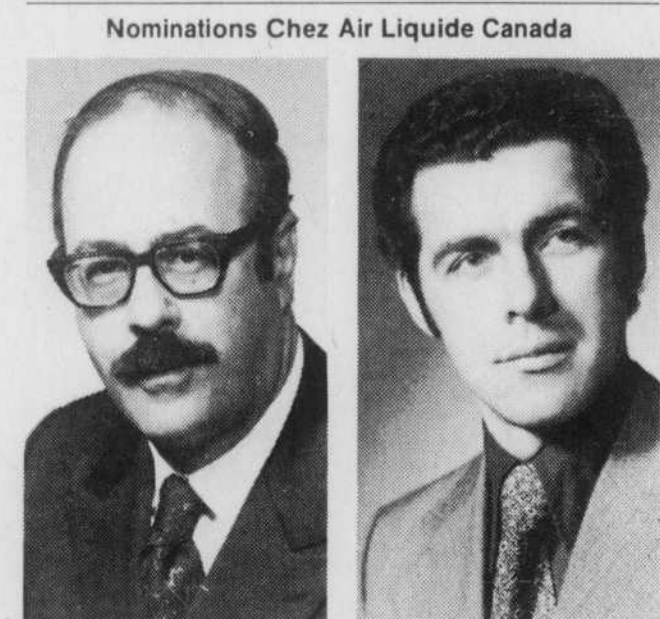
On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.

On ne sait pas exactement, par ailleurs, quelles seraient les politiques des conservateurs, à ce chapitre, s'ils constituaient le prochain gouvernement. L'incertitude demeure donc, de dire Scotty Cameron, gérant général de l'Association des petites compagnies pétrolières canadiennes et indépendantes.



Nominations Chez Air Liquide Canada

Marc P. Brault

Eric Willms

Air Liquide Canada annonce la nomination de M. Marc P. Brault en tant que Directeur de la gestion et du développement commercial à la Région du Québec et de M. Eric Willms en tant qu'ingénieur commercial à la même Région.

M. Brault, diplômé en génie civil de l'Université McGill, est entré au service d'Air Liquide en 1952. Il a par la suite occupé des postes aux responsabilités croissantes tant en génie que dans le domaine commercial, en particulier comme Directeur commercial à la Région du Québec. Avant sa nomination, il a assumé pendant sept ans les fonctions de Chef de produit, produits de soudage, au siège social de la société à Montréal.

M. Willms détient un diplôme en génie mécanique de l'Université de Waterloo. C'est en 1967, à sa sortie de l'université, qu'il est entré au service d'Air Liquide, pour participer aux activités du groupe de recherches appliquées où il a étudié et mis au point du matériel de soudage et s'est occupé de projets concernant les applications de la flamme oxygène-gaz combustible. Au cours de ces deux dernières années, il a été Directeur du Développement technique au Laboratoire d'Applications.

Les bureaux de MM. Brault et Willms se trouvent au siège régional de la société pour le Québec, à Montréal.

Air Liquide Canada est le plus important producteur canadien de gaz industriels et médicaux et de matériels et de produits de soudage. La société possède des centrales de production, des succursales et des distributeurs partout au Canada, avec une importante concentration au Québec.

Un

APPEL

Confirmation instantanée

877-4032

Télex: 05-25505

Moncton-Hôtel Beauséjour

Halifax-Hôtel Nova Scotia

St-Jean, T.-N.-Hôtel Newfoundland

En dehors de Montréal, composez (sans frais) 1-800-261-6222

hôtels CN

Avis légaux - Avis publics

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

500 No. 05-004268-742

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation d'incorporation, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1155, boulevard Dorchester, Cité et District de Montréal,

demanderesse

-contre-

ROGER LARIN, d'adresse inconnue dans la Province de Québec,

défendeur

IL EST ENJOINT à ROGER LARIN, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 17 mai, 1974

CLAUDE DUROUR

PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes JEAN LEGAULT, Pouliot & Assos.

1155 Boulevard Dorchester ouest,

Montréal H3B 3S6

Avocats de la demanderesse

Voir autres Avis légaux, en page 17

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PRENEZ AVIS que THOMAS W. BAILLIE, 1431 rue Forget, St-Jean, Terrebonne - Québec - demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial haultway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD - permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier en transport routier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 132.

DEVEAU & LAVOIE,

Avocats du requérant

Bell Canada

AVIS DU 361^e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de soixante-dix-huit cents par action ordinaire a été déclaré et sera payable le 15 juillet 1974 aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 14 juin 1974.

Montréal, le 22 mai 1974

Le secrétaire, J.T. MOORE

Bell Canada

AVIS DU 18^e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de quatre-vingts cents par action privilégiée de \$3.20 à dividende cumulatif, rachetable, convertible et donnant droit de vote a été déclaré et sera payable le 1er août 1974 aux détenteurs de ces actions privilégiées enregistrés aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 28 juin 1974.

Montréal, le 22 mai 1974

Le secrétaire, J.T. MOORE

Bell Canada

AVIS DU 361^e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de soixante-dix-huit cents par action ordinaire a été déclaré et sera payable le 15 juillet 1974 aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 14 juin 1974.

Montréal, le 22 mai 1974

Le secrétaire, J.T. MOORE

Bell Canada

AVIS DU 18^e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de quatre-vingts cents par action privilégiée de \$3.20 à dividende cumulatif, rachetable, convertible et donnant droit de vote a été déclaré et sera payable le 1er août 1974 aux détenteurs de ces actions privilégiées enregistrés aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 28 juin 1974.

Montréal, le 22 mai 1974

Le secrétaire, J.T. MOORE

Bell Canada

AVIS DU 361^e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de soixante-dix-huit cents par action ordinaire a été déclaré et sera payable le 15 juillet 1974 aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 14 juin 1974.

Montréal, le 22 mai 1974

Le secrétaire, J.T. MOORE

Bell Canada

AVIS DU 18^e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de quatre-vingts cents par action privilégiée de \$3.20 à dividende cumulatif, rachetable, convertible et donnant droit de vote a été déclaré et sera payable le 1er août 1974 aux détenteurs de ces actions privilégiées enregistrés aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 28 juin 1974.

Montréal, le 22 mai 1974

Le secrétaire, J.T. MOORE

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:		
NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
PIERRE-AUGUSTE, Léopold et Marie-Thérèse Pierre-Auguste	3925, rue Masson, Montréal	Epicerie
MARCHAND, Jean & Claude Jarry (Suite à une vente)	9280 est, rue Sherbrooke Montréal	Épicerie
SARGENT, Ralph "A Ma Baie Yacht Club 1974 Inc." (Changement de titulaire)	101, rue Rose, Pierrefonds	Club
DRAGOUMANIOTIS, Pantelis (Changement de catégorie de Restaurant à)	6442, rue Papineau, Montréal	Salle à manger
BARRÈTE, Reina Dupuis	1099, rue St-Louis, Lachine	Epicerie
THIBAUT, Lucille Ross	2011 A, 8ième avenue, Pointe-Aux-Trembles	Épicerie
OUSSET, Maurice (Louis) "L'Auberge de la Marie- Galante Inc."	1488 est, rue Ste-Catherine, Montréal	Salle à manger - 2 Bars
CARUSO, Calogero Antonio "Urbino Restaurant Inc." (Suite à une vente)	11811, rue Lachapelle, Montréal	Salle à manger - Bar
TSICHLAKIS, Ioannis (Jean)	1249, rue Bleury, Montréal	Épicerie
GIRARD, Lisette Désormeaux (Suite à une vente)	6065, rue Hochelaga, Montréal	Épicerie
POISSON, Jean-Guy (Suite à une vente)	30 ouest, rue Mont-Royal Montréal	Taverne
MILLER, Bryan "Les Entreprises Sept Regals Inc."	2900, Sources Road, Pointe-Claire	Brasserie
AYERS, Lloyd James "Ayers Enterprises Inc." (Suite à une vente)	898, rue Notre-Dame, Lachine	Taverne
DESROCHERS, Henri	690, rue Liege Est, Montréal	Épicerie

AVIS IMPORTANT AUX DÉTENTEURS D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA.

9%

Depuis le 1er mai 1974, le rendement annuel moyen à l'échéance de toutes les Obligations d'Épargne du Canada non échues est augmenté à

Ce rendement accru sera obtenu au moyen de bonis payables au comptant qui seront considérés comme un gain de capital pour fins d'impôt sur le revenu.

Qui a droit de recevoir les bonis payables au comptant?

Tout détenteur d'Obligations d'Épargne du Canada non échues aura droit à des bonis payables au comptant pourvu qu'il détienne ses obligations jusqu'à la date d'échéance de ces bonis.

Quelle est la date d'échéance de ces bonis?

Pour toutes les Obligations d'Épargne du Canada échéant le ou avant le 1er novembre 1979, le boni est payable à la date d'échéance de l'obligation. Les détenteurs d'Obligations d'Épargne du Canada échéant après le 1er novembre 1979 auront droit à deux bonis. Le premier sera payable le 1er novembre 1979 et le second à la date d'échéance de l'obligation.

Quel est le montant de ces bonis?

Le montant de chaque boni payable au comptant est différent d'une émission à l'autre. Toutefois, dans chaque cas le montant du boni sera suffisant pour produire un rendement annuel de 9% pour la période allant du 1er mai 1974 à l'échéance. Dans le cas des obligations venant à échéance après le 1er novembre 1979, le premier boni produira un rendement annuel moyen de 9% pour la période allant du 1er mai 1974 au 31 octobre 1979. Le second boni produira également un rendement annuel moyen de 9% pour la période allant du 1er novembre 1979 à l'échéance de l'obligation.

Comment puis-je recevoir ce boni?

Pour recevoir votre boni payable au comptant vous présentez tout simplement vos Obligations d'Épargne du Canada à tout agent émetteur autorisé (banque, société de fiducie ou caisse populaire) à l'échéance du boni ou ultérieurement. Il est bien entendu qu'un détenteur n'aura pas à encaisser ses obligations lorsqu'il réclamera le boni payable avant l'échéance de l'obligation.

Comment dois-je traiter le boni en remplissant mon rapport d'impôt sur le revenu?

Les bonis payables au comptant seront considérés comme un gain de capital. Lorsque vous recevrez vos bonis un état vous indiquant le montant du boni vous sera remis. La confusion qui pourrait exister lorsque vous remplirez votre rapport d'impôt sur le revenu sera ainsi éliminée.

Puis-je encore encaisser mes Obligations d'Épargne du Canada en tout temps?

Oui. Vos Obligations d'Épargne du Canada demeurent toujours encaissables en tout temps à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt couru. L'intérêt est calculé au taux du coupon annuel approprié pour chaque mois complet écoulé depuis la date d'échéance du coupon précédent. Ces montants sont fournis à l'endos de votre obligation. Vous devrez cependant vous rappeler que les bonis payables au comptant échoient à des dates précises et que vous n'aurez pas droit au paiement de ces bonis si vous ne détenez pas votre obligation lorsque ceux-ci deviennent dus.

Est-ce que les certificats d'intérêt composé seront affectés par ces changements?

Non. Ces changements n'affecteront en rien le privilège de l'intérêt composé qui est attaché à certaines émissions d'Obligations d'Épargne du Canada présentement en cours. Les détenteurs d'obligations qui composent leur intérêt pourront continuer à le faire et recevront les montants d'intérêt composé déterminés lors du lancement de chaque émission. Ces montants sont fournis au recto de votre obligation.

Est-ce que les autres modalités des Obligations d'Épargne du Canada seront affectées par ces changements?

Non. Toutes les autres modalités des Obligations d'Épargne du Canada demeurent les mêmes que lorsque vous les avez achetées. Les Obligations d'Épargne du Canada qui sont présentement achetées par versements en vertu du Mode d'Épargne sur le Salaire et du Mode Officiel d'Épargne Mensuelle seront assorties des bonis payables au comptant. Les tableaux de versements pour ces achats à termes demeurent inchangés.

Est-ce que les Obligations d'Épargne du Canada sont toujours en vente?

Oui. L'émission 1973-74 des Obligations d'Épargne du Canada est toujours en vente au prix déterminé en vertu des conditions initiales de cette émission. Les acheteurs de cette émission auront droit aux bonis payables au comptant le 1er novembre 1979 et à l'échéance le 1er novembre 1985.

Pour référence joignez cette annonce à vos obligations.

BONIS PAYABLES AU COMPTANT POUR LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA NON ÉCHUES

MONTANTS DES BONIS POUR UNE OBLIGATION DE \$100 POUR PRODUIRE UN RENDEMENT ANNUEL MOYEN DE 9%

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA ÉCHÉANT LE OU AVANT
LE 1er NOVEMBRE 1979

ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE	BONI PAYABLE À L'ÉCHÉANCE
1964	1 novembre 1974	\$1.75
1963	1 novembre 1975	5.50
1962	1 novembre 1976	9.50
1965	1 novembre 1977	13.75
S.R.*	1 octobre 1978	10.25
1969/70	1 novembre 1978	4.00
Cent.	1 novembre 1979	20.50

*Émission spéciale de remplacement (1968)

Les bonis sont en sus des coupons d'intérêt annuel et des certificats d'intérêt composé.

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA ÉCHÉANT APRÈS LE 1er NOVEMBRE 1979

ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE	BONI PAYABLE LE 1er NOVEMBRE 1979 À L'ÉCHÉANCE
1967/68	1 novembre 1980	\$22.00
1971/72	1 novembre 1980	9.75
1970/71	1 novembre 1981	7.00
1968/69	1 novembre 1982	13.50
1972/73	1 novembre 1984	10.25
1973/74	1 novembre 1985	10.50

Les Obligations d'Épargne du Canada
PROFITEZ-EN!